

INDISPENSABLES & fragiles

2020

**DRAMATIQUEMENT
PRÉMONITOIRE !!**



DRAMATIQUEMENT PRÉMONITOIRE !!

Au cours de ces dernières années, la MFP a été régulièrement qualifiée de “lanceur d’alerte”. Au-delà de nos actions de mobilisation et d’interpellation, nous avons, en effet, dénoncé des réalités injustes et injustifiables. Certains pouvaient nous reprocher de “crier au loup”, d’autres pouvaient nous voir comme des oiseaux de mauvais augure. **C’était avant.**

Aujourd’hui, surgit ce sombre printemps 2020 avec cette pandémie et sa cascade de décès. Dans ces circonstances exceptionnelles, nous vérifions que nos agents publics sont des femmes et des hommes indispensables et fragiles. À chaque fois que notre pays est éprouvé ou soumis à un nouveau défi, il se tourne vers eux : intempéries, attentats, éducation, qualité des soins, accompagnement du grand âge...

Nos agents sont là en première ligne. Avec des moyens qui manquent, avec une santé exposée, avec des contraintes dévastatrices.

Il aura fallu être soumis à une crise sanitaire sans précédent pour que l’on porte attention à un système qui fragilise celles et ceux qui nous sauvent et nous protègent. Il faudra tous ces drames pour que nos alertes soient entendues. Être agent public n’est pas un métier de “planqué”. Il peut mettre en jeu votre santé physique et morale mais la protection sociale de nos agents n’est toujours pas à la hauteur de cette réalité. **Celles et ceux qui nous protègent et nous soignent doivent être protégés et soignés. Dignement. Véritablement. Totalement.**

Fin 2018, dans notre premier mook, nous avons interviewé six grands experts et, avec eux, **nous avons nommé les fragilités** de métiers de la Fonction publique.

Un an après, nous avons conçu et écrit ce deuxième mook que vous découvrez aujourd’hui pour **nommer ces réalités**. Nous sommes partis à la rencontre d’infirmières, de médecins urgentistes, de policiers, de pompiers et d’éclagueurs. Nous avons partagé leurs vies, et parfois, leurs nuits. Nous les avons écoutés nous dire leurs souffrances et leur attachement à leurs métiers. C’est édifiant ! Nous avons recensé les chiffres-clefs et les données les plus éloquentes, versant par versant, parce que si les difficultés diffèrent selon les métiers, elles provoquent les mêmes douleurs. À vif, à tous les âges, à tous les stades. Nous avons, également, interrogé un grand nombre de dirigeants mutualistes et de représentants syndicaux qui connaissent bien ces situations. En cet hiver, personne n’évoquait encore le Covid-19. C’était avant et pourtant... **toutes les paroles et inquiétudes exprimées s’avèrent tristement et dramatiquement prémonitoires.**

Dans notre prochain mook annuel, **nous soumettrons des propositions fortes et pragmatiques pour que cessent ces fragilités.** Il est temps que le débat s’ouvre, que les idées circulent, que nos “alertes” et nos solutions soient écoutées et surtout entendues.

Serge Brichet
Président de la MFP

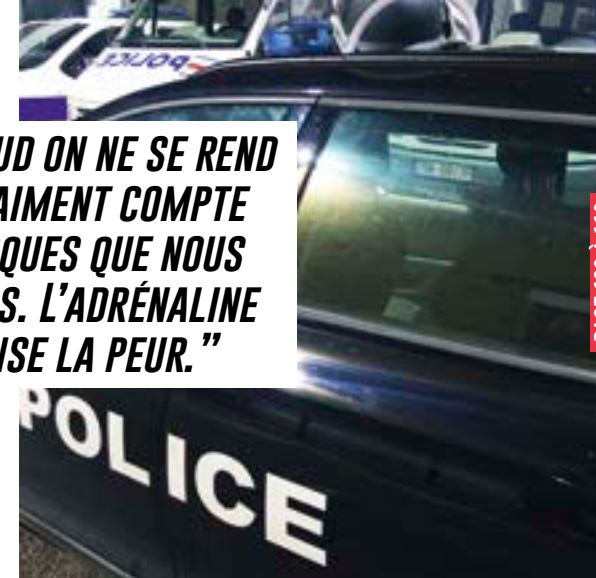
Paris, mardi 31 mars 2020



PAGES 64 À 75

“Nous sommes beaucoup plus dans une prise en otage des solidarités intergénérationnelles que dans une guerre entre générations elles-mêmes.”

E. Caniard



“À CHAUD ON NE SE REND PAS VRAIMENT COMPTE DES RISQUES QUE NOUS PRENONS. L’ADRÉNALINE COMPENSE LA PEUR.”

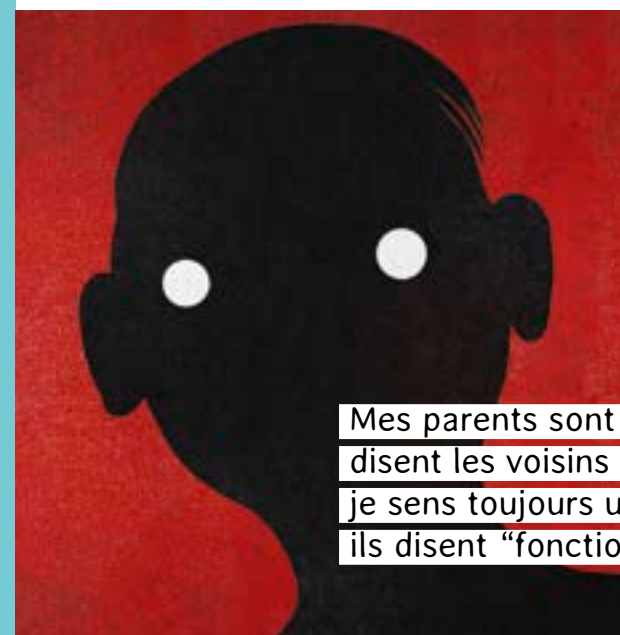
PAGE 102 À 113



PAGES 26 À 47

“Les évolutions des métiers dans les Fonctions publiques appellent à renforcer notre action d’accompagnement, fondement du mutualisme.”

R. Berthilier



PAGES 12 À 25

Mes parents sont des fonctionnaires comme disent les voisins du 4^e gauche. Dans leur bouche, je sens toujours une pointe de mépris quand ils disent “fonctionnaires”.

1 million de vues
en quelques semaines
pour les 2 films MFP
“ÉQUITÉ & SOLIDARITÉ”



PAGES 50 À 51



PAGES 64 À 75

“Dans la période actuelle, le gouvernement aurait tout intérêt à envoyer un signal extrêmement fort à ses agents pour les valoriser et les reconnaître.”

S. Junique

“Les situations et les modes de protection sont différents entre les trois versants de la Fonction publique.”

É. Chabot

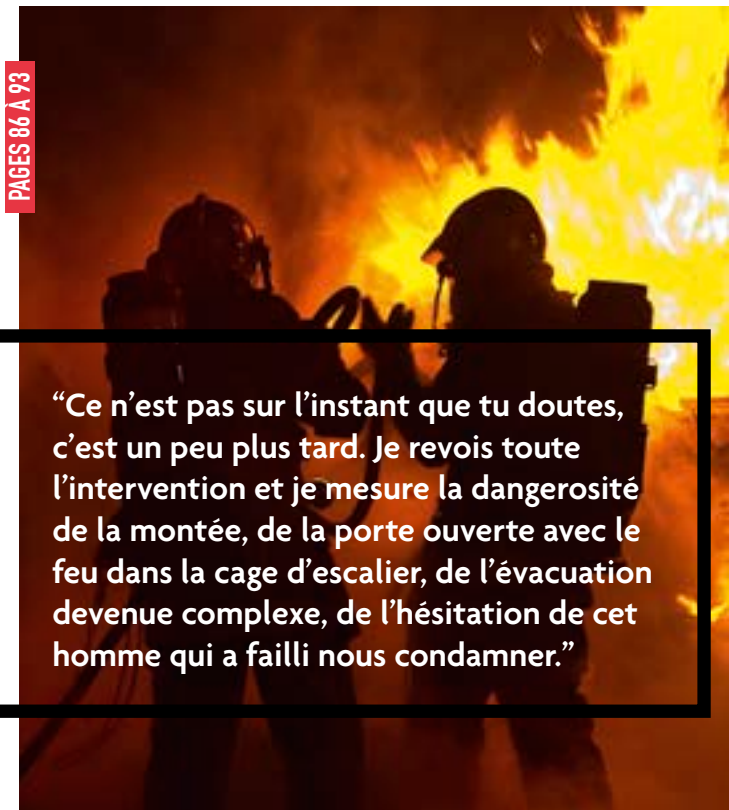


PAGES 26 À 47



PAGES 8 À 11

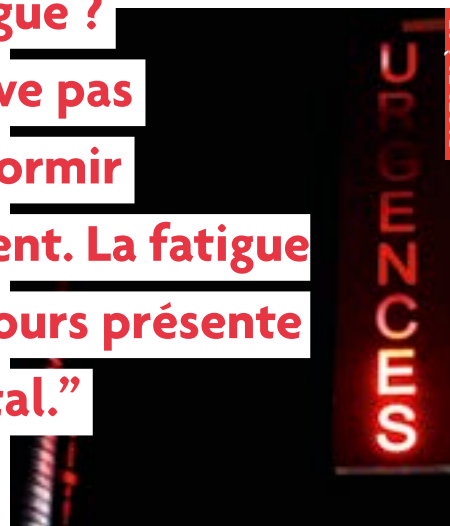
35 % DES AGENTS ONT LE SENTIMENT QUE LEUR TRAVAIL DÉGRADE LEUR SANTÉ



PAGES 86 À 93

“Ce n’est pas sur l’instant que tu doutes, c’est un peu plus tard. Je revois toute l’intervention et je mesure la dangerosité de la montée, de la porte ouverte avec le feu dans la cage d’escalier, de l’évacuation devenue complexe, de l’hésitation de cet homme qui a failli nous condamner.”

“La fatigue ? Je n’arrive pas à m’endormir facilement. La fatigue est toujours présente à l’hôpital.”



PAGES 78 À 85



PAGES 48 À 63

43.7 % DES AGENTS PUBLICS SONT EN SITUATION DE TENSIONS AVEC LE PUBLIC



PAGES 26 À 47

“L’employeur public doit avant tout assumer ses responsabilités de sécurité et de résultat en matière de santé au travail.”

G. Martinez



PAGES 26 À 47

“Une protection sociale obligatoire de haut niveau et une protection sociale complémentaire solidaire pourraient être un levier majeur de valorisation de la Fonction publique.”

É. Marazanoff



PAGES 94 À 101

“JE ME SUIS DIT QU’ON ALLAIT DEVOIR DESCENDRE UN CADAVRE. CES ACCIDENTS NOUS RAPPELLENT À L’ORDRE.”

“Je pense qu’il nous faut aussi considérer qu’être actif ou retraité n’est pas un statut. C’est un parcours de vie, une situation. Pas un statut.”

S. Brichet



PAGES 64 À 75

LES 5 ENJEUX

DE LA PROTECTION SOCIALE DES AGENTS PUBLICS



PAGES 12 À 25

**RESPECTER
LES PRINCIPES
DE NON-DISCRIMINATION**



PAGES 26 À 47

**AMÉLIORER
LA PROTECTION
DE TOUS LES AGENTS
PUBLICS**



PAGES 48 À 63

**PRENDRE
EN COMPTE
LES RÉALITÉS
FRAGMENTÉES**



PAGES 64 À 75

**NE PAS CREUSER
LES FRACTURES
ACTIFS/RETRAITÉS**



PAGES 76 À 113

**PROTÉGER
AU SENS LARGE
DE LA VIE**



LES **IN**DESTRUCTIBLES

Leur état de santé tend à se dégrader, leurs fragilités sociales s'accroissent mais les agents de la Fonction publique restent toujours attachés à leur métier. Viscéralement. Passionnément. Mais combien de temps encore va tenir leur passion indestructible ?

PANORAMA

Quand les conditions de travail menacent le bien-être

87 %

des agents de la Fonction publique sont satisfaits de remplir une mission d'intérêt général.

Source : Étude MFP - Harris Interactive 2018



43,7 % des agents vivent des situations de tension avec le public.

Source : Rapport annuel DGAFP 2014

1/10 agent subit régulièrement des agressions physiques

- 32 % des policiers
- 21 % du personnel soignant

Source : Étude MFP - Harris Interactive 2018



35 %

des agents ont le sentiment que leur travail dégrade leur santé aujourd'hui et 51 % s'attendent à un impact accru à l'avenir.

15 % prennent régulièrement le risque d'être blessés ou accidentés dans leur travail

- 46 % de policiers
- 31 % du personnel soignant

84 % affirment se sentir fatigués par leur travail

75 % déclarent se sentir stressés

Source : Étude MFP - Harris Interactive 2018



57 %

des agents ont le sentiment que leur employeur n'est pas suffisamment actif pour leur bien-être au travail.

50 % ne sont pas satisfaits de la fréquence des visites à la médecine du travail

69 % font confiance aux mutuelles pour agir dans le bon sens en matière de protection

Source : Étude MFP - Harris Interactive 2018



CONTE POUR UN ENFANT QUI VEUT FAIRE FRÉMIR SES PARENTS





Les parents, ça n'a peur de rien. Enfin, c'est ce que je croyais. Jusqu'à hier soir. Les parents, je les voyais grands, forts, invincibles. Je pensais qu'ils savaient comment éviter les mauvais coups, je pensais qu'ils savaient encaisser, que leur peau et leurs corps ne ressentaient pas la douleur. Oui, je croyais cela. Mais voilà, j'ai entendu parler mes parents et puis, dans la foulée, j'ai lu tous ces mots que je ne comprenais pas forcément bien mais quand même... j'ai compris l'essentiel. Je sais que je n'aurais pas dû savoir ce que je vais vous raconter. Ce n'est pas de mon âge. Si j'en avais parlé, qui m'aurait écouté ? Alors, j'ai décidé d'écrire ce conte. Un conte qui ne commence pas comme les autres contes.

Il n'était pas une fois... Il n'était pas une fois sans que ma mère ne me console, me cajole ou me câline si je lui confiais une peur, une angoisse. Et même lorsque je ne lui disais rien, elle savait, elle sentait. Elle savait apprivoiser mes inquiétudes et ensuite elle les chassait. Et si elles revenaient, ma mère repartait au combat. Sans rien lâcher. Ma mère ne lâche jamais rien. Elle dit que c'est dans ses gènes. Mon père dit que c'est une déformation professionnelle. Ma mère est infirmière. Elle se bat toujours pour les autres. Elle se lève quand je dors. Elle rentre quand je dîne. Elle repart le week-end quand je joue et elle nous revient le dimanche soir quand je m'ennuie d'elle. Elle me dit que je dois comprendre, que les malades ont besoin d'elle... et de gens comme elle. Les malades sont souvent seuls. La faute à des familles éloignées ou à celles qui ne viennent pas. Ma mère, elle, elle y va.

Il n'était pas une fois... Il n'était pas une fois sans que mon père rentre du travail sans me demander *tu as eu des notes à l'école aujourd'hui ?* C'est donc ça l'idée obsédante des pères, les notes à l'école ? C'est pourtant bizarre, à un repas de famille j'ai entendu mon père raconter comment il mentait à ma grand-mère sur ses notes, ses mots dans le carnet, ses punitions et ses heures de colle. Il racontait tout cela en riant mais, avec moi, il ne rigole pas sur ces sujets. Mon père n'arrête pas de me dire *qu'il faut bien travailler à l'école, pour avoir un métier, avoir une situation*. Je sais bien que mon père n'est pas le seul à répéter ça. Tous les autres pères disent ça. Le mien, peut-être un peu plus que les autres. Je ne vous l'ai pas dit mais mon père a une double vie : en semaine, il travaille à la mairie et le week-end, il est pompier volontaire. Je ne savais pas qu'il existait des pompiers involontaires. Moi mon père, c'est un vrai volontaire. Il a une alerte sur son téléphone et *vas-y que je file à la caserne*. Il me confie à la voisine si ma mère n'est pas là et si ma mère est là, il vient l'embrasser et à chaque fois elle lui demande *tu rentres quand ?* et il lui répond, *on ne sait jamais quand on rentre*. Il sourit, elle sourit. Elle se force, je le vois bien mais elle sourit.

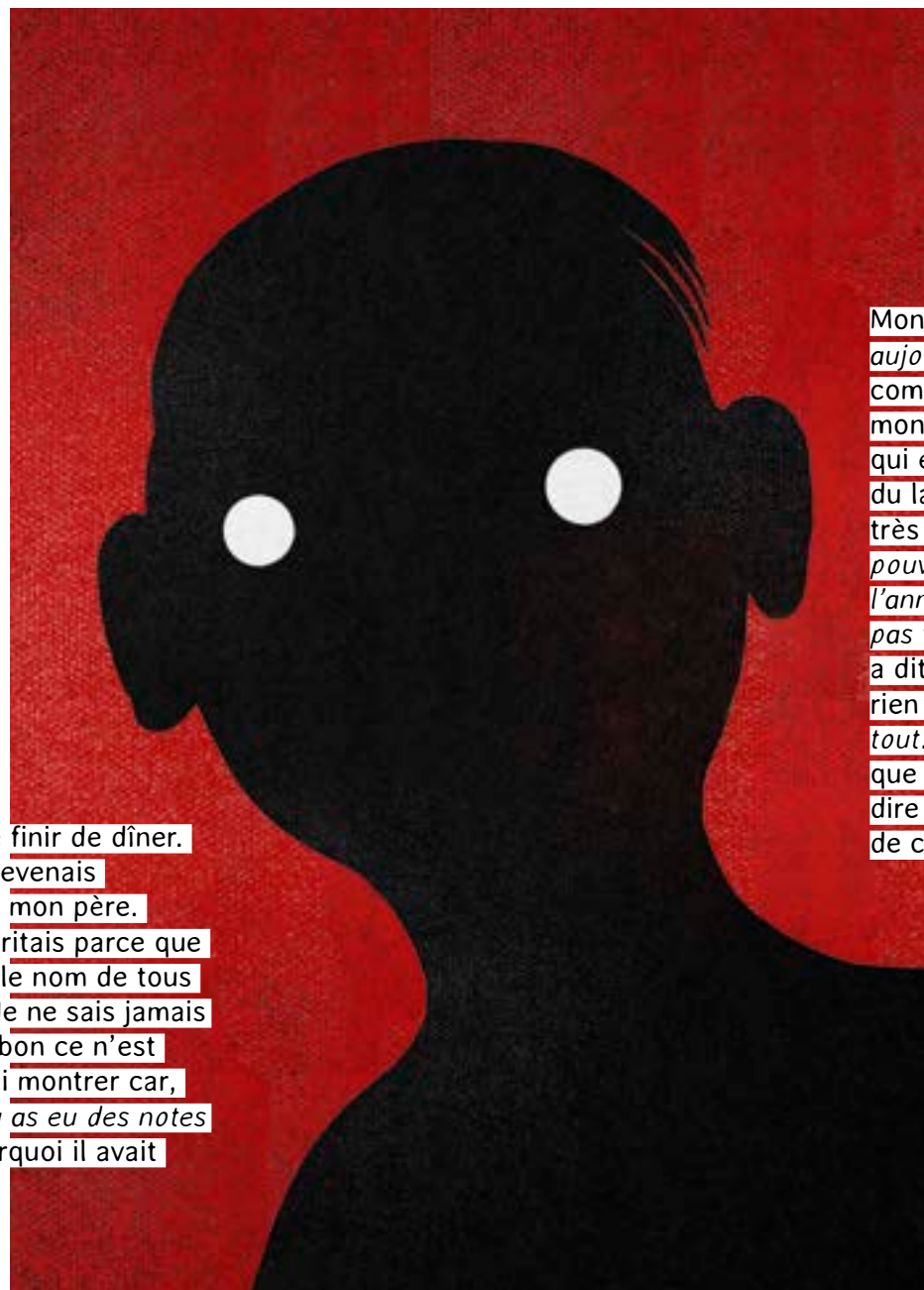
Mes parents, je les aime mais ils sont ennuyeux. D'ailleurs, ce ne sont pas les seuls, tous les parents sont ennuyeux. Ils n'ont plus peur des sorcières ou des monstres qui se cachent sous les lits. Ils ne croient plus aux fantômes, aux méchants loups ou aux elfes. L'imagination ne les fait plus frissonner. Enfin c'est ce que je pensais... Parce que depuis hier, je sais que les parents peuvent frémir. Les miens comme les vôtres ou comme vous.

Mes parents sont des fonctionnaires comme disent les voisins du 4^e gauche. Dans leur bouche, je sens toujours une pointe de mépris quand ils disent *fonctionnaires*. C'est étrange parce qu'en même temps, ils adorent les infirmières (enfin c'est ce qu'ils disent à ma mère qui *fait un boulot formidable et il faut être courageux et désintéressé et patati et patata*). Ils aiment aussi l'instituteur de l'école qui a tant fait pour leur fille. Ils vont souvent chez leur ami, le policier du 2^e droite. Et chaque année, ils donnent un petit billet à mon père pour le calendrier des pompiers parce que *c'est un boulot formidable et il faut être courageux et désintéressé et patati et patata*.

Ils sont bizarres les grands. Suivant le mot qu'ils utilisent, leur avis changent. Fonctionnaires, c'est moche mais infirmière, policier, professeur des écoles, pompier, c'est formidable, courageux, désintéressé et patati et patata.

Mon père, je ne sais pas très bien ce qu'il fait comme métier. Je sais qu'il accueille des gens à la mairie. Il les conseille, il les aide pour un logement, une place en crèche, un problème dans leur rue. Parfois, certains sont en colère. Pas après lui, me dit-il mais il n'empêche que c'est sur lui qu'ils crient. Et ils crient fort, ils hurlent. Mon père m'a toujours dit qu'il n'avait pas peur. Et je l'ai toujours cru jusqu'à hier soir.

Mes parents étaient à la cuisine en train de finir de dîner. J'aurais dû être dans ma chambre mais je revenais les voir parce que j'avais une surprise pour mon père. Un 17 en géométrie. Franchement, je le méritais parce que ce n'est pas simple la géométrie. Rien que le nom de tous ces Grecs à retenir pour leurs théorèmes. Je ne sais jamais où il faut mettre le 'h' dans leur nom mais bon ce n'est pas le sujet. J'avais ce 17 et je voulais le lui montrer car, pour une fois, il ne m'avait pas demandé tu as eu des notes à l'école aujourd'hui ? J'ai vite compris pourquoi il avait oublié. Il était perturbé.



J'allais les rejoindre quand j'ai entendu mon père dire à ma mère *Ce n'est pas possible ! Pas ce week-end !! On ne peut jamais rien prévoir. C'est quand même pas le bout du monde que d'avoir un week-end tous les trois.* Il avait raison mon père, ce serait bien un week-end tous les trois. Maman a dit un truc que je n'ai pas entendu et la voix de mon père s'est tout de suite radoucie *je comprends mais quand même...* Alors que je m'apprêtais à pousser la porte, j'ai entendu mon père dire à ma mère une de ces phrases qui vous fait dire qu'il ne faudrait pas écouter la suite mais vous en avez terriblement envie. *J'ai un truc à te dire. Un truc qui s'est passé en mairie aujourd'hui. C'est bizarre cette façon qu'il a de dire en mairie. Moi je dis à la mairie. Lui, non et c'est vrai que c'est plus solennel en mairie.*

Mon père a donc dit *j'ai un truc à te dire. Un truc qui s'est passé en mairie aujourd'hui.* Et là, silence. Un long silence, un de ceux où les anges passent comme dit ma grand-mère et où les petits diables tirent la langue ajoute mon grand-père. Mon père s'est mis à parler d'une collègue de travail qui était arrivée en pleurs le matin. En retard et en pleurs. Elle venait du laboratoire d'analyses. Ses résultats étaient mauvais. Il ne savait pas très bien ce qu'elle avait mais elle lui a dit *je ne sais pas comment je vais pouvoir faire face à toutes ces nouvelles dépenses. J'ai déjà fait un emprunt l'année dernière et je n'ai pas fini de le rembourser.* Ma mère a dit *ce n'est pas vrai, elle a emprunté de l'argent parce qu'elle est malade ?* Mon père a dit *bah oui* (il dit souvent bah oui, ça énerve ma mère mais là, elle n'a rien dit) *on n'a pas de mutuelle au boulot. Et la Sécu, elle ne couvre pas tout.* Avant hier soir, je ne savais ce que c'était ce mot Sécu moi je croyais que c'était un gros mot comme ceux que mon tonton Franck aime bien dire en voiture. *Tu vas bouger ton cul* qu'il crie mais là ce n'était pas de ces culs-là dont il était question.

Ma mère a répondu *d'accord mais là les soins sont pris en charge. Pas tous a répondu mon père. Et pas totalement et ça va vite, crois-moi.* Ma mère a dit *je ne comprends pas que le moindre salarié dans le privé ait droit à une mutuelle prise en charge à 50% par son patron et nous que dalle !! On parle de nous comme des nantis mais qui sait cela ?!* Je ne peux pas dire que ma mère criait ou pleurait, c'était entre les deux, un ton que je ne connaissais pas, entre désespérance et colère.

On nous demande tout le temps d'être solidaire mais qui l'est avec nous ? continua-t-elle. Sur ta mairie, il y a bien écrit Liberté, Égalité, Fraternité, non ? Elle est où l'Égalité ? Elle est où la Fraternité lorsqu'une femme malade doit emprunter lorsqu'elle est malade ? Si nous qui soignons, protégeons ou enseignons, si nous sommes malades et sans aucune protection, qui va soigner, protéger ou enseigner ? C'est absurde. Ce n'est quand même pas un privilège d'avoir le droit à une mutuelle. Une mutuelle qui rembourse nos dépenses de santé ? Ils sont tous là à nous dire qu'on fait un boulot formidable, qu'il faut être courageux et désintéressé et patati et patata... mais ça sert à quoi tous ces mots si on n'a pas le droit d'être protégés comme les autres. Ils se plaignent de ne pas recruter de nouveaux fonctionnaires. Pas étonnant !! On est de moins en moins fonctionnaire à vie, on recrute de plus en plus de personnes pour des contrats de quelques mois ou quelques années. Et notre santé n'est pas, ou trop légèrement, protégée. Mais qu'est-ce qu'elle va faire cette femme si elle ne peut pas emprunter ? Qu'est-ce qu'elle va faire ?

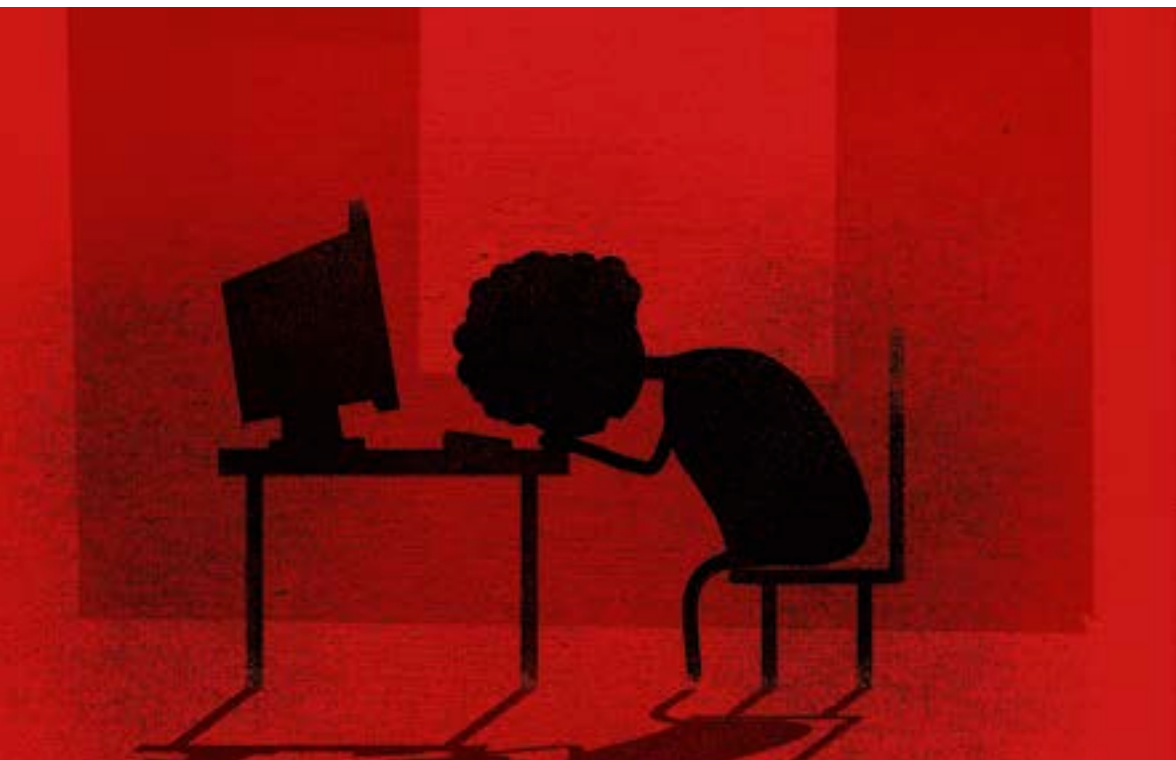


Mon père a répondu qu'ils feraient tous une cagnotte mais ça n'ira pas très loin, ça risque de ne pas être suffisant. La plupart des collègues sont de catégorie C. Là, j'avoue, je n'ai pas compris tout de suite ces deux mots : catégorie C. Quand mes parents se sont couchés, j'ai pris l'ordinateur et j'ai tapé les mots sur la barre de navigation : catégorie C. C'est là que j'ai lu que 80% des fonctionnaires sont de catégorie C, les plus petits salaires, les plus fragiles des agents publics avec des activités parfois dangereuses, souvent éprouvantes disait l'article. C'est donc ça catégorie C. C comme cabossé, C comme consternant, C comme croquignolet comme dirait... je ne sais plus qui.

Soudain, j'ai entendu comme une note d'optimisme dans la voix de ma mère elle n'a qu'à souscrire une assurance ? Pas dans son état a répondu mon père et puis un assureur ce n'est pas une mutuelle. Ils ne voudront pas d'elle ou alors à un prix astronomique... Plus tu es vieux, plus tu es malade, plus tu payes cher. Tu payes en fonction de toi. Avec une mutuelle, pas d'examen à supporter, le risque est partagé et on te protège quel que soit ton état de santé ou ton âge. Pas de ça chez un assureur !!

J'ai vite compris que le problème de cette femme était devenu le problème de mes parents. Mon père ne cessait de parler. À la cantine, Loïc nous a appris qu'un grand nombre de collectivités ne participe pas à la couverture santé de leurs agents. Il paraît que c'était encore pire avant C'est ça qu'ils veulent, qu'on se réjouisse de ces petites avancées ? Mais je te le dis, à ce rythme-là, des personnes qui vont emprunter pour être soignées, on va continuer d'en avoir. Et même de plus en plus.





Ma mère soupirait profondément. Comme si elle cherchait un second souffle avant de parler. Remarque, pour nous c'est pareil à l'hôpital. En 2007, ils nous avaient promis des idées modernes pour, soi-disant, améliorer notre protection sociale. Une loi restée sans effets. Plus de dix ans après, toujours rien. Ça veut tout dire !! On souffre et on ne nous protège pas. Quand est-ce qu'ils vont comprendre que celles et ceux qui soignent souffrent aussi et peuvent avoir besoin de soins ? Quand est-ce qu'ils vont comprendre ça ?! La fameuse gratuité des soins dont nous, personnels soignants, pouvons bénéficier c'est une chimère. La plupart des agents sociaux ou médico-sociaux en sont exclus ! Les contractuels n'y ont pas droit ! Combien de jeunes savent que ces soins gratuits existent ?? Très peu. Et puis cette gratuité, si elle marche pour nous au sein de notre hôpital, je te souhaite bon courage si tu dois aller te faire soigner ailleurs !! Dix ans après, toutes les conventions entre hôpitaux ne sont toujours pas signées ! Et ce n'est pas fini. Dès que tu deviens retraité, fini cet avantage. Quand tu vas te faire soigner, tu payes plein pot !! Plus de gratuité. Belle solidarité avec celles et ceux qui ont soigné et veillé sur la santé de milliers de personnes 24 heures sur 24, la nuit, le week-end et les jours fériés pendant des années et des années.

Je croyais que mon père allait l'apaiser mais non. À son tour, il surenchérrissait. Loïc, toujours lui, nous disait que même entre fonctionnaires, il n'y a pas d'égalité. Selon les métiers, l'aide de chaque ministère peut varier de 1 à 50. Il paraît qu'un enseignant reçoit une aide de 1,60 € par an pour sa santé alors qu'au ministère des Affaires étrangères, une personne touche aux alentours de 80 € annuels. Quand tu sais qu'un employeur privé verse en moyenne 300 à 500 € pour la mutuelle de chaque salarié, on est bien loin du compte même pour les mieux protégés des fonctionnaires.

Même les médicaments, on ne nous les rembourse pas de la même manière. Chaque ministère a son niveau. Pour un même médicament, le ministère de la Défense te rembourse toute la différence, alors que l'Éducation nationale ou celui de l'Économie n'en rembourse qu'une partie. Et ce n'est même pas le même montant selon que tu sois prof ou douanier. Tu vois, les fonctionnaires ne sont pas tous égaux devant la maladie.



Quelqu'un a demandé ce qu'il se passait dans notre branche, Loïc nous a répondu que la participation des employeurs territoriaux se cassait la gueule. Elle a baissé de plus 25 % en 4 ans. On était tous stupéfaits. Loïc a eu cette formule choc : ce désengagement est invisible mais il aboutit à un délabrement visible, celui de nos santé. C'est effroyable mais Loïc a raison.

Le téléphone a sonné. J'ai entendu mon père répondre que *tout va bien. À la maison comme au boulot. C'est donc ça les conversations des grands ? S'arranger avec la vérité, vivre une chose chez soi et en dire une autre quand on parle à l'extérieur ?!* Je ne sais pas à qui mon père parlait mais je sentais qu'il essayait d'abrégé la conversation. Je crois qu'il voulait vite rejoindre ma mère. Dès qu'il a raccroché, je lui ai montré fièrement ma note. J'ai senti qu'il était heureux. *17 en géométrie, ça c'est une vraie bonne note. Ton travail paye. C'est dans la logique des choses, lorsqu'on travaille, on est récompensé. Allez, va te reposer. Maman et moi, on va venir t'embrasser tout à l'heure.*

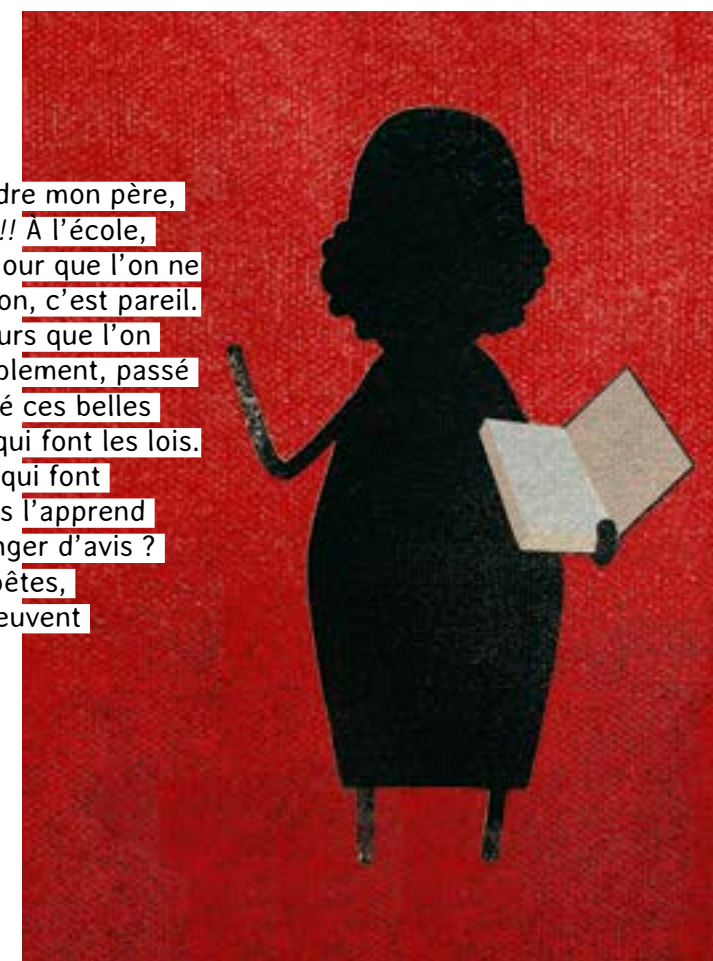


J'embrassai mon père et retournai vers ma chambre. Quelques pas de plus et je n'aurais probablement jamais entendu ce qu'a dit ma mère lorsque mon père entra dans la cuisine. *C'est bien que tu l'encourages pour son 17 en géométrie mais s'il te plaît, dispense-toi des phrases convenues. Lorsqu'on travaille, on est récompensé. Tiens regarde le journal et tu verras que ce n'est pas vrai. Tu peux travailler sans relâche et ne pas être récompensé.*

J'ai entendu mon père s'asseoir sur une chaise en formica, une de celles qu'il avait récupérées dans l'ancienne cuisine de ses parents, celle où mamie préparait invariablement tous les dimanches son fameux gâteau au chocolat. J'ai attendu et j'ai entendu d'abord le silence correspondant, j'imagine, au temps de lecture de l'article puis le fameux *C'est dégueulasse !!* de mon père. *C'est dégueulasse, ils ne pourront pas faire ça, permettre à des assureurs de ne protéger que les agents publics actifs et ne rien offrir aux retraités. Non, ce serait dégueulasse !! D'ailleurs, c'est incroyable ce qu'ils écrivent au début de l'article : "Dans la Fonction publique Territoriale, les personnels retraités ne bénéficient que peu des dispositifs de conventions de participation car l'information ne leur est pas transmise, parfois par omission, souvent volontairement, certains opérateurs ne souhaitant pas assurer ces profils plus risqués." Alors comme ça, il y a des retraités qui ne savent pas qu'ils ont droit à leur mutuelle et on le leur cache parce que les protéger pourrait coûter cher. Non mais ce n'est pas possible !!*

Enfin, c'est une lente et progressive destruction. Nos contrats qui nous protégeaient parfois contre la perte d'autonomie finissent par ne plus le proposer depuis 3-4 ans. Et, comme si cela ne suffisait pas, la Loi pourrait maintenant permettre de ne plus protéger la santé des retraités !! Finie la solidarité entre les actifs et les anciens. Ça veut dire que lorsque je partirai à la retraite, je pourrais n'avoir droit à aucune protection !! Je me souviens de mon chef qui me répétait avant de partir à la retraite : les actifs payent pour la santé des retraités et les retraités payent pour l'incapacité de travail ou le décès prématuré des actifs. C'est aussi simple que cela. Ce n'est pas de la charité, c'est de la solidarité. Ne les confonds pas. La charité, c'est un acte individuel, la solidarité c'est une démarche collective. La charité est verticale, elle va du riche vers le pauvre. La solidarité est horizontale, de toi vers moi, de moi vers toi sans jamais nous préoccuper de savoir qui gagne le plus. La charité a quelque chose d'humiliant, la solidarité est une valeur réjouissante. Il avait raison le vieux !! À force de casser la solidarité entre nous tous, ils vont nous conduire à faire la charité. Quelle humiliation !!

Mon sang se glaçait. À entendre mon père, c'était chacun pour sa gueule !! À l'école, pourtant, les profs insistent pour que l'on ne soit jamais égoïste. À la maison, c'est pareil. Les parents demandent toujours que l'on soit solidaire entre nous. Visiblement, passé 20 ans, tout le monde a oublié ces belles idées, surtout celles et ceux qui font les lois. D'ailleurs, c'est qui ces gens qui font les lois ? À l'école, on ne nous l'apprend pas !! Comment les faire changer d'avis ? Où sont-ils ? Ils ne sont pas bêtes, ils peuvent comprendre, ils peuvent changer d'avis.





C'est étrange mais je pense que ma mère devait être connectée à mon cerveau. Je l'entendis dire à mon père Tant que la Loi n'est pas passée, elle n'existe pas. Il faudra défendre nos droits et surtout faire savoir que ces différences, ces injustices ne sont plus supportables. Il faudra dire que nous voulons un système de protection équitable et solidaire. Oui, nous voulons l'équité et la solidarité. Il ne faut plus se taire, il faut raconter nos vies, dire que nous ne sommes pas des nantis, que notre santé est peu ou mal considérée, que lorsque l'on est retraité, nous n'avons plus droit à la solidarité. Il faut dire tout cela. Personne n'imagine notre pays et nos vies sans profs, sans infirmières ou sans pompiers, une vie sans personnels de mairie ou sans policiers, une vie sans militaires pour nous protéger. Crois-moi, personne ne sait cela, personne ne sait que nous sommes si mal protégés. Il faut le faire savoir. Avec des mots simples. Si nous arrivions à l'expliquer à un enfant de 7 ans, alors tout le monde comprendra et beaucoup réagiront.

C'est ça l'idée, il faut savoir l'expliquer à un enfant de 7 ans. Raconter nos vies comme une histoire du soir avant de se coucher. Bien sûr, nos vies ne ressemblent pas à un conte de fées mais elles sont belles nos vies, elles sont utiles, elles font du bien, elles aident les plus démunis, elles soulagent les plus fragiles. Dans ce que tu fais, dans ce que je fais, on ne se préoccupe pas de savoir qui nous aidons, nous le faisons de la même manière pour chacun. C'est pour cette raison que tu as choisi ton métier et moi le mien. C'est pour cette raison que nous aimons encore nos métiers. Nous ne pouvons pas être négligés, nous ne pouvons pas être fracassés comme ça et laisser faire. Ce n'est pas un privilège que nous réclamons, c'est de l'équité et de la solidarité. Rien d'autre.

C'est en écoutant ces derniers mots de ma mère que m'est venue l'idée d'écrire ce conte. Pour que chacun comprenne avec des mots simples son inquiétude, celle de mon père, leurs peurs et leur détresse de se voir ainsi oubliés, négligés et si mal protégés.

Si vous croyez que ce conte n'est qu'un conte, alors vous êtes un adulte ennuyeux qui ne veut pas croire aux sorcières, aux monstres qui se cachent sous les lits, aux fantômes, aux méchants loups ou aux elfes. Et vous avez tort. Cette histoire ressemble à des milliers d'autres, à celles de ces femmes et de ces hommes indispensables à nos vies. Chacun d'eux à sa manière amortit les errances et les souffrances de nos vies. Ils nous aident, nous soutiennent, nous protègent et nous permettent d'être plus solides. Et un jour, badaboum, ils découvrent qu'une collègue doit emprunter de l'argent pour être soignée. Cette histoire vient alors allumer la mèche de leurs tracas. Et ce feu qui s'embrase, loin de les réchauffer, les glace d'inquiétude comme un enfant dans son lit après qu'il ait entendu un conte où se croisent des sorcières, des monstres, des fantômes, des méchants loups ou des elfes. Oui, mes parents frémissent et ils ne méritent pas cela.



AMÉLIORER

LA PROTECTION

DE TOUS

**LES AGENTS
PUBLICS**

Vingt personnalités expertes des enjeux de la protection sociale de la Fonction publique livrent leurs analyses sans fard ni outrance. Des phrases fortes, des idées choc, des analyses froides, des convictions brûlantes... Il y a ici matière à réfléchir autrement, utilement, humainement.



“Les évolutions des métiers dans les Fonctions publiques appellent à renforcer notre action d’accompagnement, fondement du mutualisme.”

Quelle est l’idée “à tuer” pour améliorer la protection sociale complémentaire (PSC) des agents de la Fonction publique ? Et quelle est l’idée simple à mettre en place ?

La Fonction publique est une idée d’avenir, elle répond aux besoins des services publics et de leurs usagers. Nos services publics fonctionnent grâce aux agents qui travaillent ensemble et dont les droits et obligations sont communs. Des règles particulières leurs sont adaptées car leurs besoins et emplois sont spécifiques. L’idée “à tuer” est celle d’un contrat collectif à adhésion obligatoire fondé sur un appel d’offres défini par l’administration, qui nierait la diversité des profils, des parcours et des contraintes des métiers. De plus, le principe d’un contrat obligatoire induit une rupture d’équité entre actifs et retraités que la MGEN se doit de dénoncer. Pour la Fonction publique d’État, l’employeur détient une responsabilité envers ses pensionnés dont il ne peut se dessaisir. Au-delà, les procédures de référencement en vigueur ne répondent pas aux enjeux. La concurrence renforcée, l’exclusion de garanties et le nivellement de certaines couvertures amplifient l’inadéquation entre niveau de protection et besoins des agents, alors même que la contribution financière des employeurs se réduit sans cesse ou disparaît. Depuis sa création et par ses engagements, la mutuelle que je préside associe ses adhérents à la construction de leur protection sociale pour qu’elle réponde à leurs besoins en couverture santé et en prévoyance. Fondée sur la libre adhésion, l’offre proposée intègre des mécanismes de solidarité forts. Pour aller plus loin, la question de l’accès financier à la couverture complémentaire doit être posée. Une remise à plat des aides sociales et fiscales en vigueur est nécessaire afin de mettre en place un système permettant une contribution la plus forte possible à une PSC de qualité.

La Fonction publique connaît et exprime comme jamais un malaise général et profond. La PSC peut-elle répondre à cette réalité ?

La PSC est un élément essentiel de la qualité de vie au travail, mais elle n’est pas le seul levier de réponse au malaise actuel dans les Fonctions publiques. Attractivité des métiers, gel du point d’indice, manque de considération, remise en cause des statuts : la recherche d’intérêts personnels trop souvent promue par les politiques gouvernementales est contraire à l’esprit de service public mû par les valeurs d’égalité et de solidarité. Nous sommes convaincus que la PSC est un sujet à part entière impliquant l’ensemble des parties prenantes. Depuis plusieurs années, nous renforçons nos actions en prévention et qualité de vie au travail en lien avec les employeurs ainsi qu’avec des opérateurs comme l’Anact¹. Les évolutions des métiers dans les Fonctions publiques appellent à renforcer notre action d’accompagnement, fondement du mutualisme.

Quel rôle doivent avoir les mutuelles pour amortir la paupérisation des agents ?

L’objectif n’est pas d’amortir une paupérisation des agents. La crise de l’hôpital public, le malaise des agents des services déconcentrés de l’État, les conditions de travail des enseignants sont autant de défis à relever. Mutualistes, militants du mouvement social, nous nous engageons. Nous accompagnons toutes les situations de vie et intervenons en action sociale. Nous agissons pour répondre aux attentes de nos adhérents et plus largement des agents publics. Nous participons à l’accès aux soins pour tous. Notre engagement sur la PSC aux côtés de la MFP et des organisations syndicales en est un marqueur fort.

¹ Anact : Agence nationale pour l’amélioration des conditions de travail.



“Cette iniquité est une vraie fragilité que les dispositifs mis en place depuis 2006 n’ont absolument pas atténuée.”

Quelle est l’idée “à tuer” pour améliorer la protection sociale complémentaire (PSC) des agents de la Fonction publique ? Et quelle est l’idée simple à mettre en place ?

Tuons d’abord, et avant tout, l’idée que les agents publics soient des privilégiés en tout domaine. En matière de protection sociale complémentaire, même s’ils sont très majoritairement couverts par des complémentaires santé, ils n’ont aucune aide significative de la part de leur employeur pour acquérir cette couverture, à l’inverse des salariés de droit privé.

Cette iniquité est une vraie fragilité que les dispositifs mis en place depuis 2006 n’ont absolument pas atténuée. L’idée simple serait donc de les faire bénéficier de mesures financières comparables à celles existant pour leurs homologues du privé, ce qui exige des décisions politiques ambitieuses.

A minima les employeurs publics doivent arrêter, via les cahiers des charges, des garanties véritablement protectrices et complémentaires à leurs droits statutaires.

“L’idée simple à mettre en place”, dans le contexte créé par les règles européennes sur la concurrence, consiste à décider que l’État employeur laisse ses agents libres de choisir leur organisme de protection sociale complémentaire, historique ou autre organisme, et leur ouvre un crédit d’impôt correspondant à une fraction aussi importante que possible de leur cotisation. La mutualité y retrouvera son âme.

Faut-il rêver ou redouter un ANI dans la Fonction publique ?

Question piège par excellence ! Évidemment oui si je veux rester cohérent par rapport à ma réponse précédente. Pour autant, tel qu’il est organisé aujourd’hui ce dispositif porte, à mon sens, quelques lacunes qui

seraient préjudiciables pour les agents de la Fonction publique. En effet, si on regarde l’organisation actuelle de la couverture complémentaire de ces derniers, elle protège globalement les actifs et les retraités et couvre le champ de la santé et de la prévoyance.

Ce n’est absolument pas le cas de l’ANI qui ne concerne que les actifs et n’intervient que pour porter des garanties santé strictement.

Donc une avancée législative plutôt sécurisante pourrait au final se révéler moins protectrice, ce qui serait un réel paradoxe. Il faut donc “penser” un cadre innovant qui n’entraîne pas la démutualisation des risques et des populations.

Santé, sécurité, qualité de vie au travail dans la Fonction publique : un devoir, une urgence ou une chance ?

Les 3 bien sûr et ce n’est pas un hasard que ce soit la “signature” du récent rapport Lecocq sur cette thématique.

Cette trilogie de vocables reflète bien le fait que les agents publics ne disposent pas aujourd’hui des mêmes droits que les autres travailleurs dans ce domaine et qu’il est primordial que cela évolue. Le terme urgence est d’ailleurs plus que préoccupant et on ne comprendrait pas que les propositions de ce rapport restent lettres mortes.

Quant à la chance, elle doit être logiquement partagée. Chance pour les employeurs de bénéficier de salariés publics en bonne santé mais surtout chance évidemment pour les salariés eux-mêmes, même si cela doit relever plutôt du droit que du hasard !

C’est également une véritable opportunité pour les acteurs complémentaires et sociaux, qui agissent déjà en la matière, sans véritable reconnaissance d’être enfin considérés comme des partenaires à part entière.



“Rien ne sera possible au sujet de la PSC comme d'ailleurs sur d'autres enjeux revendicatifs si nous n'arrivons pas à imposer une évolution de la démocratie sociale.”

Quelle est l'idée “à tuer” pour améliorer la protection sociale complémentaire (PSC) des agents de la Fonction publique ? Et quelle est l'idée simple à mettre en place ?

Dans le contexte du processus de mobilisations en cours s'agissant du projet de réforme des régimes de retraite, il convient, une fois de plus, de tuer l'idée que les agents de la Fonction publique seraient des privilégiés. Bien au contraire !

Soumise toujours plus à des logiques de marchandisation et de mise en concurrence, la couverture complémentaire des agents se dégrade. Par ailleurs, en comparaison avec la situation existante dans le secteur privé, la contribution financière des employeurs publics au financement de la protection sociale complémentaire des agents est dérisoire et inacceptable.

Ensemble, il nous faut imposer la mise en œuvre d'un droit effectif et financé à la protection sociale complémentaire dans les domaines de la santé et de la prévoyance pour l'ensemble des personnels, actifs et retraités, fonctionnaires et agents non-titulaires.

Faut-il rêver ou redouter un ANI dans la Fonction publique ?

La mise en œuvre d'un ANI dans la Fonction publique ne permettrait pas la mise en œuvre d'un droit effectif et pérenne à la protection sociale complémentaire tel que la CGT la conçoit.

Les *corpus* revendicatifs que nous avançons sont, me semble-t-il, beaucoup plus ambitieux, à savoir notamment un droit à la protection sociale complémentaire bénéficiant à l'ensemble des personnels, fonctionnaires et agents non-titulaires, actifs et retraités ; un financement obligatoire par

les employeurs publics *a minima* d'au moins 50 % de la cotisation ; des prestations dans les domaines de la santé et de la prévoyance (décès, incapacité, invalidité, perte d'autonomie)...

Rien ne sera possible au sujet de la protection sociale complémentaire comme d'ailleurs sur d'autres enjeux revendicatifs si nous n'arrivons pas à imposer une évolution de la démocratie sociale.

C'est dans ce sens que la CGT demande que la protection sociale complémentaire des personnels fasse l'objet de processus de négociations obligatoires et non facultatifs, ce qui nécessite une révision de la loi de rénovation du dialogue social de juillet 2010.

Les mutuelles de fonctionnaires doivent-elles être des acteurs pivots dans la prévention de la santé au travail ?

Pour la CGT, les personnels doivent être ces acteurs pivots. C'est pourquoi la CGT propose d'instaurer une démocratie au travail avec des droits et des pouvoirs nouveaux d'intervention des personnels et de leurs organisations syndicales sur les finalités de leur travail et de leurs conditions de mise en œuvre. Telle n'est pas l'orientation des pouvoirs publics actuels avec, notamment, la suppression des comités chargés de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

Dans le contexte du rapport de Madame la députée Charlotte Lecocq sur la santé au travail, des discussions s'ouvrent dans la Fonction publique sur cette question. Il convient de réfléchir à une mise en synergie de l'ensemble des acteurs concernés.

Cette réflexion concerne aussi la mutualité et plus particulièrement ses actions dans le domaine de la prévention.



“Les situations et les modes de protection sont différents entre les trois versants de la Fonction publique.”

Quelle est l'idée “à tuer” pour améliorer la protection sociale complémentaire (PSC) des agents de la Fonction publique ? Et quelle est l'idée simple à mettre en place ?

Depuis des décennies, le sujet de la PSC des agents de l'État a rencontré surtout de l'indifférence tant de la part de l'employeur que des organisations professionnelles ignorant, contrairement au secteur privé, que l'on pouvait aussi aborder ce sujet sous l'angle des négociations salariales.

L'idée simple serait d'avoir la volonté d'instaurer un cadre équitable entre les différents régimes de PSC des fonctionnaires. Compte tenu de l'hétérogénéité des dispositifs, de leur complexité, de la disproportion entre leur coût d'administration et le montant des participations employeur, d'une concurrence insuffisante ou faussée, il faut envisager un dispositif simple, garantissant la prise en compte de spécificités développées par les mutuelles de la Fonction publique et se rapprochant du dispositif appliqué au secteur privé.

Ces pistes pourraient décroiser la PSC des agents publics, créer une saine concurrence, abaisser les coûts, et offrir aux agents des protections portables en cas de mobilité entre la Fonction publique d'État ou la Fonction publique Territoriale. La couverture prévoyance est généralement peu encadrée et apporte souvent une réponse imparfaite aux besoins, avec des niveaux de couverture très disparates.

Il est temps d'adopter une réponse globale, assise sur un socle préventif et conditionnée à une obligation de souscription, afin que les fonctionnaires bénéficient d'une protection sociale de haut niveau tant en santé qu'en prévoyance.

Les mutuelles de fonctionnaires doivent-elles être des acteurs pivots dans la prévention de la santé au travail ?

Cela semble une évidence. Au moment où les fonctionnaires dénoncent une dégradation de leur santé liée à des facteurs professionnels, ou le nombre d'agents

en situation de précarité a beaucoup augmenté avec des conséquences sur leur santé et donc sur leur capacité à occuper leur poste. Or les mutuelles connaissent bien les professionnels qu'elles protègent et s'efforcent d'apporter le meilleur service à leurs adhérents dans une logique affinitaire et de proximité. Il faut intensifier l'approche préventive. Elle doit permettre d'améliorer l'équilibre de vie personnelle, préserver la santé mais aussi faire face aux aléas de la vie.

Les mutuelles doivent être intégrées dans le dispositif d'accompagnement pluridisciplinaire en prévention des risques, le traitement des risques psychosociaux. Elles peuvent - certaines l'ont déjà fait - participer à la collecte des données relatives à la santé et la sécurité au travail.

La PSC doit-elle se limiter aux seuls enjeux de santé dans la Fonction publique ?

Si les enjeux de santé demeurent le fondement de l'action des mutuelles, elles doivent encore renforcer ce secteur répondant à des besoins très évolutifs des adhérents dans le cadre d'un suivi médical adapté à toutes les situations. Dans la Fonction publique, les garanties prévoyance sont souvent indissociables des propositions d'offres santé, il convient certainement de les diversifier, de les rendre plus modulables et de parvenir à une mutualisation des risques qui les rendent plus attractives.

L'action sociale des mutuelles figure souvent en bonne place dans le service rendu à l'adhérent, et pourrait être un outil important dans l'organisation d'une approche globale de la prévention. Enfin, le développement des rapprochements, l'appartenance à des groupes doivent permettre aux entreprises d'économie sociale que sont les mutuelles, de proposer une protection sociale complète en assurance de personnes et de biens. Portant des valeurs fortes, les mutuelles, elles, doivent s'engager dans une nouvelle stratégie et ambitionner d'être une maison commune pour un public plus large avec un esprit fort de solidarité mutualiste.



*“La solidarité
intergénérationnelle
est certainement
celle qui est le plus
en danger.”*

Quelle est l'idée “à tuer” pour améliorer la protection sociale complémentaire (PSC) des agents de la Fonction publique ? Et quelle est l'idée simple à mettre en place ?

L'idée “à tuer” serait celle qui, sous prétexte d'amélioration et d'harmonisation, consisterait à aligner la protection sociale complémentaire des agents publics sur celle des salariés du secteur privé par l'introduction d'un dispositif du style ANI. La mise en place d'un tel dispositif générerait la destruction des solidarités intergénérationnelles et remettrait en cause le couplage possible entre les risques courts et les risques longs. Une telle idée s'avèrerait, de plus, totalement antinomique avec la mise en œuvre de solidarités entre populations et risques qui passe inévitablement par une appropriation et une acceptation du principe de solidarité et qui trouve son sens dans l'adhésion individuelle et volontaire de chaque agent public.

L'idée simple (si tant est qu'elle existe...) serait plutôt d'analyser pour chaque versant de la Fonction publique, en tenant compte de leurs spécificités, les travers et dérives constatés dans la mise en place des dispositifs actuels et de déterminer les actions correctrices visant à améliorer ces dispositifs tout en gardant à l'esprit les fondements de la loi de modernisation de 2007 qui inscrivait la participation des employeurs publics dans le cadre de couvertures mettant en œuvre des solidarités effectives.

Quelles sont les solidarités qui vous paraissent les plus en danger en matière de PSC ? Celles établies entre actifs et retraités vous semblent-elles particulièrement fragilisées ?

La solidarité intergénérationnelle est certainement celle qui est le plus en danger notamment dans la Fonction publique d'État dans laquelle aujourd'hui existe l'obligation de couvrir les actifs et les retraités. Tout mécanisme visant à ne rendre obligatoire que la couverture des actifs détruirait, par une segmentation supplémentaire, toute possibilité de mutualisation et rendrait très rapidement inaccessible, sur un plan financier, les couvertures pour les plus âgés et les plus fragilisés.

De plus, selon le dispositif qui sera retenu, les solidarités familiales et contributives pourraient également être remises en cause par le fait de favoriser, dans un contexte de concurrence accrue et non régulée, les tarifications à l'âge ou au risque.

Quel rôle doivent avoir les mutuelles pour amortir la paupérisation des agents ?

C'est par le biais, d'une part, de la mise en œuvre de couvertures globales (couvertures santé/prévoyance) dans le prolongement ou en complément des droits statutaires et d'autre part, de la mise en place de dispositifs d'accompagnement personnalisés des plus fragilisés que les mutuelles peuvent jouer leur rôle d'amortisseur social au bénéfice des actifs, des retraités et de leurs familles. Mais cette action ne peut s'envisager que si le périmètre de mutualisation est le plus large possible afin de permettre la mise en place des indispensables solidarités intergénérationnelles, contributives, et familiales et de garantir des cotisations d'un niveau accessible à tous.



*“L'idée à mettre en place ?
Les employeurs publics doivent
“obligatoirement” participer au financement
d'une complémentaire santé
pour leurs agents en tenant compte
du montant des salaires
qui leur sont versés.”*

Quelle est l'idée “à tuer” pour améliorer la protection sociale complémentaire (PSC) des agents de la Fonction publique ? Et quelle est l'idée simple à mettre en place ?

1) Tuer l'idée que les agents de la Fonction publique seraient “privilégiés” et donc n'auraient besoin d'aucune aide financière de leurs employeurs pour alléger la charge de leur complémentaire santé.

2) L'idée à mettre en place ? Les employeurs publics doivent “obligatoirement” participer au financement d'une complémentaire santé pour leurs agents en tenant compte du montant des salaires qui leur sont versés (taux de participation inversement proportionnel au salaire).

Faut-il rêver ou redouter un ANI dans la Fonction publique ?

L'ANI dans la Fonction publique n'aurait aucun sens dans la mesure où une forte population d'agents publics

ont déjà adhéré à une mutuelle. De plus, les agents doivent avoir le choix de leur mutuelle. Cette liberté vient d'être réaffirmée en permettant de changer de mutuelle après un an de contrat.

L'employeur public ne doit pas disposer du pouvoir de choisir à la place de l'agent public qui se détermine en fonction du rapport cotisations/prestations.

Les mutuelles de fonctionnaires doivent-elles être des acteurs pivots dans la prévention de la santé au travail ?

“Acteurs pivots” ou “fortement impliquées” peu importe, les mutuelles ont intérêt à agir dans la prévention de la santé au travail en lien avec les autres acteurs (employeurs, médecins du travail, partenaires habilités, etc.). Être en bonne santé au travail, permet à l'agent public d'être plus disponible pour remplir sa mission d'intérêt général et de garder des chances de partir en bonne santé au moment de sa retraite.



“Si les mutuelles et les organisations syndicales tiennent leurs rôles respectifs, elles pourront faire face et côte à côte aux urgences et exploiter leurs chances de servir au mieux les agents.”

Quelle est l'idée “à tuer” pour améliorer la protection sociale complémentaire (PSC) des agents de la Fonction publique ? Et quelle est l'idée simple à mettre en place ?

L'idée “à tuer” est celle d'un contrat collectif établi sur appel d'offres lancé par l'Administration. C'est une formule néfaste, quel que soit le mode d'adhésion, qu'il soit obligatoire ou volontaire, parce qu'elle dessaisit les mutualistes de la définition des prestations fournies par leur mutuelle ; parce que l'appel d'offres met sur le même pied, d'une part les mutuelles constituées par et pour les agents du ministère et gérées par eux, et d'autre part, les autres fournisseurs de produits de couverture santé et de prévoyance (mutuelles extérieures ou compagnies d'assurance).

Le rejet de cette idée néfaste implique le rejet définitif de la formule dont le contrat collectif serait le prolongement aggravé et qui est la formule du référencement dans la Fonction publique d'État. Il est temps de mettre fin au référencement, qui a d'ailleurs concerné la seule Fonction publique d'État, et qui a introduit l'appel d'offres ministériel, pour justifier la contribution financière de l'État employeur versée à la mutuelle retenue ou à la compagnie d'assurance retenue. Cette procédure, maintenue par principe, alors même que les contributions financières de l'État se réduisent ou disparaissent, n'a apporté aucune amélioration pour les agents publics. Les appels d'offres n'ont pas procuré aux mutualistes des fournisseurs de prestations plus efficaces et moins chers, mais ont au contraire compliqué la tâche des mutuelles qu'ils ont créées et gèrent eux-mêmes et auxquelles ils restent très attachés, en raison non seulement de leur efficacité pratique mais aussi de leur valeur morale.

“L'idée simple à mettre en place”, dans le contexte créé par les règles européennes sur la concurrence, consiste à décider que l'État employeur laisse ses agents libres de choisir leur organisme de protection sociale complémentaire, historique ou autre organisme, et leur ouvre un crédit d'impôt correspondant à une fraction aussi importante que possible de leur cotisation ou leur verser une aide sur leur salaire. La mutualité y retrouvera son âme.

Santé, sécurité, qualité de vie au travail dans la Fonction publique : un devoir, une urgence ou une chance ?

La santé, ainsi que la prévoyance liée à la santé, doivent rester le champ d'action des mutuelles constituées par et pour les agents de la Fonction publique d'État au sein de chaque ministère, et gérées par eux, au titre du code de la mutualité Livre I, Livre II et Livre III.

Les autres sujets évoqués – sécurité et qualité de vie au travail – relèvent des syndicats dans leur relation avec l'Administration.

Si les mutuelles et les organisations syndicales tiennent leurs rôles respectifs, elles pourront faire face et côte à côte aux urgences et exploiter leurs chances de servir au mieux les agents.

La PSC doit-elle se limiter aux seuls enjeux de santé dans la Fonction publique ?

La protection sociale complémentaire porte sur la santé et sur les conséquences des atteintes à la santé (décès, invalidité, perte de traitement) y compris dans la dépendance.

Les mutuelles ont tout intérêt, pour leur action et pour les personnes qu'elles protègent, à poursuivre dans ce champ de compétence, où leur savoir-faire et l'esprit de fraternité qu'elles pratiquent les rendent inégalables. L'État serait bien avisé de leur faciliter la tâche.



“Il faut bannir toute protection sociale complémentaire au rabais.”

Quelle est l'idée “à tuer” pour améliorer la protection sociale complémentaire (PSC) des agents de la Fonction publique ? Et quelle est l'idée simple à mettre en place ?

Pour répondre simplement à cette question, pour l'UNSA, il faut bannir toute protection sociale complémentaire au rabais.

Aujourd'hui, la protection sociale complémentaire des agents publics de l'État doit passer par un référencement des mutuelles. À l'UNSA, nous estimons que ce référencement, avec un cahier des charges pas toujours à la hauteur des besoins des agents, établis souvent sans leurs représentants, a parfois conduit à une perte de qualité des offres proposées sans pour autant en diminuer le coût pour chacun. Face à cet échec, l'UNSA estime qu'il faut revenir à des critères et des principes qui doivent garantir une haute protection sociale complémentaire pour tous les agents avec une réelle participation financière des employeurs publics pour permettre un réel accès à tous, tout en permettant le libre choix de sa mutuelle à chaque agent.

De même, ouvrir la protection sociale complémentaire à tous les agents est indispensable, quel que soit le lieu d'exercice, une collectivité territoriale, un hôpital ou un service de l'État.

Santé, sécurité, qualité de vie au travail dans la Fonction publique : un devoir, une urgence ou une chance ?

La santé, la sécurité au travail sont de véritables enjeux actuels. Elles doivent être ancrées dans le cadre d'une véritable politique de dialogue social. Elles font partie des composantes clefs de la qualité de vie au

travail. C'est pourquoi l'UNSA porte depuis longtemps l'exigence d'une négociation pour aboutir à un éventuel accord pour améliorer les conditions de travail dans la Fonction publique et donc la santé des agents.

Les études récentes de la DARES¹ ont montré le malaise profond de nombreux personnels publics. Notre exigence n'en devient que plus urgente. Pour réussir, il est nécessaire d'avoir la volonté politique de les associer, au travers de leurs organisations syndicales représentatives, aux discussions indispensables pour améliorer les conditions de sécurité, de santé au travail et de fait, de qualité de vie au travail. 2020 pourrait en être l'occasion.

La PSC doit-elle se limiter aux seuls enjeux de la santé dans la Fonction publique ?

Pour l'UNSA, la réponse est clairement non. Il faudra associer une autre dimension essentielle dans le contexte nouveau d'allongement des carrières et des changements professionnelles : la prévoyance.

La prévoyance existe et est reconnue dans le secteur privé, mais pas dans la Fonction publique. C'est elle qui pourra permettre d'accompagner les agents publics dans certaines circonstances. Elle doit donc faire partie pleinement du dispositif qui doit les couvrir tous et être rendue obligatoire au moins pour les employeurs publics.

Une participation financière non symbolique des employeurs publics à la protection sociale complémentaire incluant la prévoyance ne peut pas rester facultative au regard de leurs responsabilités mais elle ne devra pas s'opposer à la liberté de choix de chaque agent.

¹ Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques.



“50 % des agents territoriaux n’ont toujours pas de couverture prévoyance.”

Quelle est l'idée “à tuer” pour améliorer la protection sociale complémentaire (PSC) des agents de la Fonction publique ? Et quelle est l'idée simple à mettre en place ?

L'idée “à tuer” : malgré un statut de privilégié souvent mis en avant (effectifs trop nombreux, emploi garanti à vie...), les agents territoriaux connaissent depuis plusieurs années une dégradation de leur santé et de leur bien-être au travail : ils ne sont pas à l'abri de tout.

L'idée simple à mettre en place : n'étant pas à l'abri de tout, l'exercice de la solidarité mutualiste entre les agents malades et ceux en bonne santé leur garantit l'accès à des soins de qualité et le maintien de leur niveau de vie. La gestion de mutuelles par les agents permet de définir des offres de protection complémentaire en santé et en prévoyance et des actions de prévention adaptées.

Jusqu'où aller légitimement pour “obliger” les employeurs publics à participer à la PSC de leurs agents ?

Le renouvellement du cadre juridique de 2007-2011 a permis de sécuriser la participation des collectivités à la protection sociale de leurs agents. Cependant, le montant de cette participation reste globalement faible et inégal en fonction des collectivités. Par ailleurs, 50 % des agents territoriaux n'ont toujours pas de couverture prévoyance.

Pour limiter ces inégalités et ainsi préserver l'exercice de la solidarité, il faut renforcer le soutien financier apporté par les collectivités aux agents en réformant le cadre juridique. Ainsi, la MNT propose dans le cadre des ordonnances prévues pour 2020 de rendre obligatoire la participation financière des collectivités, *a minima* en prévoyance, de 10 euros minimum par mois et par agent.

Les mutuelles peuvent-elles être des acteurs pivots dans la promotion de la prévention et de la santé au travail ?

Par leur connaissance des risques spécifiques auxquels sont exposés les agents, les mutuelles jouent déjà un rôle majeur dans la prévention des risques, la promotion de la santé et du bien-être au travail. Ainsi, la MNT accompagne les collectivités à construire des programmes de prévention adaptés aux besoins des agents. Elle met en œuvre avec les CDG (Centres de gestion) la charte nationale de mécénat de compétences “prévention et accompagnement social”. Enfin, la MNT met en avant les collectivités innovantes, d'une part en les récompensant aux côtés de SMACL Assurances lors de la remise des Prix Santé et Mieux-être au Travail, d'autre part en les accompagnant avec la création en 2020 d'un fonds de soutien.



“La PSC peut avoir un rôle important à tenir dans le domaine de la prévention et de la prise en charge des maladies liées aux RPS et de la souffrance au travail par exemple.”

Au dernier congrès de la FGF-FO à Arras, nos militants ont rappelé leur attachement indéfectible au système de Sécurité sociale tel que défini par le conseil national de la résistance avec ce mot d'ordre : “Cotisons selon nos moyens et recevons selon nos besoins”.

Ce principe a été dévoyé et malmené par les gouvernements successifs avec une pression exercée par le patronat et les marchés financiers afin d'ouvrir le système de couverture santé au secteur marchand. L'assurantiel est bien loin de l'esprit mutualiste défendu par les organisations syndicales. C'est bien ce champ qui est plébiscité par l'Europe.

Quelle est l'idée “à tuer” pour améliorer la protection sociale complémentaire (PSC) des agents de la Fonction publique ? Et quelle est l'idée simple à mettre en place ?

Une réponse facile à faire mais centrale, c'est l'idée que la santé au travail au travers de la PSC soit un coût financier pour le gouvernement et non un facteur de performance pour ses administrations. En effet, au regard des bilans de santé au travail présentés par la DGAFP, nous nous apercevons que cette thématique n'est pas une priorité pour les gouvernements. D'ailleurs, les référencements effectués par les ministères sont loin d'être une réussite, ce n'est pas moi qui le dis mais les inspections. Il est donc nécessaire de revoir la politique d'investissement des ministères et leur approche sur la couverture santé de leurs agents. Les mutuelles ne comptent quasiment plus sur la participation des employeurs publics tant celle-ci est faible. Le libéralisme est essentiellement favorable à l'esprit assurantiel qui prône principalement, le profit. Le mutualiste, quant à lui, est bien plus soucieux de la bonne prise en charge de ses adhérents que du profit dont il pourrait bénéficier. Il faudrait donc opérer une nouvelle approche, en mettant en avant le rôle de la protection sociale en matière de qualité de vie au travail et son impact sur l'activité professionnelle des agents.

La Fonction publique connaît et exprime comme jamais un malaise général et profond. La PSC peut-elle répondre à cette réalité ?

Pour répondre à cette question, il faut d'abord comprendre d'où vient ce malaise général et profond. Pour la FGF-FO, celui-ci a été généré par les réformes incessantes que connaît la Fonction publique depuis la mise en œuvre de la LOLF¹ et de ses avatars que sont la RGPP², la MAP³ et aujourd'hui AP 2022⁴.

Ces normes ont toutes en commun de répondre aux injonctions de Bruxelles sur la réduction de la dette publique qui se formalise par des réorganisations des services permettant de supprimer des effectifs et donc de diminuer les dépenses. Les conséquences principales sont la dégradation des conditions de travail et l'augmentation des risques psychosociaux (RPS) et de la souffrance au travail. La PSC ne peut ni répondre ni compenser les choix politiques exercés en matière de rémunération, de suppression de postes, de réorganisation des services ou de ralentissement de carrière. Si la PSC ne peut rien sur les décisions gouvernementales, elle peut par ailleurs avoir un rôle important à tenir dans le domaine de la prévention et de la prise en charge des maladies liées aux RPS et de la souffrance au travail par exemple.

Jusqu'où peut-on aller pour obliger les employeurs publics à participer à la couverture de leurs agents ?

Pour être assez direct sur cette question, contraindre l'employeur par une obligation à cotiser pour leurs agents, serait également une contrainte pour l'agent à souscrire à la mutuelle référencée. Pour notre organisation, nous ne souhaitons pas aller dans ce sens, en cohérence avec notre refus de l'ANI ou de la complémentaire santé.

L'objectif, pour FORCE OUVRIERE, reste l'amélioration et l'augmentation du remboursement de la Sécurité sociale.

¹ Loi organique relative aux lois de finances, ² Révision générale des politiques publiques, ³ Modernisation de l'action publique, ⁴ Action Publique 2022



“La première idée à éliminer dans l’esprit des décideurs des collectivités serait : la protection sociale c’est l’affaire des agents.”

Quelle est l'idée “à tuer” pour améliorer la protection sociale complémentaire (PSC) des agents de la Fonction publique ? Et quelle est l'idée simple à mettre en place ?

La première idée à éliminer dans l'esprit des décideurs des collectivités serait *“la protection sociale c'est l'affaire des agents. Nous, nous participons et c'est déjà bien !”*. Les collectivités ne doivent pas seulement participer à la protection sociale mais aussi et avant tout éduquer leurs agents à la protection sociale ; les accompagner pour une meilleure appréhension du sujet et ce tant sur le risque santé que sur celui de la prévoyance (maintien de salaire). Cela passe par une sensibilisation à l'importance de se prémunir face aux risques lourds (en opposition à la couverture minimale et la limite de l'auto-assurance), à évaluer les besoins réels et adaptés à la situation de chacun, à faire le choix d'un opérateur qui fait vivre la solidarité intergénérationnelle et qui est 'certifié' avec contrats responsables et des garanties labellisées par exemple. Financer n'est pas une finalité en soi mais un moyen de parvenir à un niveau acceptable de protection sociale en santé comme en prévoyance pour limiter le refus de soins faute de moyens ou des agents faisant l'objet d'un arrêt de travail non déclaré.

Une autre idée reçue est : *“la protection sociale ça coûte cher pour la collectivité !”* Savez-vous qu'une aide mensuelle de 10€ permet une couverture type en prévoyance - maintien de salaire (risque Incapacité) - pour une très grande majorité des agents catégories C et B ? Par la couverture de ce risque, la collectivité assure et rassure l'agent sur le risque aléatoire de maladie/accident avec la préservation de tout ou partie des ressources du foyer. L'idée simple serait de proposer un accompagnement fort en complément d'une participation sur un risque tel que le maintien de salaire en cas d'arrêt ou maladie et ceci afin de s'inscrire dans la maîtrise d'enjeux actuels de la Fonction publique : la hausse de l'absentéisme. Cela passe par un pilotage et un contrôle des arrêts dans un premier temps pour qu'ils ne soient pas utilisés à mauvais escient. Mais il s'agit surtout de proposer à l'agent des services adaptés à ses problématiques pour favoriser un parcours de soins plus

efficace avec une mise en relation avec des professionnels spécialistes et experts, de lui apporter soutien psychologique et accompagnement social et de mettre en place des actions de prévention au sein des collectivités. Ces mesures, couplées à des contacts réguliers, permettent à l'agent de se rétablir plus vite et surtout de renforcer la confiance et l'attachement à sa collectivité qui l'a soutenu et accompagné pendant son arrêt ou sa maladie.

Jusqu'où peut-on légitimement aller pour obliger les employeurs publics à participer à la couverture de leurs agents ?

Bien que ce soit un sujet sensible dans le contexte actuel, le rapport commun de l'IGA, l'IGF et l'IGAS nous éclairera sûrement sur la marche à suivre pour que chacun y trouve son intérêt. Il serait pertinent de mettre en place une participation progressive, un plan sur plusieurs années, pour faire monter la machine en puissance graduellement. Il ne s'agit pas de contraindre les employeurs publics mais plutôt de défendre l'accès à la protection sociale complémentaire en démontrant l'importance de la participation à la couverture des agents, pour qu'elle devienne un levier de productivité et de fidélisation.

La PSC doit-elle se limiter aux seuls enjeux de santé dans la Fonction publique ?

Évidemment que non. La protection sociale par définition recouvre l'ensemble des mesures, dispositifs et prestations qui permettent de réduire les incertitudes de l'existence, en prémunissant ses bénéficiaires contre les risques socialement identifiés et individuellement perçus - invalidité, accident, chômage, maladie, vieillesse et, plus récemment, perte d'autonomie. Toutes ces situations peuvent être liées à l'état de santé mais également à des situations de vie qui basculent. Là encore l'accompagnement prend tout son sens ! La santé, la prévoyance mais aussi l'action sociale, les actions de prévention et la solidarité composent à mon sens la protection sociale. Sans tomber dans l'assistanat, Il nous faut développer l'action sociale au sein de la protection sociale, encourager et favoriser l'autonomie pour des agents en bonne santé, confiants et performants !



“Les solidarités indiciaire, familiale et intergénérationnelle sont la clef de voûte de notre système de protection sociale et doivent le demeurer, tant pour la santé, que pour la prévoyance.”

Quelle est l'idée “à tuer” pour améliorer la protection sociale complémentaire (PSC) des agents de la Fonction publique ? Et quelle est l'idée simple à mettre en place ?

S'il y a une idée “à tuer”, c'est celle qui veut que les fonctionnaires ou les agents publics seraient des privilégiés. Je trouve choquant, qu'au XXI^e siècle, les fonctionnaires et les agents contractuels doivent s'assurer eux-mêmes. L'aide de leurs employeurs est soit inexistante, soit très faible. En moyenne, cette aide est de 3 % du montant de la cotisation. On est loin des 50 % que nous revendiquons et c'est inacceptable.

Pour le reste, la CFDT Fonctions Publiques cultive avec précaution les idées. Il nous faut éviter à tout prix les replis étroits et corporatistes, car la Sécurité sociale comme le mouvement mutualiste se fondent sur la solidarité entre les travailleurs et les travailleuses. Et il n'est bien sûr pas question d'oublier les retraités.

Les solidarités indiciaire, familiale et intergénérationnelle sont la clef de voûte de notre système de protection sociale et doivent le demeurer, tant pour la santé, que pour la prévoyance. La question est de savoir comment organiser et asseoir cette solidarité, dès lors que l'adhésion ne serait que facultative.

Une idée simple, en apparence : permettre l'émergence dans les Fonctions publiques de contrats de groupe auxquels les agents auraient intérêt à adhérer, et qui seraient financés de manière obligatoire par les employeurs à hauteur d'au moins 50 %. C'est un objectif qui doit être porté le plus largement possible.

Jusqu'où peut-on légitimement aller pour obliger les employeurs publics à participer à la couverture de leurs agents ?

Contrairement au secteur privé, il n'est pas possible d'imposer aux fonctionnaires de souscrire à une

protection sociale complémentaire ou de leur imposer une mutuelle ou une entreprise d'assurances. Le Conseil d'État justifie sa jurisprudence par le fait que les fonctionnaires sont dans une relation légale et réglementaire, unilatérale avec leurs employeurs.

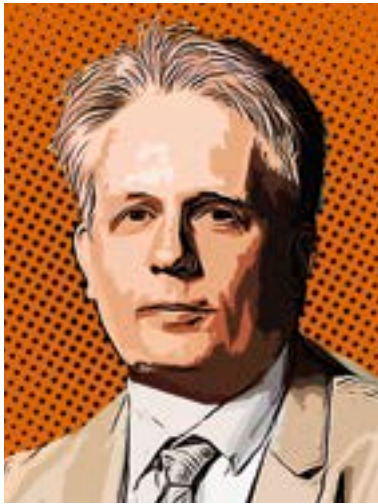
Il faut saisir l'occasion de la loi de transformation de la Fonction publique, pour actionner ce formidable levier de la démocratie sociale, que peut être la négociation. Dans le respect du statut, sous réserve d'une négociation préalable suivie par la signature d'un accord majoritaire, l'ensemble des employeurs des trois versants de la Fonction publique doivent participer de manière obligatoire à la protection sociale pour la santé et la prévention.

Faut-il rêver ou redouter un ANI dans la Fonction publique ?

Pour moi, il n'y a ni rêve, ni crainte. La Fonction publique relève d'un statut et en aucun cas du Code de Travail ou de conventions collectives.

La CFDT qui a milité et réussi par l'ANI à permettre aux salariés du privé, notamment les plus fragiles, de bénéficier d'une prise en charge de haut niveau de leur protection sociale complémentaire, est prête à une véritable négociation pour les fonctionnaires de l'État, de la Territoriale et de l'Hospitalière avec leurs employeurs publics.

Mon rêve, c'est que l'ensemble des collègues soient heureux au travail, bien protégés pour la santé et la prévoyance (ce couplage est obligatoire), solidaires entre eux et avec les retraités, et que leur système de protection sociale complémentaire soit comme dans le privé pris en charge obligatoirement pour une large part par les employeurs publics.



©Antoine Repessé

“Les mutuelles pourraient être un acteur complémentaire des employeurs publics dans le cadre du maintien des agents en activité tout au long de leur vie professionnelle.”

Quelle est l'idée “à tuer” pour améliorer la protection sociale complémentaire (PSC) des agents de la Fonction publique ? Et quelle est l'idée simple à mettre en place ?

L'idée “à tuer” est d'arrêter de la considérer comme un coût, mais plutôt de la percevoir comme un gain pour l'employeur public. Un agent en bonne santé est un agent bien dans son activité professionnelle, en mesure d'assurer en intégralité ces missions de services publics aux services des usagers.

L'idée simple à mettre en place pourrait être l'opposé de l'idée “à tuer”. Mais au final, la protection sociale complémentaire ne doit pas être vue comme un objet individuel, mais comme étant une prestation collective pour un ensemble de personnes individuelles se regroupant dans un intérêt collectif et agissant dans l'intérêt de tous. Dans cette action collective, l'intérêt ou l'avantage d'y participer et d'y contribuer n'étant pas nécessairement immédiat, mais il peut survenir ultérieurement à l'occasion d'un événement douloureux.

Quel rôle doivent avoir les mutuelles pour amortir la paupérisation des agents ?

Les mutuelles doivent au travers de tarifs socialement adaptés aux moyens et aux ressources des agents leur permettre de souscrire à un contrat leur permettant de couvrir la réalité de leur besoin en protection santé pour leur famille et en terme de maintien de revenu afin d'éviter qu'un problème de santé ne les entraîne dans la spirale de la paupérisation. Dans un choix contraint entre la partie maintien de revenu et santé, tant l'employeur que l'agent devraient être en mesure de privilégier la solution maintien de revenu. Puisque cette dernière peut ou plus exactement doit permettre également à l'agent de maintenir une couverture en cas de gros soucis de santé. Dans cet objectif, les mutuelles pourraient également essayer d'obtenir des pouvoirs publics que leur participation à la PSC de leur agent soit considérée comme un investissement et non comme de simple frais de fonctionnement. En plus de

ces principes généraux, la défiscalisation de la participation des employeurs publics telle qu'elle existe pour le secteur privé doit être possible par équité et par homologie.

La PSC doit-elle se limiter aux seuls enjeux de santé dans la Fonction publique ?

La PSC ne doit pas limiter son action aux seuls enjeux de santé. Les mutuelles doivent pouvoir également intervenir au niveau d'action de prévention primaire et secondaire pour les agents qu'elles couvrent au travers de leur contrat individuel ou de groupe. Cette prévention primaire et secondaire devrait être organisée en collaboration avec les employeurs publics. Les mutuelles pourraient être un acteur complémentaire des employeurs publics dans le cadre du maintien des agents en activité tout au long de leur vie professionnelle.

Le parcours professionnel a de moins en moins d'employeur unique. De nombreux actifs connaissent d'ores et déjà une transition professionnelle chaque année, et le chiffre de ceux exerçant plusieurs activités ne cessent d'augmenter.

Ce phénomène touche tous les agents de la Fonction publique quel que soit leur versant d'appartenance. L'une des causes à ce phénomène, quelle que soit la population, est le vieillissement ou l'usure professionnelle, qui ne permet plus de réaliser les actes quotidiens pour certaines professions (les aides-soignants dans le versant hospitalier par exemple, les agents des espaces verts pour la territoriale...), ou alors les réorganisations ou concentrations d'activités (création des Groupements Hospitaliers de Territoire, fusion de collectivités...).

En conséquence, la prévention doit s'installer dans de nombreux champs et les mutuelles peuvent accompagner les membres dans ce champ d'action. L'une des spécificités de la Fonction publique est de tout mettre en œuvre pour conserver l'agent dans l'emploi. Il convient alors d'identifier les moyens de pérenniser cette “promesse”. La mutuelle peut être un moyen complémentaire à cet objectif.



“Ne pas dégrader sa santé, travailler en sécurité et avoir une vraie qualité de vie dans son travail sont des attentes fortes et légitimes.”

Quelle est l'idée “à tuer” pour améliorer la protection sociale complémentaire (PSC) des agents de la Fonction publique ? Et quelle est l'idée simple à mettre en place ?

L'idée “à tuer” est de ne plus sous-entendre ou laisser dire que les agents publics sont des nantis ou des privilégiés.

L'idée simple à mettre en place serait que l'État employeur, via les différents employeurs publics, prenne rapidement des engagements financiers importants et des mesures fortes qui soient à la hauteur des besoins nécessaires pour assurer le meilleur niveau de PSC de ses agents. Il pourrait s'inspirer en cela du schéma d'organisation de la PSC mis en place par les grandes entreprises au profit de leurs salariés.

Quelles sont les solidarités qui vous paraissent les plus en danger en matière de PSC ? Celles établies entre actifs et retraités vous semblent-elles particulièrement fragilisées ?

La solidarité intergénérationnelle ainsi que celle entre actifs et retraités concernant les garanties relatives à la santé et la prévoyance, sont tout particulièrement fragilisées par l'individualisation de la souscription des contrats et la quasi-absence de participation

des employeurs à la prise en charge de la PSC dans la Fonction publique.

La mise en place de “contrats globaux de PSC”, qui seraient obligatoires et financés par les employeurs publics, permettrait de prévenir ce risque de délitement des solidarités et renforcerait l'attractivité de la Fonction publique en tant qu'employeur.

Santé, sécurité, qualité de vie au travail dans la Fonction publique : un devoir, une urgence ou une chance ?

Il s'agit bien évidemment d'un devoir et d'une urgence dans le contexte d'exigence que la société revendique à juste titre actuellement.

Ce sera une chance si la prise de conscience de l'État employeur est au rendez-vous.

Quel employeur soucieux de l'efficacité de son organisation, d'une image sociale positive et de pérennité dans le maintien de ses capacités opérationnelles, ne se préoccuperait pas de ces trois facteurs primordiaux ?

Ne pas dégrader sa santé, travailler en sécurité et avoir une vraie qualité de vie dans son travail sont des attentes fortes et légitimes de toute personne qui s'investit au quotidien dans une mission de service public.



“Une protection sociale obligatoire de haut niveau et une protection sociale complémentaire solidaire pourraient être un levier majeur de valorisation de la Fonction publique.”

Quelle est l'idée “à tuer” pour améliorer la protection sociale complémentaire (PSC) des agents de la Fonction publique ? Et quelle est l'idée simple à mettre en place ?

Il faut que les employeurs publics cessent de voir la protection sociale et la santé de leurs agents comme des coûts. Pour notre part, nous revendiquons le fait que la participation des employeurs publics soit rendue obligatoire pour la complémentaire santé et la prévoyance (garantie maintien de salaire). Nous demandons aussi à ce qu'un montant minimum de participation soit imposé. Ces mesures permettraient de limiter l'inégalité de traitement dont sont victimes nos collègues en fonction de la politique “ressources humaines” de leur employeur.

Une protection sociale obligatoire de haut niveau et une protection sociale complémentaire solidaire pourraient être un levier majeur de valorisation de la Fonction publique ; Fonction publique qui, faut-il le rappeler, est un atout majeur pour le maintien du vivre ensemble dans une société de plus en plus fragmentée.

Quelles sont les solidarités qui vous paraissent les plus en danger en matière de PSC ? Celles établies entre actifs et retraités vous semblent-elles particulièrement fragilisées ?

Aujourd'hui, la solidarité la plus mise à mal est, en effet, la solidarité entre les générations, surtout lorsque des collectivités choisissent la convention de

participation pour mettre en place une aide financière pour que leurs agents puissent souscrire une couverture complémentaire en santé. De fait, malgré les dispositions législatives et réglementaires, les retraités sont exclus de ces dispositifs et la solidarité ne s'organise qu'entre actifs de la collectivité concernée. Toutefois, il faut aussi être attentif aux solidarités entre les agents qui travaillent entre différents types de collectivités et dans différentes régions. Pour cela, la procédure de labellisation dans la Fonction publique Territoriale est une réponse, certes perfectible, mais une réponse tout de même.

Les mutuelles de fonctionnaires doivent-elles être des acteurs pivots dans la prévention de la santé au travail ?

Oui les mutuelles de fonctionnaires doivent être des acteurs de la santé au travail. En ce qui nous concerne, à la MNFCT, nous avons mis en place depuis plusieurs années un programme de prévention que nous déclinons dans les collectivités sur des thématiques aussi diverses que les troubles musculosquelettiques ou les risques psychosociaux. En tant que mutuelles professionnelles, nous avons la légitimité et l'expérience pour être des acteurs incontournables en ce domaine. La Mutualité Fonction Publique pourrait être un lieu de coopération entre les mutuelles de fonctionnaires sur cette question. Cet engagement sur les questions de prévention et de santé au travail peut aussi être un terrain de coopération fructueux avec les partenaires sociaux.



“L'employeur public doit avant tout assumer ses responsabilités de sécurité et de résultat en matière de santé au travail.”

Quelle est l'idée “à tuer” pour améliorer la protection sociale complémentaire (PSC) des agents de la Fonction publique ? Et quelle est l'idée simple à mettre en place ?

Idée “à tuer” : laisser à penser que la PSC doit être un marché devant être ouvert à l'ensemble des acteurs offrant des solutions en complément au régime universel. Globalement, vouloir faire croire que la concurrence, régulée de quelques principes pour en limiter les excès, permettra aux agents d'accéder à une couverture santé de qualité répondant à leurs besoins. Ce serait à terme glisser vers l'idée que le modèle de l'assurance privée serait le mieux à même de rationaliser l'offre de soins.

Idée simple : la PSC doit faire l'objet de transparence et de dialogue entre les agents, leurs représentants et leur employeur public pour prendre en compte les besoins à la fois collectifs et spécifiques des personnels des 3 fonctions publiques. Ce dialogue doit s'instaurer dans un cadre institutionnel qui puisse garantir notamment la bonne information de tous sur l'état sanitaire des agents dans le périmètre géré par chaque employeur.

La Fonction publique connaît et exprime comme jamais un malaise général et profond. La PSC peut-elle répondre à cette réalité ?

Le malaise est effectivement profond et repose sur un ensemble de réformes qui contribue à accentuer la dégradation des services publics et les conditions de travail des agents. Si la PSC peut et doit prendre en compte cette problématique, ne serait-ce que pour la bonne prise en charge de pathologies liées au mal-être et à la souffrance au travail, elle ne pourra apporter de réponses satisfaisantes concernant la santé au travail

si ses formes d'actions ne s'attaquent pas aux conditions de travail qui en sont la cause. Or tel n'est pas son rôle.

La PSC détient cependant des informations sur l'état sanitaire des populations qu'elle prend en charge. Elle peut donc alerter les employeurs sur l'impact des modifications des environnements professionnels sur la santé de leurs employés.

Les mutuelles de fonctionnaires doivent-elles être des acteurs pivots dans la prévention de la santé au travail ?

La santé au travail est un sujet très controversé entre les employeurs de la Fonction publique et les syndicats. Les accords en matière de QVT (Qualité de Vie au Travail) et de RPS (risques psychosociaux) de cette dernière décennie ont montré les difficultés à trouver l'assentiment de tous. De plus, les rapports diligentés par les pouvoirs publics en matière de médecine de prévention, dont les constats ont pu mettre en exergue les carences aiguës des employeurs en la matière, n'ont pas été suivis d'effets. Cette situation va s'aggraver avec la disparition à terme des CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) alors même que la Fonction publique prévoyait il y a peu encore de renforcer leur rôle en matière de santé et sécurité au travail.

Pour Solidaires Fonction publique, il faut, comme le prévoit le décret N°82-453 du 28 mai 1982 relatif à la prévention médicale dans la Fonction publique, que la médecine de prévention tienne son rôle de prévention de toute altération de la santé des agents du fait de leur travail. Dans ce cadre, l'employeur public doit avant tout assumer ses responsabilités de sécurité et de résultat en matière de santé au travail.



“La PSC peut, de son côté, apporter des réponses en termes de mieux vivre.”

Quelle est l'idée “à tuer” pour améliorer la protection sociale complémentaire (PSC) des agents de la Fonction publique ? Et quelle est l'idée simple à mettre en place ?

En fait il y aurait plusieurs idées “à tuer” pour améliorer la protection sociale complémentaire des agents publics, et j'en retiendrais deux plutôt qu'une seule.

Les fonctionnaires sont des privilégiés.

Au fil des années, les choses se sont inversées et les salariés du privé sont désormais bien mieux traités que les fonctionnaires, à travers la participation des employeurs à leur couverture santé et prévoyance. La situation des fonctionnaires s'est lentement mais sûrement dégradée, et les mutuelles de la Fonction publique pallient les carences de leur statut et les insuffisances de la participation des employeurs publics.

Autre idée à tuer : l'instauration d'un ANI Fonction publique avec pour corollaire la création d'un label senior.

En segmentant les populations et en les logeant dans des couvertures différentes, on finira par avoir une population présentant un risque élevé qui s'autofinancera, avec pour conséquence des hausses de cotisations, des baisses de prestations. Ce serait la fin des solidarités intergénérationnelles.

L'idée à mettre en place : il est indispensable et essentiel de continuer à préserver et à promouvoir un modèle de protection sociale complémentaire professionnelle, solidaire et globale et à retrouver de l'équité entre les agents publics et les salariés du privé.

La PSC peut-elle répondre au malaise exprimé par la Fonction publique ?

Le malaise dans la Fonction publique est à la fois fort et divers : manque de reconnaissance, salaires non revalorisés, droits statutaires revus à la baisse (délai de carence, recrutements par contrats de droit privé, incitation à la démission...), missions supprimées, effectifs à la baisse, fermetures de services, inquiétude sur l'avenir...

Alors que les employeurs publics doivent aujourd'hui s'investir dans la qualité de vie au travail et s'adapter aux obligations qui leur sont faites dans ce domaine, la PSC peut, de son côté, apporter des réponses en termes de mieux vivre. En effet, les mutuelles ont aujourd'hui la volonté de s'investir justement dans la santé au travail qui s'inscrit dans la notion de “mieux vivre” et de qualité de “moments de vie” tant sur le plan professionnel que personnel. Aux côtés des mutuelles de Livre II qui protègent en santé et en risques longs, les mutuelles de Livre III accompagnent dans les moments difficiles, ce qui rend encore plus visible le rôle de la Mutualité dans la protection sociale complémentaire des agents publics.

Santé, sécurité, qualité de vie au travail dans la Fonction publique : un devoir, une urgence ou une chance ?

1. Un devoir pour l'employeur public.
2. Une urgence face à la dégradation des conditions de travail et à l'ampleur du malaise.
3. Un champ d'action pour les mutuelles ; pour certaines en lien avec les organisations syndicales.



“ La précarité existe au sein des Fonctions publiques et la protection sociale organisée autour du Régime Obligatoire et par les mutuelles agit vraiment comme un amortisseur de crise sociale.”

Quelle est l'idée “à tuer” pour améliorer la protection sociale complémentaire (PSC) des agents de la Fonction publique ? Et quelle est l'idée simple à mettre en place ?

L'erreur est de considérer que parce qu'il y a la “sécurité” de l'emploi au sein de la Fonction publique, il y aurait une protection sociale de qualité. La précarité existe au sein des Fonctions publiques et la protection sociale organisée autour du Régime Obligatoire et par les mutuelles agit vraiment comme un amortisseur de crise sociale.

Améliorer la protection sociale, c'est renforcer le bien-être du fonctionnaire mais l'inverse est aussi vrai. Une protection sociale diminuée, c'est un fonctionnaire affaibli. Je suis certain qu'il faille intégrer dans les réflexions des décideurs Fonction publique tout un environnement Qualité de Vie au Travail au sein duquel la protection sociale est un chapitre incontournable.

Jusqu'où peut-on légitimement aller pour obliger les employeurs publics à participer à la couverture de leurs agents ?

Seul le régulateur a cette prérogative. En tant que mutualiste soucieux du modèle républicain, cette “obligation” doit venir des parlementaires. Il revient, à nous mutualistes et fonctionnaires, d'user d'influence et de conviction auprès des décideurs pour que l'employeur public s'engage dans une politique de participation active et économique dans la couverture des agents publics et ce dans le contexte pressant du défi démographique et de la prise en charge de la dépendance. Au préalable, il faudra bien définir les engagements des uns et des autres. Ainsi une participation de l'employeur vers tous les agents publics

implique-t-elle une adhésion obligatoire ? S'oriente-t-on vers un ANI Fonction publique ? Dans cette perspective, il est assez clair que les référencements actuels risquent d'être percutés et que la définition du panier de soins doit l'emporter sur la simple démarche comptable.

Les mutuelles de fonctionnaires doivent-elles être des acteurs pivots dans la prévention de la santé au travail ?

En premier lieu, ne pas le faire est une faute au regard de nos obligations réglementaires de gestion du Régime Obligatoire. Nous devons faire au minimum ce que fait la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM). Depuis quelques années, celle-ci inscrit fortement sa stratégie dans l'accompagnement de l'assuré social dans son parcours de santé.

MCDef a fait de cette activité le socle de sa transformation au cours de ces dernières années avec notamment le soutien de sa structure de gestion du RO MFPs qui dorénavant est un environnement 100 % gestion du risque. De plus, ne pas le faire résumerait l'activité mutualiste à la simple gestion des frais de santé et notre dessein est bien différent.

Enfin ne pas le faire ce serait tourner le dos aux fonctionnaires eux-mêmes. En effet, les mutuelles connaissent leurs adhérents, connaissent les milieux professionnels dans lequel ils évoluent. Au sein des ministères employeurs, les mutuelles pourraient soutenir efficacement les politiques de prévention des risques à destination des agents publics tout en soulignant avec force que l'État est responsable de l'intégrité physique et morale de ses agents. Il n'est pas envisageable qu'il en soit différemment demain et les mutuelles doivent rester des opérateurs sur ce champ.



“Les fonctionnaires ne sont pas des privilégiés. Ils ne sont pas mieux protégés que les salariés du secteur privé.”

Quelle est l'idée “à tuer” pour améliorer la protection sociale complémentaire (PSC) des agents de la Fonction publique ? Et quelle est l'idée simple à mettre en place ?

Les fonctionnaires ne sont pas des privilégiés. Ils ne sont pas mieux protégés que les salariés du secteur privé. Le dernier rapport sur la complémentaire santé en 2019 de la DREES (service statistique du ministère de la Santé) montre le contraire. Il précise : *“les garanties des contrats collectifs sont, le plus souvent, plus élevées que celles des contrats individuels et dépassent souvent le panier minimal défini pour les contrats collectifs”*. À cela s'ajoute une inégalité de financement : prise en charge obligatoire, *a minima* à 50 % pour le secteur privé, prise en charge quasi inexistante dans la Fonction publique. Pour améliorer la protection sociale des agents, il est urgent de mettre en place une aide (fiscale ou financière) réelle de la protection sociale complémentaire, en accord avec le volet social de la loi de modernisation de la Fonction publique de 2007.

Quelles sont les solidarités qui vous paraissent les plus en danger en matière de PSC ? Celles établies entre actifs et retraités vous semblent-elles particulièrement fragilisées ?

Les mutuelles de la Fonction publique accompagnent les agents et leurs familles tout au long de leur vie. La solidarité entre les actifs et les retraités est forte. Mais, dès lors que la population de fonctionnaires se réduit et qu'elle vieillit, il y a risque de dégradation des solidarités intergénérationnelles alors que les besoins sont plus forts. Comment maintenir une solidarité entre les actifs et les retraités mais également entre les jeunes actifs et les plus anciens avec un système de plus en plus contraint, un désengagement de plus en plus marqué de l'employeur et une

marchandisation de la protection sociale. Combien de fois ai-je entendu “la mutuelle est chère et ne rembourse pas assez”.

Santé, sécurité, qualité de vie au travail dans la Fonction publique : un devoir, une urgence ou une chance ?

La “bonne santé” est une aspiration universelle. La protection sociale complémentaire a un rôle socio-éducatif global et ne peut pas être dissociée de la notion de bien-être au sens large. Les mutuelles de fonctionnaires servent de lien solidaire entre les générations. À l'Insee, les militants, aussi bien de la MGEFI que de la mutuelle de l'Insee, travaillent de concert avec les délégations sociales du ministère, les assistantes sociales et les organisations syndicales pour aider au mieux les actifs, les retraités et leur famille. La mutuelle doit agir pour l'amélioration de tout le cadre de vie, y compris sur le lieu de travail.

La dégradation des conditions de travail avec une intensification du travail à effectif réduit et dans un temps limité influe sur la santé physique et psychique des agents. NON, les soucis ne restent pas aux vestiaires en arrivant au travail et *vice versa* NON, les soucis ne restent pas au travail le soir. Souvent, les collègues s'adressent à nous pour évoquer leurs difficultés. Ils ont besoin d'une oreille attentive, disponible qui les aide à s'orienter dans l'organisation aussi bien professionnelle que mutualiste qui devient de plus en plus complexe et “dématérialisée”. La mutuelle doit également se prononcer sur les grands enjeux de société, à commencer par la lutte contre le réchauffement climatique, la protection de l'environnement, la santé alimentaire : enjeux majeurs pour le bien-être à venir des individus.



“La Fonction publique est une richesse et ses agents sont trop peu considérés et de plus en plus malmenés.”

Quelle est l'idée “à tuer” pour améliorer la protection sociale complémentaire (PSC) des agents de la Fonction publique ? Et quelle est l'idée simple à mettre en place ?

Il faut en priorité lutter contre l'idée selon laquelle la santé pourrait être une marchandise, et partant de là, que la protection sociale serait un marché. Le système de protection sociale dans son ensemble est un pilier essentiel du lien social, un ensemble d'institutions et de droits qui mettent en œuvre la solidarité. Cette solidarité, qu'il faut défendre et étendre, est un principe fondamental d'une justice sociale que les politiques néolibérales s'acharnent à démanteler depuis plus de trente ans. Mais il est frustrant et impossible de focaliser nos luttes sur une seule idée fausse !

1. Dans le monde de la complémentaire, il faut combattre l'idée qu'on pourrait changer de complémentaire comme on change d'abonnement en téléphonie.
2. Pour les agents de la Fonction publique, il faut combattre fondamentalement deux idées : qu'ils seraient des privilégiés et qu'ils seraient improductifs. La Fonction publique est une richesse et ses agents sont trop peu considérés et de plus en plus malmenés, y compris dans leur protection sociale complémentaire. Parallèlement, une idée simple - et ancienne - à défendre, à étendre et à “remettre” en place dans certains cas, serait qu'on ne puisse pas déroger même dans le cadre de la protection sociale complémentaire au principe selon lequel chacun doit contribuer selon ses moyens et recevoir selon ses besoins. Pourquoi ne pas réfléchir à une législation qui empêcherait la guerre par les prix entre organismes complémentaires, qui empêcherait que la complémentaire santé soit un produit d'appel à “prix” cassé pour le monde de l'assurance et de la finance ?

Quelles sont les solidarités qui vous paraissent les plus en danger en matière de PSC ? Celles établies entre actifs et retraités vous semblent-elles particulièrement fragilisées ?

Dans le champ de la protection sociale complémentaire, les solidarités sont menacées et reculent dès lors que

le niveau de couverture est corrélé aux capacités financières des adhérents. Sur le papier presque tout le monde est couvert par une complémentaire, mais cette couverture tend à être inégalitaire en fonction du revenu.

Les solidarités entre actifs et retraités sont particulièrement déstabilisées. La seconde phase de référencement dans la Fonction publique de l'État a renforcé la segmentation et l'éparpillement des adhérents. S'il s'avérait que les nouveaux référencés se concentrent sur la partie la plus jeune de la population à couvrir, les mutuelles historiques et leurs adhérents pourraient être en difficulté et surtout leurs adhérents les plus anciens.

Quel rôle doivent avoir les mutuelles pour amortir la paupérisation des agents ?

Les mutuelles seules ne pourront pas faire face à la paupérisation des agents. Si la solidarité qu'elles doivent mettre en œuvre est un élément important pour amortir les situations de pauvreté qui découlent d'un accident de la vie ou de la maladie, la question de la paupérisation renvoie avant tout à une politique de rémunération qui est inacceptable : gel du point d'indice et grilles de rémunération qui ne reconnaissent pas la contribution des agents au bien-être de la population.

Parallèlement à cette lutte pour la revalorisation, les mutuelles doivent mettre en œuvre et avoir les moyens, y compris réglementaires, de mettre en œuvre une véritable solidarité dans laquelle chacun, obligatoirement, contribue selon ses moyens. Mais la charge de cette solidarité envers les plus démunis ne peut reposer sur la seule contribution financière des adhérents. Il faut donc, en gardant une spécificité par rapport à ce qui a été imposé dans le privé, et de manière adaptée à chaque versant de la Fonction publique, que la participation des employeurs publics à la complémentaire santé et prévoyance soit renforcée, tout en préservant la liberté de choix des agents.



UNE MÊME UTILITÉ MAIS DE MULTIPLES FRAGILITÉS

Par nature, **il existe 3 Fonctions publiques mais la réalité des métiers est encore plus éclatée, plus différenciée.** Plus douloureuse aussi. Pourtant, le sentiment d'utilité est toujours présent et reste souvent la grande motivation pour endurer, pour accepter, pour encaisser. Voici de quoi **comprendre le quotidien de ces agents qui ne renoncent pas mais qui doutent.**

LA MFP NE VEUT PLUS QUE L'ON TAISE LA FRAGILITÉ DES AGENTS

“Oui, nous voulons l'Équité et la Solidarité.”
Cette phrase claque et conclut chacun
des deux films initiés par la MFP
pour exposer la fragilité des agents publics
et la faiblesse de leur protection sociale.
Deux films qui ont vite trouvé leur public
puisque, en quelques semaines, ils ont été
vus plus d'un million de fois sur les réseaux
sociaux. Preuve qu'une vérité est bonne
à voir, à être entendue et à être partagée.



Des films
qui revendiquent
l'équité
et la solidarité



Des films
qui ont généré
1 million de vues
en quelques
semaines

“Dans le privé, 1 employeur prend en charge
la moitié des frais de mutuelle de ses salariés.
Et parfois c'est plus.

Dans la Fonction publique, la participation de
l'employeur est en moyenne de 5€ par an et
parfois c'est moins... et parfois c'est rien !”



Des contenus
partagés sur les
réseaux sociaux

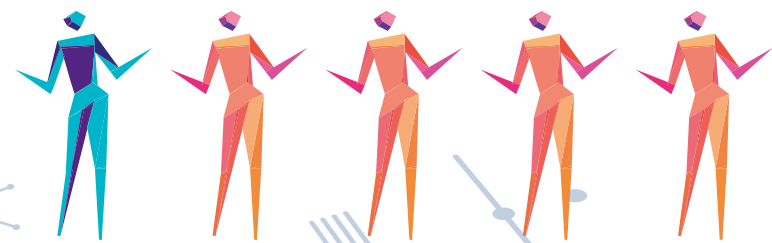
Alain N. [...] Je suis agent territorial,
sur les routes. Au 40 h. Je gagne
1480 euros net. Je prends des risques
tous les jours, avec les usagers.
J'ai des semaines d'astreinte, du lundi 8h
au lundi 8h, 24/24. Couper des arbres
en pleine nuit, après une journée de
boulot, toute la nuit, avec les tempêtes,
gérer des accidents de la route,
inondations, et que sais-je...[...]



Élodie B. À temps plein en horaires
de nuit à l'hôpital, croyez-moi aucun
salarié du privé ne viendrait bosser
à ma place pour le salaire que j'ai...
surtout en travaillant un week-end sur 2,
pendant les fêtes etc. À bon entendre !



PORTRAIT SOCIAL DES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE



1 actif sur 5
 en France est
 un agent public

5 525 902
 agents en activité

2,45 millions d'agents
 de l'État (FPE)

1,90 million d'agents
 territoriaux (FPT)

1,17 million d'agents
 hospitaliers (FPH)

+ 3 900 000
 agents retraités



62,3 %
 de femmes dans la
 Fonction publique
 (contre 45,6 % dans le privé)

55,6 % dans la Fonction publique d'État (FPE)

61,3 % dans la Fonction publique Territoriale (FPT)

77,8 % dans la Fonction publique Hospitalière (FPH)

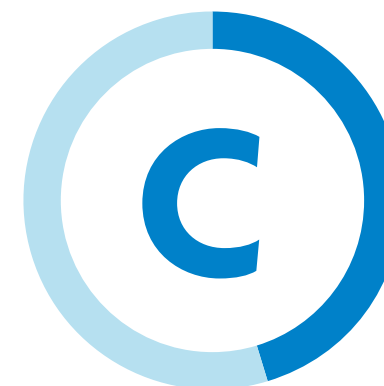


36,7 %
 travaillent le dimanche
 (contre 25,1 % des salariés du privé)

× 2 fois
 plus d'astreintes
 (16,1 % dans la Fonction
 publique contre 8,4 %
 dans le privé)



43,7 %
 sont en situation
 de tension avec le public
 (contre 28,1 % des salariés du privé)

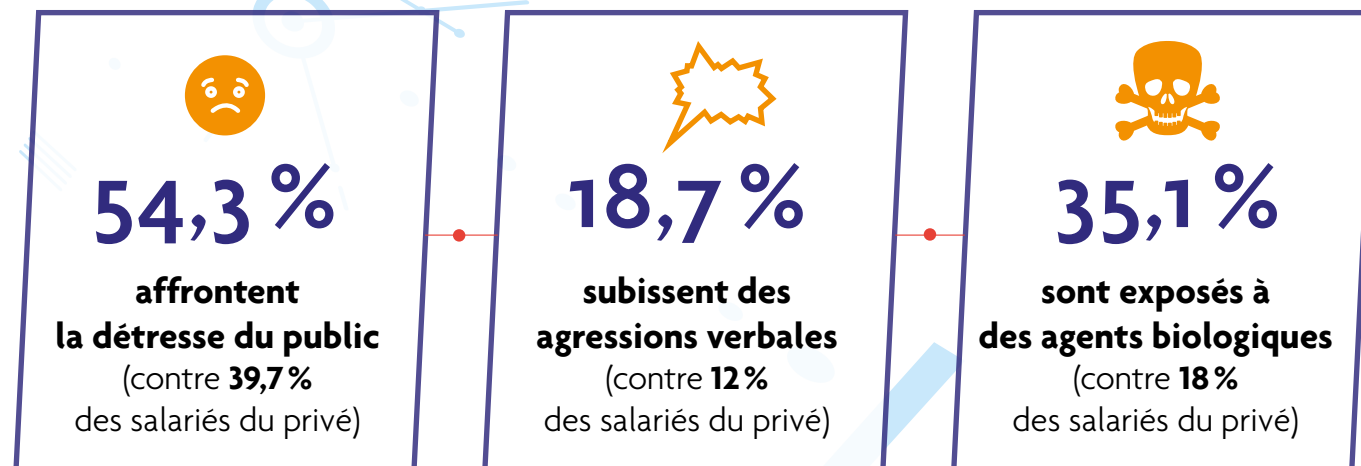


45,3 %
 sont des agents
 de catégorie C

20 %
 des agents publics
 équivalent SMIC
 (contre 11,1 % des salariés du privé)

Sources : Rapports annuels sur l'état de la Fonction publique, éditions 2019 et 2014. Rapport sur les pensions de retraite de la Fonction publique PLF 2019. Rapport Santé au Travail dans la Fonction publique - C. Lecocq, JF Verdier, septembre 2019. Dossier de presse, mars 2019. Transformer la Fonction publique - Archives gouvernementales 2012.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

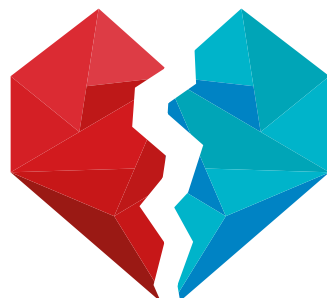


Sources : Rapports annuels sur l'état de la Fonction publique, éditions 2019 et 2014.
Rapport Santé au Travail dans la Fonction publique - C. Lecocq, JF Verdier, septembre 2019.

BIEN-ÊTRE MENACÉ

8 agents territoriaux sur 10 se déclarent fiers d'exercer leur métier (84 %).

83 % des agents territoriaux sont attachés à leur mission de service public.

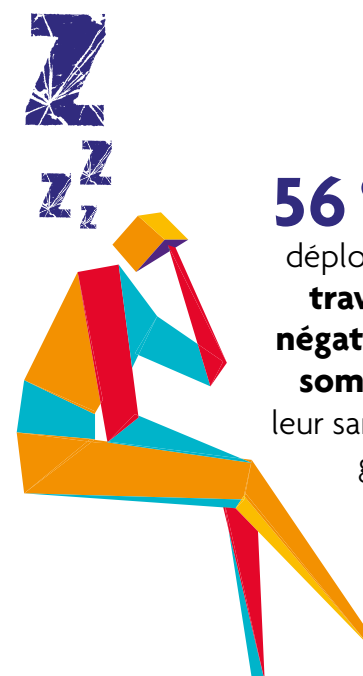


50 % des agents jugent que leur niveau de bien-être a diminué au cours de l'année passée. C'est le taux le plus bas enregistré depuis les trois dernières années (depuis 2016).

SUREXPOSITION PSYCHOLOGIQUE

Près de 8 agents sur 10 éprouvent du stress dans leur travail

Seulement la moitié déclare bien le gérer (53 %)



56 % des agents déplorent que leur travail affecte négativement leur sommeil et 47 % leur santé de manière générale.

67 %

des agents interrogés ressentent une pression excessive de la part de leur hiérarchie

49 % de la part des élus
38 % de la part des usagers

49 %

des agents déclarent que leur collectivité ne propose aucun dispositif en matière de prévention et de bien-être au travail

Contact tendu avec le public même occasionnellement :

55,7 %

pour les agents territoriaux (vs 46,6 % pour les salariés du privé)



Sources : Baromètre du bien-être au travail dans les collectivités - MNT / La Gazette 2019.
Dares - Les expositions aux risques professionnels dans la Fonction publique et le secteur privé en 2017.

FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT

45,6 %

sont en situation
de tension
avec le public
(contre **28,1%**
des salariés du privé)

73,2 %

doivent calmer
les gens
(contre **49,2%**
des salariés du privé)

38 %

travaillent
au-delà de
40 h/semaine
(contre **30,7%**
des salariés du privé)

Sources : Rapports annuels sur l'état de la Fonction publique, édition 2019.
Rapport Santé au Travail dans la Fonction publique - C. Lecocq, JF Verdier, septembre 2019.

ÉDUCATION NATIONALE L'ÉCOLE EN BURN-OUT

63 %

des enseignants se sentent
impactés par une mauvaise
organisation du travail
(manque de moyens,
conditions de travail, mobilité...)

Pour plus d'**1/4**
des enseignants (28 %)
les conditions de travail se sont
dégradées en à peine 2 ans

62 %

évoquent
un environnement
de travail difficile

Près de **8 agents sur 10** déclarent
aujourd'hui souffrir de troubles
de santé autres que les problèmes
de santé courants (78 %)

Étude Ipsos - août 2019.

CHRISTINE RENON, DIRECTRICE D'ÉCOLE "ÉPUIÉE"

Extraits publiés par L'Obs le 26 septembre 2019.

Christine Renon, directrice d'école, s'est donné la mort dans son école de Pantin. Dans un courrier posté auparavant, adressé à une trentaine de personnes, elle a raconté en détail "sa solitude" et son "épuisement". Extraits...

" Aujourd'hui, samedi, je me suis réveillée épouvantablement fatiguée, épuisée après seulement trois semaines de rentrée. "

" La succession d'inspecteurs qui passe à Pantin ne se rend pas compte à quel point tout le monde est épuisé par ces rythmes. "

" Le travail des directeurs est épuisant, car il y a toujours des petits soucis à régler, ce qui occupe tout notre temps de travail et bien au-delà du temps rémunéré, et à la fin de la journée, on ne sait plus trop ce que l'on a fait. "

" Les directeurs sont seuls ! Seuls pour apprécier les situations [...] les parents ne veulent pas des réponses différées, tout se passe dans la violence de l'immédiateté. Ils sont particulièrement exposés et on leur en demande de plus en plus sans jamais les protéger. "

UNE "FORTE PRÉVALENCE"
DU BURN-OUT CHEZ
LES ENSEIGNANTS



17 %

des professeurs touchés

Enquête MGEN, l'École Supérieure de l'Éducation Nationale (ESEN), et la banque Casden - résultats repris dans Le Monde.fr - octobre 2011.

UNE VIE MENACÉE ET PARFOIS SACRIFIÉE AU SERVICE DU PUBLIC

MILITAIRES

Le Code du Soldat

Chaque soldat, quel que soit sa catégorie ou son grade, se doit de connaître le code du soldat et en détenir un exemplaire sur lui. Sous forme d'une petite carte, il permet de développer et entretenir les qualités indispensables à l'exercice de son métier. Il est composé de 11 articles, véritables guides de conduite du militaire. Parmi eux :

- 1 Au service de la France,** le soldat lui est entièrement dévoué, **en tout temps et en tout lieu.**
- 2 Il accomplit sa mission,** avec la volonté de gagner et de vaincre et si nécessaire **au péril de sa vie.**

GENDARMES-POLICIERS

20 306 policiers et gendarmes ont déclaré avoir été blessés ou s'être blessés dans le cadre de leurs activités, que ce soit en mission de police ou durant les heures de service en 2018.

25 policiers et gendarmes ont été tués durant l'exercice de leurs fonctions en 2018 (contre 15 décès en 2017).



68 se sont suicidés en 2018 (35 policiers et 33 gendarmes). Le taux de suicide dans la Police est supérieur de 36 % à celui de la population générale.

SAPEURS-POMPIERS



Telle est la devise des sapeurs-pompiers de Paris. "Courage et dévouement" est celle des sapeurs-pompiers français. Chacun d'eux s'engage en connaissant les nombreux risques du métier. Mais aujourd'hui, les sapeurs-pompiers doivent faire face à de nouvelles formes de menaces.

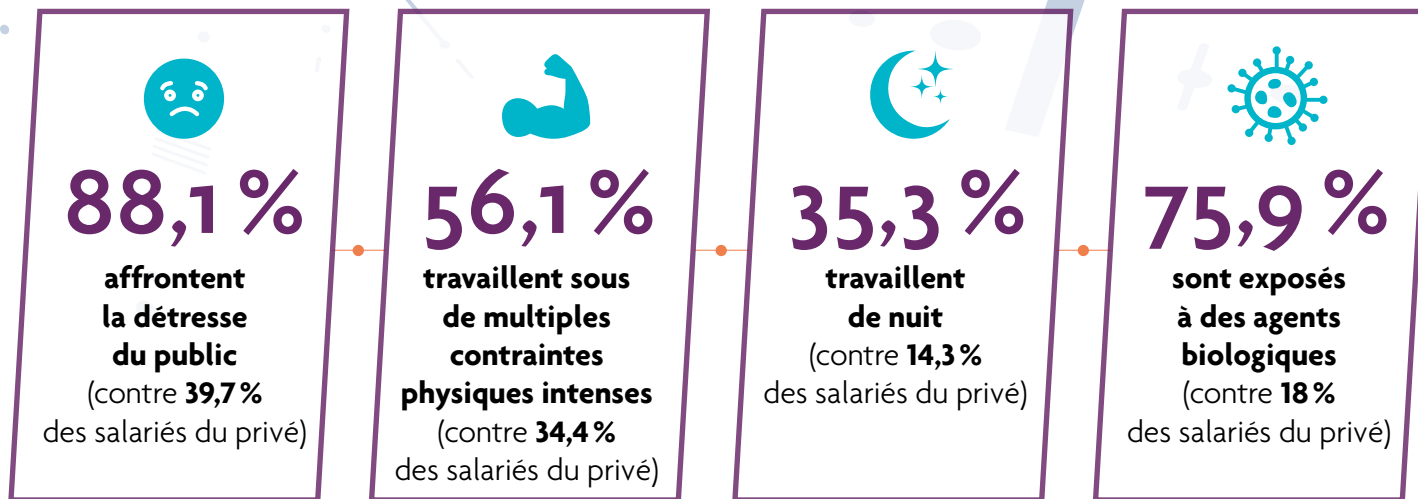
2 813 sapeurs-pompiers ont déclaré en 2017, avoir été victimes d'une agression au cours d'une intervention. Une augmentation de 23 % de ces agressions par rapport à 2016.

En 2017, les agressions déclarées par les sapeurs-pompiers ont donné lieu à **955** journées d'arrêt de travail.



102 soldats du feu ont péri en service commandé depuis dix ans

FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE



Rapports annuels sur l'état de la Fonction publique, éditions 2019 et 2014. Rapport Santé au Travail dans la Fonction publique - C. Lecocq, JF Verdier, septembre 2019. Recueil statistique CNRACL 2017 - La revue Santé et Travail n°104 octobre 2018.

ÊTRES SUREXPOSÉS

57,7 % du personnel hospitalier souffre d'un manque de reconnaissance et **35,3 %** d'entre eux subissent des situations de tension.

Près d'1 sur 5 (18,5 %) fait même face à des **comportements hostiles**.

LE PHÉNOMÈNE DU JOB STRAIN*

Les agents de la FPH sont plus souvent en situation de job strain (= forte demande psychologique et faible latitude décisionnelle) que les autres salariés : **35,3 %** contre 26,9 % pour l'ensemble des salariés.

*Tension au travail

Source : Dares - Les expositions aux risques professionnels dans la Fonction publique et le secteur privé en 2017.

“JE SUIS AMENÉE À FAIRE DES CHOSES NON ÉTHIQUES.”

Extraits de l'interview donnée par le Professeur Agnès Hartmann à France Culture le 13 janvier 2020.



Une logique comptable insupportable

“Depuis dix ans, on subit l'ambiance de l'hôpital-entreprise. Nous, on prodiguait des soins, et on s'est mis à nous demander de produire du séjour, de produire de plus en plus de séjours pour rapporter de l'argent à l'hôpital [...]. On nous a supprimé au fur et à mesure de plus en plus de moyens et les conditions de travail des personnels sont devenues très difficiles... Et on a perdu beaucoup, beaucoup d'infirmières [...]. Maintenant, on est obligé de fermer des lits par manque de personnel. [...]”

Un personnel à bout et des situations dangereuses

“Le vendredi, le samedi et le dimanche, il n'y a qu'une infirmière pour 13 lits dans mon unité [pour grands diabétiques]. Le vendredi, quand on se rend compte que les 12 patients qui sont là sont extrêmement lourds, et bien on appelle celui qui devait rentrer (dans le service, ndlr) pour éviter d'être amputé. Et on lui dit “Écoutez Monsieur, on ne pourra pas vous prendre. Il va falloir que vous alliez aux urgences près de chez vous et on vous prendra quand on pourra”, et on prend un malade moins lourd. C'est terrible. C'est une perte de chance terrible. Prendre le patient le moins grave au lieu de prendre le patient le plus grave, c'est insupportable.”

Agnès Hartemann est chef de service de diabétologie à La Pitié-Salpêtrière à Paris. Elle est membre du collectif Inter-Hôpitaux et fait partie des 1 000 signataires médecins chefs de service ou de structures hospitalières qui, en janvier 2020, se sont déclarés prêts à démissionner si des négociations avec la ministre de la Santé, Agnès Buzyn, n'étaient pas engagées rapidement pour sauver l'hôpital public.

LES SOUFFRANCES PHYSIQUES, MORALES ET ÉTHIQUES

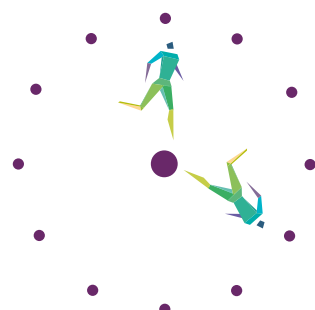
“À la fin du service, beaucoup craquent, on a l'impression de ne pas bien faire notre boulot. On est agressifs vis-à-vis des parents, ce comportement n'est pas le nôtre.”

Laurent Rubinstein, infirmier à l'hôpital Robert-Debré

Source : francetvinfo.fr du 16 décembre 2019.

TRAVAIL EN URGENCE OU TRAVAIL SOUS TENSION

80 % des salariés
du secteur hospitalier
déclarent **devoir
fréquemment
interrompre leur
travail pour une tâche
non prévue.**



41 %
des soignants
estiment **ne pas avoir
le temps de faire
correctement
leur travail.**

18 %
des infirmiers et sages-femmes déclarent
toujours travailler sous pression.

Sources : Haute Autorité de Santé - janvier 2016 - Qualité de vie au travail et qualité des soins.
Portrait des professionnels de santé - DREES 2016.



CONTACTS TENDUS AVEC LE PUBLIC

69,1 % des agents de la FPH ont **des contacts
tendus avec le public** même occasionnellement
(contre **49,9 %** pour l'ensemble des salariés).

Source : Dares - Les expositions aux risques professionnels dans la Fonction publique
et le secteur privé en 2017.

CONTRAINTES PHYSIQUES

Position debout
ou piétinement :

65,8 %

(contre **48,7 %**
pour l'ensemble
des salariés).

Manutention
manuelle
des charges :

53,5 %

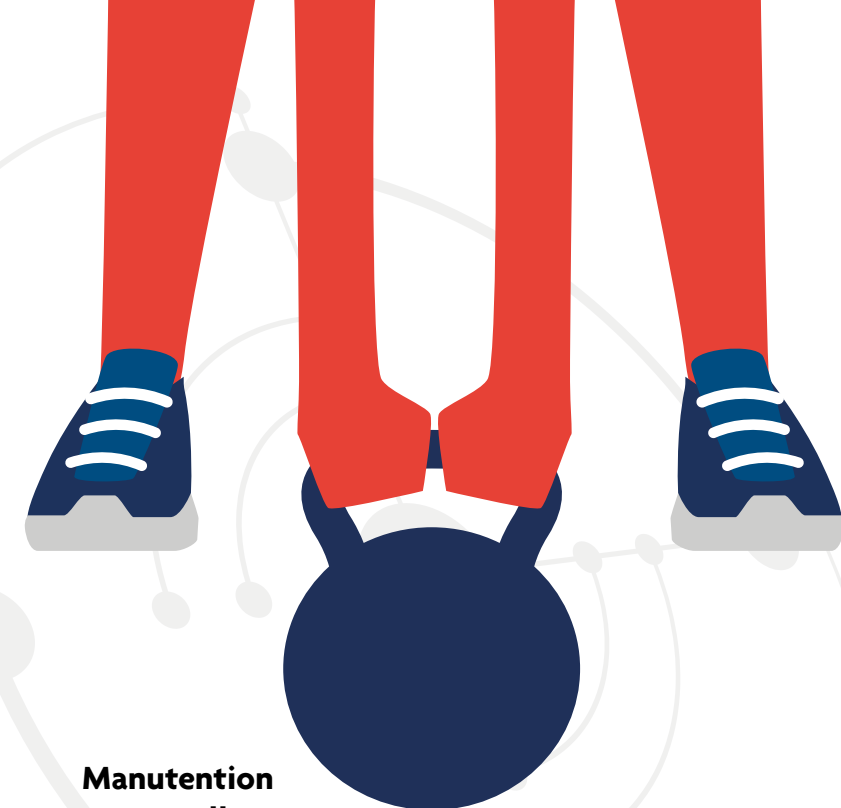
(contre **34,3 %** pour l'ensemble
des salariés).

Déplacement
à pied dans le travail :

64,5 %

(contre **43,2 %**
pour l'ensemble
des salariés).

Source : Dares - Les expositions aux risques professionnels
dans la Fonction publique et le secteur privé en 2017.



83 %

des infirmiers français
s'avouent vidés **“très
souvent”** ou **“parfois”**
émotionnellement
par leur travail.

**Près de 25 % des infirmiers
envisagent “très souvent”
de cesser leur activité,
y compris les plus jeunes.**

La charge de travail et un rythme
très soutenu dans leur activité
sont les premiers facteurs
de mal-être de la profession.

Source : enquête réalisée par l'Ordre National
des infirmiers - 2018.





NO FUTURE POUR LES RETRAITÉS ?

En 2012, *Le Nouvel Observateur* présentait Étienne Caniard comme *un mutualiste au charbon*. Huit ans après, rien n'a changé. Le sourire et la bienveillance comme premiers atouts pour vous désarmer. L'intelligence et la vaillance, ensuite, pour vous convaincre. Officiellement, l'ancien président de la FNMF¹ a fait valoir ses droits à la retraite mais il est toujours aussi actif. Preuve en est, il a rapidement répondu présent à l'invitation de Serge Brichet pour une discussion triangulaire avec Stéphane Junique, président d'Harmonie Mutuelle. Les trois hommes s'estiment, cela saute immédiatement aux yeux. En octobre 2014, dans l'un de ses tweets, Stéphane Junique dépeignait Serge Brichet comme un *Président attachant aux convictions fortes*. Il est, lui aussi, un dirigeant apprécié de ses pairs. Si sa voix est douce, ses mots sont forts. Avant de répondre, il peut parfois marquer un long silence. Se dérober n'est pas dans sa nature. Une de ses phrases marquantes ? *“La solidarité, c'est quelque chose qui se pratique.”* Chacun à sa manière a imaginé des démarches et des pratiques nouvelles, solidaires et utiles.

¹Fédération Nationale de la Mutualité Française - Du 14 décembre 2010 au 23 juin 2016

Serge Brichet : Pourquoi vous avoir réuni ? C'est simple. L'idée est de vous entendre nous livrer vos expertises et vos regards sur l'évolution des solidarités intergénérationnelles, entre actifs et retraités. Comment agir pour ne pas laisser surgir des fragilités supplémentaires pour les uns et les autres ?

Étienne Caniard : Ce risque de fracture intergénérationnelle est-il apparu dans les enquêtes que vous avez récemment menées ?

S.B. : Tout à fait. Nous avons des agents publics qui s'interrogent sur le devenir des modèles de solidarité. À ce titre, confronter vos regards sera instructif. Le tien parce que tu es un observateur reconnu et un militant exemplaire depuis plus de 30 ans. Celui de Stéphane car, s'il n'est pas immergé dans un environnement Fonction publique, il est confronté à des problématiques semblables.

É.C. : Stéphane est un fonctionnaire un peu atypique quand même² (sourire).

S.B. : Fonctionnaire atypique mais aussi expert des sujets de protection sociale (sourire). Je voudrais vous entendre, Stéphane et toi, sur le concept même de la solidarité intergénérationnelle. Quel sens lui donnez-vous ?

² Stéphane Junique a débuté sa carrière comme infirmier à l'AP-HP avant de devenir pendant quatre ans collaborateur d'un directeur régional des affaires sanitaires et sociales puis chargé d'études hospitalières à l'ARH.

É.C. : La solidarité intergénérationnelle fonctionne d'abord individuellement. Elle est très présente dans l'esprit de chacun. Il suffit de regarder le rôle des plus anciens vis-à-vis des plus jeunes, d'observer la nature des échanges intrafamiliaux. Les comportements individuels sont toujours plus forts, plus solidaires et plus rapides que ceux de la Société pour anticiper et répondre à un certain nombre de difficultés.

Que ce soit chez les actifs ou les retraités, nous avons des personnes qui souffrent de la situation économique et d'autres qui s'en sortent mieux. Ce ne sont pas des catégories homogènes. Permettez-moi une analyse rapide des années passées. Jusque dans les années 2000, nous vivions sur le mythe d'une population de personnes âgées plutôt défavorisées par rapport aux autres. Aujourd'hui, c'est l'inverse. La succession de réformes depuis une dizaine d'années, l'état du chômage, la réalité des carrières incomplètes... tous ces éléments impactent un grand nombre de nos actifs. Quelle que soit l'époque, la solidarité intergénérationnelle n'est jamais accessoire. Nous avons besoin les uns des autres.



Étienne Caniard a été Président de la Fédération nationale de la Mutualité Française après avoir été membre de la Haute Autorité de santé (2004-2010). Depuis 2015, il est Vice-Président de la section des affaires sociales du CESE.

Stéphane Junique : Je suis d'accord avec toi. Nous sommes tous attachés à notre modèle social mais aussi à l'idée que les protections collectives, qui sont les garantes de notre modèle social, portent dans leur ADN cette relation, cette solidarité entre les différentes générations. Notre système de retraite en est la parfaite illustration. Cependant, nos jeunes générations doutent de leur capacité à bénéficier demain de cette protection collective. Nous entendons ici et là une vraie interrogation sur la solidité et la pérennité de cette solidarité entre les différentes générations. Pourtant, comme tu le dis Étienne, les solidarités intergénérationnelles informelles sont encore vives. Je vais en citer deux. Les transferts monétaires à l'intérieur d'une famille restent extrêmement forts. On estime ces transferts intrafamiliaux annuels à 36 milliards d'euros.

S.B. : 36 milliards ?!

S.J. : Oui, ce n'est pas neutre. Cette solidarité des plus âgés vers les plus jeunes les aide à construire leur vie comme financer l'achat d'un logement, par exemple. Il est normal, quand on est jeune, de pouvoir bénéficier de ces aides et de ces soutiens. Mais je voudrais m'attarder sur le deuxième élément de solidarité informelle que j'évoquais : le rôle des aidants. Aujourd'hui, 18 millions de Français accompagnent un enfant handicapé ou malade, un parent âgé ou dépendant. Ces aides partielles ou constantes incarnent d'une manière très forte la solidarité entre les différentes générations. Les grands-parents mobilisés pour s'occuper de leurs petits-enfants quand les parents sont au travail, les parents détachés auprès d'un enfant malade, les enfants qui consacrent des heures pour aider un parent invalide, malade ou dépendant... toutes ces aides intergénérationnelles, nous en connaissons le visage et nous devons tous y réfléchir. Mutualistes, État, acteurs de solidarité au sens large du terme, nous devons tous réfléchir à la manière de garantir ce lien entre les générations. Elles seront d'autant plus précieuses et déterminantes que l'État ne pourra pas tout faire et que nous aurons besoin d'accompagner ces liens indispensables pour répondre aux besoins futurs. Dans mes échanges avec un certain nombre d'adhérents, beaucoup me disent : "On ne demande pas à la mutuelle de faire à notre place mais on veut que vous nous aidiez à pouvoir faire face à nos responsabilités."



Stéphane Junique est Président d'Harmonie Mutuelle depuis 2012 et Vice-Président délégué aux questions de santé et au projet stratégique de la Mutualité Française. Il préside également le groupe de la Mutualité au Conseil économique, social et environnemental (CESE).

“Quelle que soit l'époque, la solidarité intergénérationnelle n'est jamais accessoire. Nous avons besoin les uns des autres.”

Étienne Caniard

S.B. : Tu as raison, Stéphane. Ces solidarités, ces liens intergénérationnels, organisés librement entre les individus, existent mais la plupart des dispositifs que nous, acteurs mutualistes, avons créés vont de l'actif vers le retraité. Or, Étienne l'évoquait, il n'y a pas de situation homogène. Il y a des situations très hétérogènes chez les retraités, chez les actifs ou bien entre actifs et retraités et il nous faut véritablement interroger ces solidarités intergénérationnelles pour les inverser, les compléter et les renforcer. Tous nos schémas sont à repenser. Nous devons donner tous ses sens à la solidarité générationnelle.

É.C. : Si je peux me permettre de rebondir sur ce point, c'est moins les solidarités intergénérationnelles qui sont en cause que les mécanismes qui interdisent à des acteurs de répondre aux enjeux de cette solidarité intergénérationnelle. Quelle que soit la couleur des gouvernements qui se sont succédé, la politique de banalisation du contenu des prestations et la mise en concurrence exacerbée des acteurs, principalement sur les prix, contraignent le champ d'action des mutuelles. Pire, elles distendent les solidarités en segmentant les offres. *De facto*, les solidarités intergénérationnelles en sont fragilisées. Nous sommes beaucoup plus dans une prise en otage des solidarités intergénérationnelles que dans une guerre entre générations elles-mêmes. J'ajoute que les inégalités ne sont pas uniquement financières, elles sont aussi dans le niveau d'informations. Elles sont dans la capacité à utiliser les différentes possibilités qui sont à notre portée. C'est bien de cela dont il est question lorsque Stéphane évoque l'envie des adhérents de voir nos mutuelles leur permettre d'exercer une solidarité individuelle qui leur correspond. Un système efficace c'est un système dans lequel les aides collectives sont au service des individus pour pouvoir déclencher des mécanismes de solidarité familiale, de voisinage, de proximité.



Serge Brichet
est Président de la MFP
et de la MGEFI.

S.J. : C'est vrai. J'en veux pour preuve qu'au sein même de notre comité d'entreprise, avant même que la Loi n'en donne la possibilité, le sujet du don de RTT a été initié et proposé par les salariés pour aider les collègues qui étaient en situation de difficulté avec un enfant ou un conjoint malade ou bien avec un parent âgé. La solidarité se crée partout, entre actifs et retraités mais aussi entre actifs sans attendre un dispositif réglementaire ou juridique. Et j'y vois là un élément de confiance pour que les liens de solidarité puissent perdurer. Notre Société sollicite davantage de liens et, alors que nous voulons que ces liens soient renforcés et accompagnés, nous observons que les modèles construits, notamment après-guerre, sont en train d'être progressivement détricotés. Ces politiques, qui agissent au détriment de nos solidarités intergénérationnelles, viennent à nous faire douter de la pérennité du modèle social de notre pays.

S.B. : Étienne, lorsque tu reprends l'idée de Stéphane, *"il faut aider à faire, il faut aider à aider"*, que veux-tu nous dire ? Les interventions financières ou d'accompagnement de nos mutuelles te semblent-elles décalées ou incomplètes ? Comment cela devrait-il se matérialiser ?

*“Ces politiques, qui agissent
au détriment de nos solidarités
intergénérationnelles, viennent
à nous faire douter de la pérennité
du modèle social de notre pays.”*

Stéphane Junique

É.C. : La plupart de nos systèmes de protection sociale, et par voie de conséquence de nos mutuelles, ont opposé collectif et individuel et ont fini par oublier - ou négliger - l'individu pour une raison simple. À l'origine, des interventions collectives massives, et notamment financières, étaient absolument indispensables. Tout à l'heure, j'évoquais la vision des mutuelles par les pouvoirs publics. Pour eux, une mutuelle se réduit souvent au rôle de complément financier de la protection obligatoire, alors que la valeur ajoutée des mutuelles est ailleurs. Tout le monde oublie qu'en matière de remboursements santé, plus de 50 % de ceux-ci ne concernent pas les tickets modérateurs mais des soins non remboursés par la Sécurité sociale ou des dépassements de tarifs. Or, les mutuelles sont très contraintes dans leurs interventions dans ces domaines-là. Cette conception étriquée du rôle des mutuelles, l'ignorance de ce qu'elles apportent sous forme de services, d'accompagnement ou d'offres de soins aboutit à un encadrement astreignant qui limite leurs capacités d'innovation. Il ne faut plus opposer interventions financières et accompagnement ou apport en services. Je pense qu'il faut que les mutuelles continuent de se battre sur ce point.

*“Nous sommes beaucoup plus
dans une prise en otage des
solidarités intergénérationnelles
que dans une guerre entre
générations elles-mêmes.”*

Étienne Caniard

S.B. : Tu as raison mais nos employeurs publics n'ont pas du tout identifié la valeur ajoutée des mutuelles au-delà des simples prestations financières. Nos services ou nos solidarités intergénérationnelles sont complètement ignorés. C'est une vraie difficulté. Après, on peut se demander si nos adhérents ont eux-mêmes encore conscience que notre modèle mutualiste repose sur cette solidarité intergénérationnelle. Qu'en penses-tu Stéphane ?

(silence)



S.J. : Je prends le temps de réfléchir à la réponse (sourire). Je pourrais te livrer le discours du président de mutuelle qui répond que, bien évidemment, les adhérents ont conscience de cette solidarité mais je ne suis pas dans ce type de discours. Je suis dans une discussion entre dirigeants et amis. Aujourd'hui, je vous le dis, le modèle d'Harmonie Mutuelle n'est plus un modèle qui fait vivre dans sa relation assurancielle, la solidarité entre les générations. Pour une

raison simple et Étienne l'a bien souligné dans son propos, nous sommes dans une segmentation qui a démultiplié les contrats. Dans certains contrats collectifs, vous pouvez avoir des contrats où le lien entre actifs et inactifs est totalement absent, où le sujet du contrat collectif d'une entreprise se circonscrit à la communauté de ses actifs renvoyant ensuite vers une autre entité pour gérer le contrat de ses retraités.

Vous pouvez alors vous demander si cette solidarité intergénérationnelle reste un sujet pour Harmonie Mutuelle. Et là, je vous réponds très clairement *“oui”*. C'est pour nous un sujet de préoccupation, non plus à travers le lien strictement assuranciel mais à travers les offres de service et d'accompagnement. Je vais

plus loin encore. Je pense que le métier de la complémentaire santé ne sera plus, et pour Harmonie n'est plus, le métier-cœur de notre mutuelle. Notre sujet c'est le service et l'accompagnement sous des formes diverses. J'évoque, en premier lieu, la prévoyance qui est le parent-pauvre dans notre pays. Je ne sais pas quelle est la situation aujourd'hui dans la Fonction publique, mais aujourd'hui, au sein des entreprises, vous avez des inégalités très fortes sur la prise en compte de la prévoyance alors que nous sommes face à un sujet qui est un sujet majeur pour chacun de nous mais aussi pour notre pays. Je suis convaincu que la solidarité intergénérationnelle se vivra davantage sur les services et l'accompagnement et c'est un sujet central dans le projet d'Harmonie Mutuelle.



S.B. : Stéphane, pour l'environnement Fonction publique, je serai un peu plus nuancé parce que cette dimension solidarité intergénérationnelle est assez perceptible et comprise par les adhérents. Plusieurs raisons à cela. D'abord, on ne cesse de le dire et de le répéter. Ensuite, nos adhérents la vivent. Quand tu es sur des tarifications décalées pour des actifs pour pouvoir financer la solidarité vers les retraités, elle pèse un peu dans le porte-monnaie. Ce n'est pas que l'aspect contributif, c'est aussi l'aspect prestataire. Dans les mutuelles de la Fonction publique, lorsque l'on apprend à nos adhérents que, dès leur entrée dans l'administration, ils vont financer la dépendance qui, espérons-le, ne servira pas à un gamin de 25 ans mais à des générations plus âgées, chacun voit bien que tout est organisé comme ça.

Notre difficulté est que, pour beaucoup d'adhérents, la solidarité doit être réciproque pour être acceptée. Or, pour ma part, je crois que nos adhérents n'ont pas forcément besoin de solidarité réciproque. Ils ont davantage besoin de solidarité, de coopération. Je veux pouvoir faire vivre des solidarités à un moment de vie précis parce que le besoin que j'ai, la réponse que j'attends c'est maintenant qu'elle doit s'exercer. Je ne dois pas attendre que la roue de la solidarité ait tourné complètement pour pouvoir bénéficier de ce retour.

Étienne, pour prolonger le propos de Stéphane qui évoque la perte de lien intergénérationnel dans la part assurancielle, penses-tu que l'ANI a amplifié ce phénomène ?

“Nos adhérents ont davantage besoin de solidarité, de coopération. Je veux pouvoir faire vivre des solidarités à un moment de vie précis parce que le besoin que j'ai, la réponse que j'attends c'est maintenant qu'elle doit s'exercer.”

Serge Brichet



É.C. : Tu m'aurais posé cette question il y a 20 ans, je t'aurais répondu “oui” sans hésiter parce que l'ANI restreint les solidarités en les limitant à une entreprise ou une branche et surtout en excluant les inactifs. Mais l'ANI est intervenu à un moment où ces solidarités avaient déjà été profondément mises à mal même si les mutuelles continuent de se singulariser par leur exemplarité dans les solidarités intergénérationnelles. Pour faire simple, il existe trois types de tarifications : d'abord, les contrats dont le coût est proportionnel à l'âge, ensuite, les contrats où les cotisations augmentent plus vite que l'âge et, enfin, les derniers, les plus solidaires, où les cotisations augmentent moins vite que l'âge. Quand on observe les contrats des mutuelles, une immense majorité offre des tarifications qui croissent moins vite que l'âge. Ce n'est pas du tout le cas des autres acteurs de la protection complémentaire, notamment les assureurs privés dont le coût des contrats progresse très majoritairement plus vite que l'âge.

“Les mutuelles de la Fonction publique doivent tenir sur leur modèle et ne pas renoncer à un certain nombre de principes auxquels elles sont attachées.”

Stéphane Junique

É.C. : Plus que jamais, il faut rester vigilant. Tout ce qui limite les solidarités en segmentant les populations remet en cause les mécanismes mêmes de l'assurance qui reposent sur la mutualisation des risques. En restreignant les solidarités intergénérationnelles, comme le fait l'ANI, on accélère un processus délétère pour la solidarité. Les politiques menées autour de la complémentaire santé pénalisent les acteurs qui jouent le jeu de la solidarité et risquent de mettre en cause leur équilibre économique. Si les pouvoirs publics n'en prennent pas conscience, nous finirons par regrouper des populations homogènes qui ont le même comportement. Si l'ANI, dans son évolution actuelle, peut d'une certaine manière recréer des solidarités disparues ou inexistantes - notamment entre les revenus - n'oublions pas qu'il accentue aussi la coupure entre les générations, entre actifs et retraités. Quand on regarde de près les pratiques des mutuelles, les nouveaux contrats proposés aujourd'hui sont de moins en moins solidaires. Et ils le sont de moins en moins parce qu'il y a une telle concurrence, une telle pression économique qu'il est pratiquement impossible de faire autrement. S'il est un secteur où les mutuelles parviennent à maintenir davantage les solidarités - notamment intergénérationnelles - c'est dans la Fonction publique parce que les populations partagent encore une identité et un sentiment d'appartenance.



S.J. : Il existe une autre forme de solidarité intergénérationnelle en mutualité. Chez Harmonie, depuis 3 ans, nous avons porté une attention particulière à nos portefeuilles individuels. Pour nos publics les plus âgés, nous avons appliqué des augmentations de tarifs moindres. Nous avons bien conscience que, pour une partie des adhérents les plus âgés, le coût de la complémentaire santé devient de plus en plus insupportable. Des démarches de cet ordre, tu les retrouves dans les mutuelles. Elles ne sont pas habituelles chez les autres acteurs assuranciers de notre pays. Oui, en mutualité, nous avons le souci de faire en sorte que ceux qui sont aujourd'hui les plus fragilisés, notamment dans leur pouvoir de vie, dans leur pouvoir d'achat, ne soient pas dans une situation de rupture dans leur relation avec leur mutuelle.

Je pense qu'il faut tenir sur ces principes, ne rien lâcher. Les mutuelles de la Fonction publique doivent tenir sur leur modèle et ne pas renoncer à un certain nombre de principes auxquels elles sont attachées. Elles restent - et Étienne l'a souligné - sur des communautés affinitaires qui sont homogènes. C'est une chance. Dans les débats qui ont lieu aujourd'hui sur l'avenir de la protection sociale complémentaire de la Fonction publique, cet enjeu-là doit être défendu. Il doit être absolument préservé.



“Si c’est l’ANI tel qu’on le connaît qui est plaqué sur la Fonction publique avec la démutualisation des risques entre santé et prévoyance, nos adhérents seraient exposés à de graves menaces.”

Serge Brichet

S.B. : C’est important que cela soit dit par toi, Stéphane.

S.J. : Serge, je pense que nous, acteurs mutualistes, avons conservé une agilité et une inventivité fortes pour construire nos solidarités et répondre aux besoins de nos adhérents. Nous devons, malgré les contraintes, conserver nos espaces de liberté pour faire vivre le mutualisme de demain. J’en suis convaincu.

S.B. : J’en suis également convaincu. Je voudrais à mon tour évoquer le sujet de l’ANI. Lorsque l’on évoque un ANI de la Fonction publique, je ne sais plus si c’est une bonne ou une mauvaise nouvelle. D’un côté, nous pourrions considérer cela comme une grande victoire. Nous aurions réussi à sanctuariser et à codifier une intervention de l’État employeur envers ses agents publics. Cependant, d’un autre côté, nous le ressentons comme un grand danger parce que cela peut aboutir à la démutualisation des populations entre actifs et retraités. Si c’est l’ANI tel qu’on le connaît qui est plaqué sur la Fonction publique avec la démutualisation des risques entre santé et prévoyance, nos adhérents seraient exposés à de graves menaces.

D’ailleurs, de quel ANI serait-il question ? De mon point de vue, je ne crois pas à un ANI Santé parce que cela coûterait cher à l’État. On nous parle maintenant de l’ANI Prévoyance, ce qui, effectivement réduirait, la facture des pouvoirs publics. Je suis particulièrement circonspect par rapport à cette possible évolution. Je ne sais pas quel est votre ressenti sur cette question.



É.C. : J’ai une conviction absolue. Il faut qu’on arrête de rajouter des règles ponctuelles, partielles et isolées qui entretiennent les spécificités et confortent les cultures de “statuts”. Cela permet à l’État employeur de se dispenser de ses responsabilités et, à l’arrivée, on se retrouve avec la création d’inégalités assez profondes et de situations complètement hétérogènes. Aujourd’hui, on entend que les fonctionnaires bénéficient d’un statut beaucoup plus favorable que la plupart des salariés mais, en contrepartie, ils n’ont aucun des avantages que l’État impose aux autres employeurs... sauf à lui.

S.B. : Rappelons que tous les fonctionnaires n’ont pas la garantie de l’emploi, loin s’en faut. Les contractuels qui représentent environ 30% des effectifs cumulent tous les désavantages. Ils n’ont ni les avantages du fonctionnaire avec statut, ni ceux du salarié privé.

É.C. : Je pense qu’il y a vraiment une révolution culturelle à opérer. Les mutuelles ont un rôle majeur à jouer car elles sont probablement les institutions les mieux placées pour observer les évolutions de la Société. Pourquoi ? Parce que nous avons de nombreuses remontées d’information de nos adhérents et de nos entreprises sur des sujets aussi différents que les conditions de travail, les problèmes rencontrés lors des parcours de soins... Des difficultés nouvelles auxquelles nous tentons d’apporter des réponses innovantes.

Alors que le système de la protection sociale reste figé et finit par être inadapté, les mutuelles doivent évoluer et agir pour compenser ces carences. Il faut remettre en débat l’ensemble des fondements de la protection sociale. Nous perdons le sens de la solidarité parce que nous n’avons plus les bons outils pour l’observer. Pardon, je me suis un peu égaré.

S.B. : Pas du tout. Ce que tu soulignes vient corroborer une étude menée en 2018 par l’Observatoire des fragilités sociales de la MFP. Les agents de la Fonction publique n’échappent pas, loin s’en faut, à l’accroissement de ces difficultés et à l’émergence de nouvelles formes de fragilités. Pourtant, quelle que soit la pénibilité de leur travail ou la difficulté de leurs vies, professionnelle et personnelle, ils restent très majoritairement, pour ne pas dire unanimement, attachés à leur mission de service public. Ils ne sont pas attachés à leur statut mais à l’utilité de leur métier, à l’implication qu’ils ont dans notre Société.

S.J. : Il est certain que les agents de la Fonction publique vivent des réalités bien spécifiques et mon regard est bien moins affûté que celui de Serge. Cependant, je voudrais évoquer quelques points. Tout d’abord, j’ai été extrêmement séduit par la contribution de la MFP relative à la construction d’une protection sociale complémentaire pour les agents publics. J’ai notamment trouvé pertinent de rappeler un certain nombre de principes auxquels les mutualistes en général, et ceux de la Fonction publique en particulier, sont attachés. Les pouvoirs publics devraient y porter beaucoup plus d’attention qu’ils ne le font.

La deuxième chose importante à mes yeux est que les fonctionnaires mériteraient des avantages pris en charge dans le cadre d’une protection sociale complémentaire. Les fonctionnaires sont-ils, par exemple, bien accompagnés pour leur retour à l’emploi après une maladie invalidante, un accident, un cancer, un AVC ou un burn-out ? Or, nous savons que plus une personne tardera à revenir sur son emploi, moins elle aura de chances de sortir de sa maladie ou de son problème de santé. Oui, nous devons renforcer la protection sociale des fonctionnaires et je considère que ces sujets-là doivent être regardés et observés.

Enfin, une autre thématique me semble essentielle : la prévention. J’ai été fonctionnaire soignant dans un hôpital et j’y ai relevé un étrange paradoxe. Alors qu’ils sont nos soignants, nous nous préoccupons bien peu de la santé et de la qualité de soins apportée aux agents de la Fonction publique hospitalière.

S.B. : Oui, le soignant est souvent mal soigné. Les témoignages que nous avons collectés en attestent.

*“J’ai une conviction absolue.
Il faut qu’on arrête de rajouter
des règles ponctuelles,
partielles et isolées
qui entretiennent
les spécificités et confortent
les cultures de ‘statuts’.”*

Étienne Caniard

S.J. : À la lumière de tout ce que nous avons évoqué, je pense que notre pays n'a jamais eu autant besoin de valoriser celles et ceux qui sont au service du contrat social républicain. Tous ces métiers relatifs à l'éducation de nos enfants, à notre sécurité ou à notre santé individuelle et collective, devraient être davantage valorisés. Dans la période actuelle, le gouvernement aurait tout intérêt à envoyer un signal extrêmement fort à ses agents pour les valoriser et les reconnaître. Chacun d'eux contribue la préservation de notre contrat social, et c'est essentiel dans une Société de plus en plus fracturée. Je pense que, au-delà des questions de revalorisation et des rémunérations, il y a un vrai sujet autour de cette revalorisation de la protection sociale complémentaire. J'y verrais, et je ne serais pas le seul, un signal extrêmement fort à l'adresse de ces femmes et de ces hommes qui ont le sentiment d'être délaissés.

S.B. : Je suis évidemment d'accord avec toi mais je ne vais pas te rassurer Stéphane (sourire). Je vais rester sur l'exemple de l'incapacité, de l'invalidité et du retour à l'emploi. Dans la Fonction publique, cette problématique n'est pas du tout appréhendée par l'employeur. Quand nous tentons - et Étienne a bien connu cette problématique - d'aborder ce sujet avec les acteurs sociaux, et l'employeur, nous avons affaire à un vrai blocage, y compris et à commencer par les organisations syndicales. Elles nous rétorquent que ces problématiques de retour à l'emploi ne relèvent pas de nous mais de l'employeur public. Nous ne pouvons absolument pas imaginer et encore moins construire des initiatives. Comme pour le logement des agents publics, on nous répond : *"Surtout ne venez pas interférer dans les responsabilités de l'État. C'est à l'État de traiter ce problème, pas à vous"*.

Ensuite, merci pour ton plaidoyer au sujet d'un État employeur plus attentif à la valorisation de ses salariés. Notre Constitution rappelle que nous devons avoir une égalité dans l'accès aux soins. Pourtant nous avons un employeur public qui, vis-à-vis de ses salariés, ne nous permet pas cela. Nous avons toute une partie de la population à qui on ne donne pas la capacité d'accéder à des soins dans de bonnes conditions et ceci ne concerne pas que les fonctionnaires. Régulièrement, l'État nous objecte que 85 à 88 % de ses agents sont couverts par des complémentaires santé et qu'il n'existe donc pas de fragilités pour eux. C'est vrai, ils ont une couverture complémentaire santé sauf qu'elle est financée par eux, par eux, et encore par eux. Jamais ou rarement ou faiblement par l'employeur public. Et pour moi, c'est une vraie perversion dans l'accès aux soins. Et sur ce point-là, nous ne sommes pas entendus.

É.C. : Serge, tu as raison. Dès l'instant où nous arrivons à des pourcentages importants comme ceux que tu évoques, la tentation des pouvoirs publics est de croire qu'il n'y a plus de soucis. Puisque Stéphane évoquait le retour à l'emploi après un long arrêt maladie, je voudrais évoquer le cas de Comète France qui fait un travail remarquable. C'est une structure extrêmement souple, associative qui mobilise des médecins du travail, des ergothérapeutes...

S.J. : ...des psychologues, des ergonomes...



“Dans la période actuelle, le gouvernement aurait tout intérêt à envoyer un signal extrêmement fort à ses agents pour les valoriser et les reconnaître.”

Stéphane Junique

É.C. : Oui. Ils ont un objectif commun : construire un projet professionnel compatible avec l'état de santé de la personne malade ou convalescente. Leur démarche associative fonctionne très bien mais elle fonctionne avec des bouts de ficelles.

Aujourd'hui, l'État est absolument incapable d'imaginer pouvoir confier une mission de ce type à une mutuelle. Dans le cas présent, nous ne sommes plus dans des prestations financières destinées aux agents. Nous sommes dans le travail de cohésion sociale, de réintégration et de société inclusive.

Mais voilà, nous nous heurtons à cette vision très réductrice du rôle des mutuelles, un rôle envisagé comme le supplétif de la Sécurité sociale, un rôle réduit aux seules prestations financières. Cela cantonne les mutuelles à des domaines où elles ont le moins de valeur ajoutée. Très sincèrement, quand on rembourse un médicament prescrit dont le prix est administré, quelle est la valeur ajoutée d'une mutuelle ? Nulle à mes yeux. Pour l'agent public, il lui est complètement égal de savoir si c'est sa mutuelle qui rembourse le médicament ou si c'est la Sécurité sociale. Ce qui l'intéresse, c'est ce que ça aille vite et que ça soit exact. En revanche, dans des questions d'accompagnement pour le retour à l'emploi ou d'aide à un aidant, la mutuelle a un rôle essentiel à jouer aux côtés de l'adhérent. Il y aurait là des champs nouveaux à explorer, des constructions de solidarité moderne, des solidarités dont nous avons besoin.

“Je pense qu'il nous faut aussi considérer qu'être actif ou retraité n'est pas un statut. C'est un parcours de vie, une situation. Pas un statut.”

Serge Brichet

S.B. : Étienne, tu as raison. Si l'on veut être résolument moderne, je pense qu'il nous faut aussi considérer qu'être actif ou retraité n'est pas un statut. C'est un parcours de vie, une situation. Pas un statut.

S.J. : Et cela pose la question de la portabilité des droits lorsque l'on devient retraité. Comment rendre effectif les droits du salarié retraité ? Il y a un certain nombre d'éléments de simplification sur lesquels nous, acteurs mutualistes, devons être vigilants.

S.B. : À quel type d'actions songes-tu ?

S.J. : C'est peu mon fil rouge tout au long de notre échange mais je crois que nous devons penser services et accompagnement. Des services et des accompagnements personnalisés qui tiennent compte de nos parcours de vie et de nos besoins qui varient selon les âges. Nous ne devons jamais perdre conscience que nous appartenons à une même communauté. Notre sujet commun est comment créer des liens de partage ? Des liens qui répondent à l'évolution de nos parcours de vie et qui fondent la solidarité intergénérationnelle. Si, parfois notre Société peut donner l'impression de manquer de repères, nous devons, les uns les autres, en redonner pour refaire société. La demande de liens est extrêmement vive.

É.C. : Oui, Serge a raison. Arrêtons d'étiqueter. Serge soulignait qu'être actif ou retraité n'est pas un statut. Il est extrêmement pratique d'étiqueter pour mettre en place des politiques effectivement segmentées mais, comme le dit Stéphane, nos besoins et nos envies sont ailleurs.

S.B. : Oui, nous avons besoin de construire de nouvelles solidarités et nous ne devons pas détruire celles qui fonctionnent si bien depuis des dizaines et des dizaines d'années. On l'a vu, elles peuvent être renforcées et donner vie à de nouvelles initiatives. Ce sont là des perspectives positives et nécessaires.



PROTÉGER

AU SENS LARGE DE



LA VIE

UNE VIE QUI NE S'ARRÊTE JAMAIS

Reportage effectué le vendredi 13 décembre 2019,
trois mois avant la crise sanitaire du Covid-19.

La femme est élégante dans son long manteau d'hiver. La femme est élégante mais son regard est vide, hagard, perdu. Elle ne manifeste aucune agressivité. Elle ne semble souffrir d'aucune pathologie. Que fait-elle là ce soir ? Elle erre dans les couloirs du service des urgences de l'hôpital de Juvisy. Elle voudrait rentrer. Elle voudrait savoir quand elle pourra rentrer. Manon, l'une des deux infirmières présentes ce soir-là vient à sa rencontre. Elle lui parle et l'apaise. Ce ne sera pas long, il faut attendre les résultats et on viendra vous voir. Manon lui sourit. La femme part se rasseoir.

URGENCE



Ce vendredi 13 décembre
sera une nuit calme. Pas de situations alarmantes
mais une activité intense jusqu'à 3 heures du matin.



Manon et Stane n'envisagent pas
d'exercer un autre métier. Travailler la nuit ?
Elles s'y sont vite habituées. Rien ne les décourage.
La passion est plus forte.

Autour d'elle, dans les box des urgences, rien de grave. Des douleurs thoraciques ou abdominales, une cheville en vrac, une intoxication médicamenteuse, des maux de tête violents, une tachycardie vite maîtrisée... C'est une nuit calme pour Faharia, la deuxième infirmière de l'équipe. *Tout est calme... jusqu'à présent mais tout peut changer en quelques minutes et c'est ce que j'aime aux urgences : l'inattendu. Chaque nuit est différente. On remarque parfois des choses bizarres. Les soirs de match de foot ou d'élection de Miss France, c'est souvent très calme mais dès que c'est terminé on constate une vraie affluence. C'est étrange mais c'est comme ça.*



Se pose alors la question de la gestion des cas qui se présentent. Manon n'a que 24 ans mais elle a tiré de ses 18 premiers mois aux urgences de Juvisy une expérience solide. *L'un des postes les plus importants aux urgences, c'est le poste d'accueil. C'est un peu comme une gare de tri. Nous devons rapidement identifier les situations graves et celles qui peuvent attendre. Aux urgences, on ne vous soigne pas en fonction de l'ordre d'arrivée mais de la gravité de votre état de santé. Ce n'est pas toujours très bien compris. Faharia le reconnaît. Ce sont souvent les personnes dont la situation est la moins préoccupante qui sont les plus agressives avec nous.*

Les patients impatient

Dans ces moments de tension et de reproches, Yann, infirmier aux urgences et au SMUR, a une méthode bien à lui. J'ai pris l'habitude de traiter cela avec le sourire. À ceux qui me disent : "Il faut vous dépêcher, c'est moi qui vous paye !", je réponds : "Justement, chef, on ne pourrait pas avoir une petite augmentation". Souvent, ça les calme. Parfois, non. À Juvisy, les attentes n'excèdent pas 2 ou 3 heures. Dans d'autres établissements, vous pouvez attendre entre 8 et 10 heures aux urgences !



Pour Ali, médecin expérimenté, le sourire se mue en rictus. Il connaît bien les urgences depuis qu'il a quitté le Maroc pour venir exercer en France en 1983. Les urgences sont encombrées par des situations qui ne le méritent pas. Les patients viennent pour tout et pour rien. Et de plus en plus souvent pour rien. Pour une plaie infectée au doigt, on vient aux urgences. Pour une constipation, on vient aux urgences. Pour une constipation, vous vous rendez compte alors qu'un laxatif ou quelques pruneaux auraient fait l'affaire. On vient ici à cause de négligences. Une personne diabétique est venue nous voir parce qu'elle avait mangé un coupe-faim inapproprié pour son état de santé. Il faut le dire, nous traitons des problèmes de santé que les personnes ont elles-mêmes provoqués. Au milieu de tout ça, il y a des situations d'urgence comme des infarctus du myocarde ou l'arrivée de personnes désorientées ou démentes qui ne peuvent pas répondre à nos questions. Pour elles, nous avons besoin de temps et de toute notre énergie. Lorsqu'une personne diabétique décompense (complication grave qui peut provoquer un coma), on n'a pas envie de perdre du temps avec une personne qui a un mal de gorge. Et je ne dis pas cela au hasard, j'ai récemment été confronté à cette situation.



Avec les années, Ali confesse que la fatigue s'installe et les logiques de rendement n'arrangent rien.



Faharia a toujours eu envie d'être infirmière. Les urgences, c'est une adrénaline qu'elle aime.

Faharia trouve une explication à ces visites injustifiées. Les urgences de nuit ne ressemblent pas à celles du jour. Il y a l'alcool, les drogues mais aussi l'angoisse de la nuit. Ça concerne tout le monde et les personnes âgées particulièrement. Elles sont seules et en souffrent. Si elles ressentent une douleur, qui peuvent-elles appeler ? Qui peut les rassurer ou les soigner ? Personne. Aux urgences, elles trouvent une réponse à leurs inquiétudes et aussi quelqu'un à qui parler. Le soin, ça commence aussi par-là : écouter et parler.

Pour Stane, aide-soignante arrivée aux urgences depuis une dizaine de jours, la parole est de plus en plus sacrifiée à l'hôpital. J'ai travaillé 5 ans en médecine générale et j'ai souvent regretté de ne pas avoir le temps suffisant pour dialoguer avec les patients. Parmi les personnes que l'on soignait, j'en voyais qui ne recevaient aucune visite. J'aurais aimé avoir le temps de dialoguer avec elles. Parce qu'une personne qui a un état d'esprit positif se rétablit mieux. Et moi, je fais ce métier pour ça, pour soigner, pour être utile, pour apporter mon aide. Et à l'hôpital, il faut souvent enchaîner les soins sans avoir le temps nécessaire pour cette écoute.

Stane est venue aux urgences par choix. Je voulais me confronter à des situations variées qui nécessitent une prise en charge immédiate. J'ai choisi la nuit pour voir mes filles. Elles ont 11 et 8 ans. Avant, je travaillais en journée et je les voyais peu. Maintenant, lorsque je travaille, elles dorment. Lorsque je rentre, elles se réveillent et je peux les voir avant qu'elles partent à l'école. Lorsque je me réveille, elles rentrent. On se voit plus, on se parle plus. Je les élève seule, c'est important d'avoir ce temps pour nous. C'est important pour moi.

La fatigue ? Oui, elle est là. J'ai perdu mon rythme de sommeil, j'arrive à moins dormir qu'avant. Je n'arrive pas à m'endormir facilement. La fatigue est toujours présente à l'hôpital. Lorsque vous devez relever un patient qui est lourd, vous vous cassez le dos. Bien sûr, à l'école, on nous a appris certaines techniques mais on n'a pas toujours le temps de les mettre en œuvre. Quand on a un malade par terre, on ne va pas lui dire "Attendez Monsieur, je vais prendre le lève-malades". On le relève tout de suite sans se soucier de soi. Alors oui, j'ai mal au dos. J'ai 31 ans et j'ai déjà mal au dos. Un peu plus tard, Stane ajoutera Je touche 1 600 € par mois. Je sais que c'est mieux que dans d'autres hôpitaux mais 1 600 € par mois pour se casser le dos, ce n'est pas beaucoup. L'État considère qu'on gagne assez mais franchement c'est compliqué. Je n'ai pas les moyens d'avoir une mutuelle pour mes filles et moi. Une mutuelle pour nous 3, ce serait 120 € par mois. Je ne peux pas la payer. J'ai de la chance, mes filles sont rarement malades. Malgré tout cela, je ne me vois pas changer de métier.



Les filles de Stane savent très bien qu'elles ne peuvent pas lui demander d'arrêter son métier. D'ailleurs, y ont-elles déjà pensé ? Stane répond que non.

L'hôpital fait souffrir et facture ses soins à ses agents

Récemment, Stane a eu besoin de soins. *Je crois que c'était justement un mal de dos. Alors je suis venue ici, aux urgences de Juvisy.* Quelques jours après, Stane a reçu une facture de soins. Elle l'a payée. *Ce n'était pas beaucoup, ajoute-t-elle, mais c'est un peu choquant, non ?* Ce soir-là, au cours de chaque conversation, il apparaît que les urgentistes de Juvisy ne connaissent pas les dispositions de l'article 44. *Non, ni les collègues, ni les syndicats ne nous en ont parlé.* Depuis 1986, cet article de loi, spécifique à la Fonction publique hospitalière, prévoit la gratuité des soins médicaux, pendant une durée maximale de 6 mois, pour l'ensemble des agents titulaires et stagiaires de la Fonction publique hospitalière. L'ignorance de l'article 44 est de plus en plus répandue dans le milieu hospitalier. Paradoxe moderne : le travail à l'hôpital fait souffrir ses agents et ceux-ci payent l'hôpital pour se faire soigner.

Lorsqu'il faut évoquer sa fatigue mentale, Stane sourit. *Je suis quelqu'un qui encaisse. J'ai un mental costaud par rapport à la vie et au boulot. Pour que je craque, il faut vraiment en mettre une couche. On ne nous apprend pas le dévouement à l'école, on l'a en soi. Il ne faut pas faire ce métier si ce n'est pas une vocation.*



Yann, Faharia et tous les membres de l'équipe savent pouvoir compter les uns sur les autres. Chacun sait ce qu'il a à faire.

Pour Yann, la vocation a été rudement éprouvée lors de sa deuxième intervention au SMUR. *On part sur deux blessés par balles. Deux blessés graves. Balles dans la tête pour les deux. On n'a pas plus de précisions. On a juste l'adresse. Je venais de commencer il y a deux heures et demie. C'est rude mais si on fait du SMUR, c'est aussi pour cette adrénaline. Les questions, on se les pose après. Quand j'arrive sur une intervention, je regarde la personne mais je ne la vois pas. Je vois ce que je vais faire. Rien ne doit m'en distraire. Je me mets dans ma bulle. Parfois, on peut intervenir avec 40 personnes autour de nous. Ça peut être dans une gare avec quelqu'un sous un train. Dans cette foule, il y en a qui font des photos. C'est la nouvelle mode. Plutôt que d'aider la personne, elles font des photos. Dans les choses les plus exaspérantes, il y a le voyeurisme et le manque de reconnaissance. Ça, ça me pèse. Après quand je rentre à la maison, je coupe. Les trucs drôles, je raconte. Tout le reste, je ne raconte pas, je ne raconte rien. Je garde tout pour moi.*



Les urgences c'est une formation accélérée. Pour Imene, c'est aussi un exercice d'endurance. Elle n'a pas eu de repos depuis 12 jours.



Les selfies plutôt que la solidarité

Cette discrétion est commune à tous les urgentistes rencontrés en cette nuit du vendredi 13 décembre. Parmi eux, il y a Imene et ses 29 ans. Elle a suivi ses études de médecine en Algérie avant de venir en France où elle officie depuis maintenant 5 ans. *Je suis à Juvisy depuis 5 mois. Je travaille la journée dans le service de médecine interne mais deux ou trois fois par mois, je suis aux urgences de nuit.* Ce soir-là, Imene va clôturer 12 jours de travail non-stop. *J'ai effectué une première semaine en médecine interne avant d'enchaîner par un week-end de garde et quatre nouvelles journées dans mon service. Ce vendredi, j'étais en formation et ce soir je termine par une nuit aux urgences.* Imene n'a ni l'envie, ni le temps de se plaindre. Une autre urgence l'appelle puis une autre. Il est presque 5 heures du matin. Si dehors la nuit reste profondément noire, celle d'Imene sera blanche. *Non, il n'y a pas de répit. La nuit c'est un autre monde. Tous les maux se réveillent la nuit. Certains viennent chercher une réponse à leur solitude. Nous avons des habitués. Ils viennent toujours pour la même raison mais on ne peut jamais être négligent. Il ne faut jamais négliger la souffrance des patients.*

Sur ce point, médecins, infirmières, aide-soignantes ou brancardiers se rejoignent. Le manque de moyens affecte la qualité des soins et complexifie nos conditions de travail. Le nombre de lits d'accueil est insuffisant. Alors, on entasse les malades. Ils restent avec nous sur des brancards ou des fauteuils avant de pouvoir être dirigés dans le service où ils seront soignés. Dans certains hôpitaux, il n'y a pas de gants pour les toilettes. Ils utilisent des charlottes ou des sur-chaussures pour laver les malades. Face à cela, on fait appel au système D. Un exemple ? Nous créons des stocks secrets. On commande et on range les matériels dans un endroit secret au cas où les réapprovisionnements traînent à être livrés. Parfois, ce sont les médicaments qui manquent. Les hôpitaux ne devraient pas subir cela mais pourtant c'est le cas. Si les moyens sont réduits, les tâches de travail, elles, s'alourdissent.



Il serait ridicule de réduire le rôle de brancardier à pousser des lits ou des chariots. Eddy s'implique aussi dans le travail d'accueil. Pour être utile et rassurer.



Même pas mal !

Eddy, brancardier de nuit, en apporte une nouvelle confirmation. Nous n'avons plus d'ASH (Agent des Services Hospitaliers) à Juvisy. Les ASH sont en charge de l'entretien et de l'hygiène des locaux. Conséquence, c'est à moi brancardier d'assurer le ménage du service. Dans ma famille, nous travaillons tous dans le milieu hospitalier. Mon père était aide-soignant. Ma mère aussi. Mes frères le sont aussi et ma sœur est auxiliaire de vie. C'est mon père qui m'a appris les bases du métier. Même si ce n'est pas drôle tous les jours, j'aime ce métier. Je ne ressens pas encore de lourde fatigue physique. Je crois que, lorsque l'on aime ce métier, on ne ressent pas la fatigue. Les mots d'Eddy résonnent avec ceux de l'équipe présente. Si la souffrance peut exister, elle est toujours surmontée. Oui, c'est difficile parfois mais je ne changerai de métier pour rien au monde. Même quand c'est dur, ce n'est jamais assez dur pour me donner envie d'abandonner. Je n'ai pas choisi ce métier pour être riche mais pour être utile, c'est ça qui me fait tenir. La douleur ? On est face à elle et lorsqu'elle nous touche, on la surmonte.



Manon, 24 ans, est infirmière depuis 18 mois aux urgences de Juvisy. Ce soir, ses horaires de travail : 19h30-07h30



Stane, 31 ans, est aide-soignante depuis 10 jours aux urgences de Juvisy. Ce soir, ses horaires de travail : 20h30-06h30



Eddy, 38 ans, brancardier, exerce depuis un an aux urgences de Juvisy. Ce soir, ses horaires de travail : 20h00-06h00



Imene, 29 ans, faisant fonction d'interne, exerce depuis 5 mois aux urgences de Juvisy. Ce soir, ses horaires de travail : 18h00-08h00



Faharia, 27 ans, est infirmière depuis 2,5 ans aux urgences de Juvisy. Ce soir, ses horaires de travail : 19h30-07h30



Ali, 62 ans, est médecin aux urgences de Juvisy depuis 3 ans après des années passées à Bichat, Lariboisière, Saint-Louis, La Pitié, l'Hôtel-Dieu, St Joseph, Avicenne, Etampes... Ce soir, ses horaires de travail : 18h00-8h00



Yann, 31 ans, infirmier aux urgences et au SMUR de Juvisy. Ce soir, ses horaires de travail : 20h00-08h00

Pour Manon infirmière, l'enthousiasme se lit sur son visage. Elle sourit toujours même lorsqu'elle évoque les jambes gonflées à la fin du service. J'ai commandé des bas de contention pour faciliter la circulation sanguine. Je n'ai pas envie d'arriver à 40 ans et de souffrir de thromboses veineuses. On piétine beaucoup, on marche sans cesse, on se baisse, on répète toujours les mêmes gestes. C'est physique. Sur 20 ans ou 30 ans, on doit forcément avoir des répercussions. On travaille le week-end et les jours fériés. Il n'y a pas de jours différents, ce sont tous des jours et des nuits comme les autres. Si dans nos métiers, chaque journée ne ressemble à aucune autre, dans nos plannings, le 1^{er} mai ou Noël ressemblent à des journées normales. Cette année, je travaillerai à Noël. Je n'aime pas cette idée de ne pas être avec ma famille pour ce réveillon. Mais, bon... ce n'est pas grave, on le fêtera avec l'équipe s'il n'y a pas trop de monde.



Les pompiers, la gendarmerie, des parents, des amis, des enfants... Dans le hall des urgences, devant l'entrée ou sur le parking plongé dans la pénombre, c'est un ballet incessant. Nous sommes pourtant au cœur de la nuit.



La nuit d'hiver continue de s'étirer. Imene est encore dans un box aux côtés d'une personne récemment arrivée. Manon et Faharia sont parties prendre des constantes (les paramètres vitaux d'un patient). Stane s'affaire à l'accueil, Eddy à l'office. Yann est peut-être reparti en intervention. Ali est parti s'allonger quelques instants, son téléphone à portée de mains. Il sonnera peut-être dans quelques minutes.

Il est six heures du matin. La femme au long manteau d'hiver n'est plus aux urgences. Elle est partie. Dans un autre service ou chez elle. Elle n'aura pas adressé un "merci" aux équipes de la nuit. Peut-être reviendra-t-elle nous le dire dans quelques jours, sourit Faharia. Cela arrive parfois.



“PARTIR À 8, REVENIR À 7, C’EST ÇA LE PIRE...”

Mathieu ne rêvait pas d’autre chose. Il a toujours voulu être pompier. À 16 ans, il est devenu volontaire. Quelques jours après ses 18 ans, il va vivre sa première intervention qui le marquera à jamais. À 22 ans, il intervient après l’explosion du site AZF. Un an plus tard, il intègre la brigade des sapeurs-pompiers de Paris. Il sait que le risque zéro n’existe pas. Il le sait jusqu’au soir où un incendie se déclenche Cité du Labyrinthe.

J'en ai rêvé de ce métier et j'ai rêvé de Paris. Pour un pompier, Paris, c'est la meilleure école de France. Tu te confrontes à d'innombrables situations : feu d'entrepôt, accident de la circulation, feu urbain, personne tombée à l'eau, chute d'immeuble, tentative de suicide sous les roues du métro...

C'est une confrontation permanente à des situations singulières. Une confrontation permanente, sans jamais beaucoup de répit.

Un chiffre vient étayer les propos de Mathieu : la brigade des sapeurs-pompiers de Paris déclare déclencher une intervention toutes les 60 secondes. Plus de 500 000 interventions par an¹.

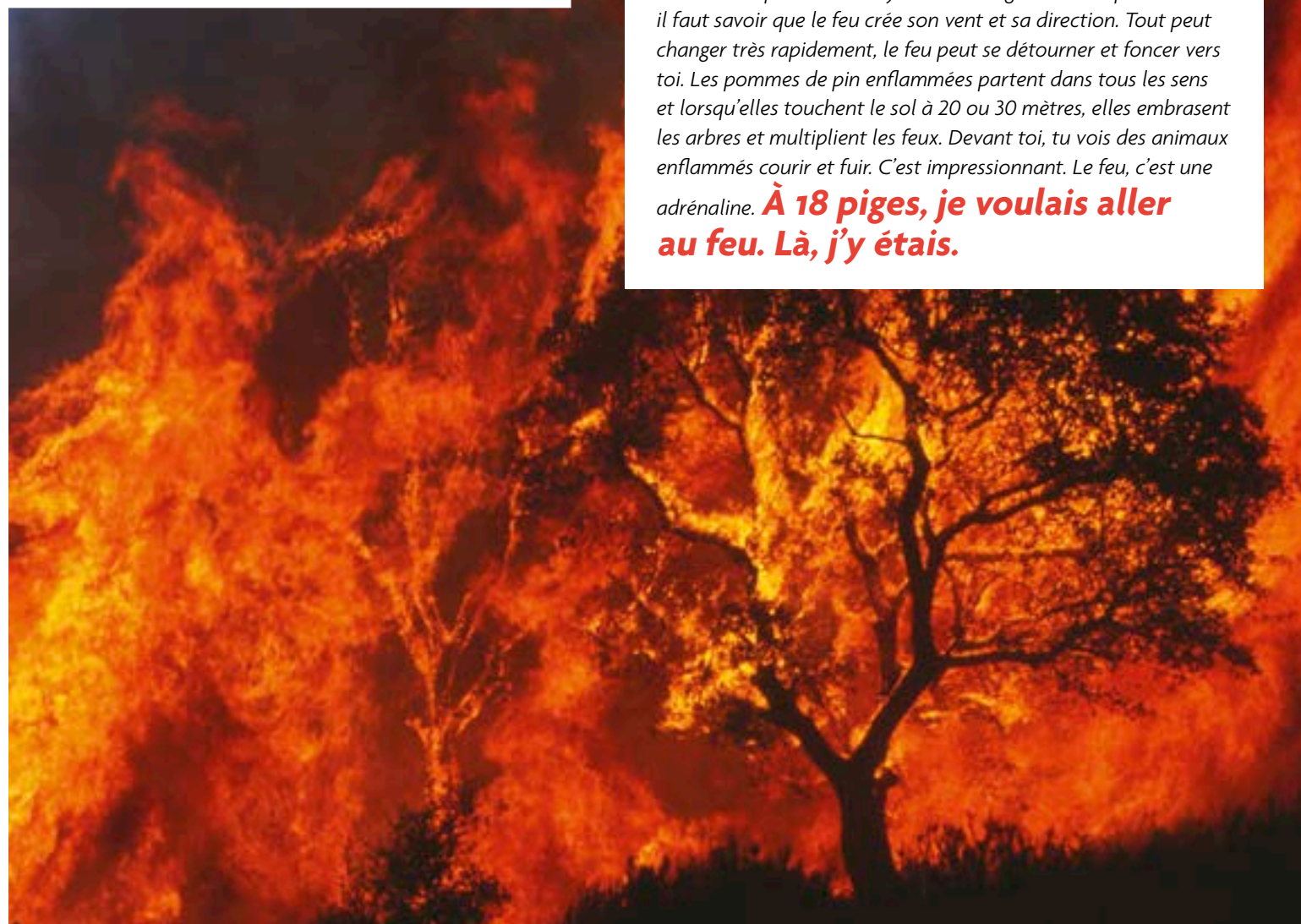
(1) www.pompiersparis.fr



UNE JOLIE MAMIE QUI FÊTAIT **SON** **ANNIVERSAIRE**

Oui, j'en ai rêvé de ce métier mais j'ai bien cru que j'allais vite y renoncer. À 16 ans, je suis volontaire. Cela signifie que je n'ai pas le droit de monter dans les camions et de partir en intervention. Je dois attendre mes 18 ans. Quelques jours après avoir fêté ma majorité, je pars pour la première fois. On est appelé pour un accident de la route dans la rue principale de ma commune. Une jolie mamie vient d'être écrasée et traînée par un semi-remorque. Lorsque nous arrivons, elle est consciente. Elle nous raconte que c'est son anniversaire, qu'elle sort de la boulangerie où elle a acheté des gâteaux lorsque le camion l'a heurtée. Je n'arrive pas à faire face. Mon chef, très expérimenté, s'en rend compte et, progressivement, il m'éloigne de la dame. Il m'envoie chercher du matériel, il me demande de faire le balisage de sécurité, il m'occupe à autre chose. Quelques minutes après, la dame décède sur la voie publique. Lorsque je rentre chez moi, je doute. J'ai l'odeur de l'intervention dans le nez, je n'arrive pas à parler, je ne peux rien avaler, je suis sous le choc. Je me demande sans cesse : "Est-ce que je vais être capable de faire face ?" Oui, ce jour-là, je doute. C'est un échec. C'est ma première intervention et je n'ai pas réussi à sauver cette femme. À cette époque, on n'a pas de suivi psychologique. Je crois que j'aurais aimé évoquer cela mais je ne veux pas me confier. Je m'interdis de le faire. Je crains que mes supérieurs et mes collègues me jugent trop fragile. Quelques jours après, je vais vivre mon premier feu. Un feu de pavillon, sans victimes. Ça se passe bien. Progressivement, j'acquies de l'expérience et je me construis une carapace pour ne pas être submergé par l'émotion de certaines interventions.

*Dans notre métier, vous pouvez vivre des joies immenses. La plus belle selon moi ? Quand tu ramènes quelqu'un à la vie et qu'il revient te voir quelques semaines après à la caserne. Ce remerciement, c'est énorme. Un jour, à la sortie d'un train, sur un quai de Gare de Lyon, un homme âgé tombe au sol. Arrêt cardiaque. Nous intervenons quelques minutes après. Nous l'avons pris à temps, nous arrivons à le sauver. Dans ces moments-là, tu te sens vraiment utile. Tu sers à quelque chose. Le 6 juin 2000, je deviens pompier militaire à Brignoles (Var), dans l'Unité d'Instruction et d'Intervention de la Sécurité Civile n° 7. L'été, on est détaché en Corse pour lutter contre les feux de forêt. Des interventions de grande ampleur. Un jour, je suis hélitreuillé sur un feu de forêt. C'est une chance de vivre ça. Tu as les hélicoptères de la sécurité civile qui déboulent et ils demandent dix volontaires pour être positionnés face au feu. C'est une impression incroyable. Le danger vient de partout car il faut savoir que le feu crée son vent et sa direction. Tout peut changer très rapidement, le feu peut se détourner et foncer vers toi. Les pommes de pin enflammées partent dans tous les sens et lorsqu'elles touchent le sol à 20 ou 30 mètres, elles embrasent les arbres et multiplient les feux. Devant toi, tu vois des animaux enflammés courir et fuir. C'est impressionnant. Le feu, c'est une adrénaline. **À 18 piges, je voulais aller au feu. Là, j'y étais.***



LE PETIT MATIN À TOULOUSE

Septembre 2001, on est toujours en Corse. Le 11 septembre, ce sont les attentats aux États-Unis. Le 21, dix jours plus tard, c'est l'explosion de l'usine AZF. On vient nous voir aussitôt : "Les gars, vous faites vos sacs. Dans une heure, on est dans les camions. Dans trois heures, on prend le bateau à Calvi, direction Marseille. On débarque sur le continent et à peine arrivés, on part directement sur Toulouse. Quand nous y arrivons au petit matin, nous découvrons une situation inédite : les poutres IPN tordues et enchevêtrées, les immeubles éventrés, les appartements dévastés... Je me rends au bord du cratère de l'explosion, je suis sidéré par la taille de l'explosion et ses conséquences. Notre mission, c'est l'aide à la population : sécuriser les habitations, rassurer les personnes, réparer ce qui peut l'être... Certes, ce n'est pas une intervention d'urgence mais, là encore, on se sent utile.

Je suis sapeur-pompier à Paris depuis 13 ans. Le 13 novembre 2015, c'est le soir des attentats. Je suis chez moi, je découvre ce qui se passe au Stade de France, dans les rues de Paris, au Bataclan. J'éprouve immédiatement un sentiment d'impuissance. Je ne sers à rien. Je suis pompier de Paris, il y a des attentats à Paris,

mes collègues sont en première ligne et moi, je ne peux rien faire. J'en parle à mon épouse, elle me dit : "Vas-y, appelle !" J'appelle mon major et je lui dis que s'il faut davantage de pompiers, je suis disponible. Finalement, je ne vais pas être appelé parce qu'ils ont les ressources suffisantes. J'aurais voulu participer, j'aurais voulu aider, j'aurais voulu être utile, aider mes collègues. C'était horrible, un vrai traumatisme. J'en ai parlé avec certains d'entre eux. Parler c'est essentiel. C'est d'ailleurs à partir de ces attentats que des cellules psychologiques et d'écoute ont commencé à être développées. Au Bataclan, un camion de pompiers a été criblé de balles. C'est inconcevable.



UNE NUIT
D'IMPUISSANCE
À PARIS

© Thierry Chesnot / Getty Images Europe / Getty Images / AFP

LA NUIT OÙ TOUT BASCULE

Dans la nuit du 13 au 14 avril 2011, un incendie se déclare dans une cage d'escalier d'immeuble. Nous partons vers Ménilmontant, Cité du Labyrinthe. Nous ne le savons pas encore mais il y a des victimes. Des personnes hurlent aux fenêtres. La courette ne permet pas d'utiliser la grande échelle pour les évacuer. Nous devons donc utiliser une échelle trois pans. Elle permet de monter jusqu'à 14 mètres de haut, elle pèse 72 kilos, nous devons être quatre pour la porter. Avec elle, nous arrivons jusqu'au 3^e étage mais nous avons des victimes dans les étages supérieurs. Nous devons les secourir et reconnaître tous les appartements pour identifier et évacuer d'éventuelles autres personnes qui ne se seraient pas signalées. Pour atteindre le haut de l'immeuble, nous utilisons une échelle à crochets, une échelle qui ne tient que sur deux griffes. Ces deux griffes viennent se poser sur un balcon ou le rebord d'une fenêtre et tu montes. C'est une manœuvre risquée.

Arrivés au dernier étage, nous tapons au carreau d'une fenêtre. Nous découvrons trois hommes alcoolisés qui jouent aux cartes. Ils ne semblent pas affolés. Ils ne se sont pas rendu compte de l'incendie. Nous leur expliquons que nous allons devoir les descendre par l'extérieur avec cordes et harnais car leur évacuation n'est plus possible par l'escalier. Deux d'entre eux rigolent et acceptent, le troisième refuse catégoriquement. Il a le vertige. Nous lui expliquons qu'il n'a pas le choix. S'il ne descend pas, nous allons tous y rester : lui, mon collègue et moi. On lui parle de nos enfants, qu'il faut vite se décider, que le feu gagne. Il veut descendre par les escaliers, on lui crie de ne surtout pas faire cela. Il ouvre la porte. Appel d'air, la fumée envahit immédiatement la pièce. Il referme la porte, le feu n'entre pas encore mais la situation

devient tout de suite plus critique. On arrive à lui mettre le harnais tant bien que mal mais il s'accroche au balcon. Je suis obligé de lui taper sur les mains pour qu'il lâche et qu'il puisse descendre par la corde. Une fois qu'il est en bas, mon collègue et moi devons redescendre comme nous sommes montés. Avec l'échelle à crochets. Arrivés en bas, on se dit que le danger était tout proche. Nous sommes passés à deux doigts de la catastrophe.

Je pense à mes deux enfants, j'adore mon métier mais on ne le fait pas pour y rester. Ce n'est pas sur l'instant que tu doutes, c'est un peu plus tard. Je revois toute l'intervention et je mesure la dangerosité de la montée, de la porte ouverte avec le feu dans la cage d'escalier, de l'évacuation devenue complexe, de l'hésitation de cet homme qui a failli nous condamner. J'ai toujours su que le risque zéro n'existe pas mais là je l'ai vérifié. Ça ne tenait plus à grand-chose. Ce soir-là, cet incendie, probablement criminel, fera 5 victimes et une soixantaine de blessés.



© Céline Gaille / Hans Lucas

Mon accident ? Banal et dérisoire si je peux dire. Feu d'entrepôt à Aubervilliers. Pas de victimes signalées. Nous faisons alors la reconnaissance des lieux. Nous marchons sur le toit d'un entrepôt voisin. Je crois avancer sur la charpente mais le toit est en fibrociment. Il s'effondre sous mes pieds. Je chute de 4 ou 5 mètres. Je tombe sur un amas de ferraille, une barre de fer transperce mon genou. Évacuation, rééducation. Quelques semaines plus tard, j'étais de retour à la caserne. Étrangement, cet accident ne m'a pas découragé. Au contraire, j'ai mesuré ma chance. Autour de moi ou dans d'autres unités, certaines interventions ont eu des conséquences bien plus dramatiques. Des collègues y sont restés, d'autres ont été gravement blessés. Lorsque tu pars dans un fourgon, tu pars à huit pompiers mais si tu reviens à sept, c'est terrible. C'est le pire.

Sauver ou Périr, telle est la devise des sapeurs-pompiers de Paris depuis presque 80 ans. S comme Sapeurs ou Sauver. P comme Pompiers ou Périr. Tous les lundis matin, les sapeurs-pompiers de Paris se réunissent pour l'appel des morts au feu. Le chef de garde énonce un à un le nom des sapeurs-pompiers morts au cours d'une intervention. Après chaque nom, un pompier désigné répond Mort au feu. En 2019, Josselin et Simon sont morts à la suite de l'explosion d'une fuite de gaz en plein cœur de Paris. Ils avaient 27 et 28 ans. La jeunesse, c'est le triste point commun des 17 sapeurs-pompiers de Paris morts au cours des 20 dernières années. Les plus jeunes avaient 21 ans, les plus vieux 28. Parmi eux, il y avait Aurélie Sale, 26 ans. Elle est la première femme pompier tombée au feu. Un square du XX^e arrondissement porte dorénavant son nom. Des enfants s'y amusent. Parfois, certains jouent aux pompiers. Leurs parents sauront-ils leur dire qui était Aurélie Sale ?

UNE INTERVENTION QUI AURAIT DÛ ÊTRE SANS RISQUES



Mathieu, 41 ans. À 16 ans, il s'engage comme pompier volontaire, il rejoint à 21 ans la sécurité civile du 83, et à 23 ans les sapeurs-pompiers de Paris où il passera 15 ans.

NOS DEUX VIES SUR UN FIL

"Je suis Alexandre, arboriste grimpeur. Si je ne coupe pas les bois morts, quelqu'un risque de se les prendre sur la tête. J'aime la dimension sportive de mon métier. J'aime être au contact de la nature. J'aime cette adrénaline ! Il n'y a pas de routine."



"Je suis Mickaël, homme de pied. Je suis là pour aider Alexandre au maximum, en sécurisant le chantier, en préparant le matériel avant qu'il grimpe... On utilise souvent un broyeur et parfois un tracteur pour tirer de gros branchages."

**ENTRE ALEXANDRE ET MOI,
LA COMMUNICATION EST ESSENTIELLE.
MÊME SI ELLE PASSE BEAUCOUP
PAR DES CRIS POUR COUVRIR LE VACARME
DE LA TRONÇONNEUSE."**

"J'ai toujours voulu faire ce métier.
Bien sûr, notre vie est souvent
mise en jeu sur le terrain.

Les premiers démontages que
j'ai faits, j'avais seulement
1 ou 2 mois d'école derrière moi.

Contre l'avis de mon père qui était
élagueur, j'ai choisi ce métier.
Je me suis battu pour y arriver.
Il ne m'a jamais encouragé à suivre
cette voie. Il avait trop peur
pour moi."

"Nous croisons régulièrement des riverains.
Certains d'entre eux nous reprochent de
faire n'importe quoi. Pour eux, on massacre
les arbres."



"Au début, cette agressivité nous affectait
mais maintenant cela nous fait presque rire.
Avec certaines personnes, le dialogue est
impossible."

"Heureusement, d'autres personnes
nous remercient d'avoir sécurisé un lieu
où les arbres menaçaient de tomber."

**"L'ÉLAGUEUR N'EST PAS TOUJOURS
BIEN VU PAR LE GRAND PUBLIC.
DANS LEUR ESPRIT, NOUS SOMMES
CEUX QUI COUPENT LES ARBRES
ET LES RIVERAINS N'AIMENT PAS ÇA !"**



"Quand on travaille aussi dur que nous,
c'est déconcertant d'entendre un passant nous
traiter de fainéants parce qu'il nous croise au
moment où nous faisons une pause de quelques
minutes. C'est malheureusement l'image qui colle
à la Fonction publique."

"Avant d'être homme de pied,
j'ai été éducateur spécialisé, animateur
puis directeur de centre de loisirs.

Mais l'éducation spécialisée
c'est vraiment très difficile.
Si on veut bien faire son travail,
on arrive vite au burn-out.

J'avais l'impression de déplacer des
montagnes tous les jours. Je me perdais
un peu entre ma propre famille et celle
du foyer.

Pour relâcher la pression, je me réfugiais
dans mon jardin. Inconsciemment,
ma reconversion s'est décidée comme ça !"

**MANIPULER LA TRONÇONNEUSE
EST TRÈS RISQUÉ.
TOUTES LES FOIS OÙ J'AI ÉTÉ
BLESSÉ, C'EST AVEC ELLE.**

“Selon la coupe, l’essence, le vent... un arbre réagit différemment. Et puis on ne sait pas comment il est à l’intérieur. On peut penser qu’il va partir d’un côté, mais comme l’intérieur est pourri, il tombe dans l’autre sens. Il faut anticiper tout ça, essayer de voir les mouvements de l’arbre en montant. Il faut aussi surveiller les frelons asiatiques qui sont de plus en plus présents. J’ai failli me faire attaquer deux fois cette année. On a beau fermer les accès, il y a toujours des personnes qui passent quand même. Il faut toujours avoir l’œil. Un jour, je me suis blessé à l’épaule pour attraper la tête d’un arbre parce que deux gamins sont passés en courant juste en dessous. Sans moi, ils étaient morts. Une autre fois, une voiture s’était garée sous mon arbre alors que le stationnement était interdit. Il a fallu que je fasse mon travail en composant avec cet obstacle et j’ai fini par me mettre un coup de tronçonneuse dans le doigt. J’ai vu mon gant pendre. Je me suis dit que le doigt était au fond. Heureusement, il n’a pas été sectionné mais j’ai dû être opéré.”



“Si j’ai plutôt eu de la chance, d’autres collègues en ont eu moins. L’un d’eux a passé sa main dans le broyeur. Il était très sportif, pompier volontaire aussi. Perdre sa main l’a brisé. Il a fait une grosse dépression. Il y a deux ans, j’avais un apprenti qui, en voulant aller aussi vite que nous, a coupé sans se mettre en sécurité.

**LA TRONÇONNEUSE EST
REVENUE VERS LUI.
ELLE S’EST PRISE DANS
SON T-SHIRT, PASSANT
À 1 CM DE SA CAROTIDE.**

Il s’en est sorti avec 60 points de suture. Il a vraiment eu de la chance. J’ai vu l’incident depuis un autre arbre et là,

**JE ME SUIS DIT QU’ON ALLAIT
DEVOIR DESCENDRE UN CADAVRE.
CES ACCIDENTS NOUS RAPPELLENT
À L’ORDRE.”**



**LA BRANCHE A BRISÉ
MON CASQUE EN DEUX.
J’ÉTAIS SONNÉ.
LE LENDEMAIN
J’AVAIS MAL PARTOUT,
C’ÉTAIT UN ENFER.**

“Récemment, j’ai pris une branche sur la tête. Elle a rebondi en tombant, je regardais de l’autre côté à ce moment-là. Je suis tombé par terre, j’ai eu l’impression d’être agressé, comme si quelqu’un me tapait dessus par derrière.”

“Un bon élagueur c’est quelqu’un qui ne se blesse jamais... jusqu’à ce qu’il se mette un coup de ‘bécanne’ dans le bras et là, tout le monde dira que c’est une ‘baltringue’. Nous n’avons pas le droit à l’erreur. Parce qu’elle te rend handicapé. La sanction est immédiate. Deux personnes ont eu des accidents graves ici. Un agent a été victime d’un retour. Un morceau de ferraille, sûrement des barbelés, qui s’était collé à un arbre.

**LA TRONÇONNEUSE A REBONDI
SUR LA PARTIE MÉTALLIQUE.
ELLE EST REVENUE EN ARRIÈRE
SUR SON VISAGE.**

L’autre agent a eu la hanche brisée. Une partie de l’arbre n’est pas tombé au bon endroit au moment de la coupe. Il boîte maintenant.





“Le goût du risque, cela peut être un avantage comme un inconvénient car les conséquences peuvent être graves voire fatales. Parfois je travaille tout près des fils électriques. Sur le moment, je le prends comme un défi. Mais en descendant, je me dis que j’aurais pu refuser. Nous pouvons exercer notre droit de retrait. Il y a tant de fois où j’aurais dû le faire...”

Je forme Mickaël à la grimpe pour venir me chercher, surtout en cas de blessure.

SI JE M’ÉVANOUIS EN HAUT DE L’ARBRE, J’AI 7 MINUTES DE SURVIE DEVANT MOI ! C’EST CE QU’ON APPELLE LE SYNDROME DU HARNAIS.

Comme on est suspendu au niveau de la taille, que nos pieds pendent et notre tête aussi, le sang circule mal. Les muscles se relâchent, on perd conscience. Au bout de 5 minutes, il y a des séquelles au cerveau et en 7 minutes, c’est fini. Et je ne parle pas des coupures hémorragiques, là c’est beaucoup plus rapide.”

“De temps en temps, j’ai des moments de doute. Des moments où je ne me sens pas vraiment sur le fil mais plutôt dépassé. Des jours où il fait froid, où il pleut, où le vent souffle, où je suis fatigué. Alexandre et moi, nous n’avons pas le même âge, pas le même parcours ni les mêmes objectifs. Mais nous partageons des valeurs et elles nous rassemblent. Il me fait découvrir sa passion aussi. Depuis que je suis dans ce métier, mes yeux sont en permanence en l’air ! Partout, tout le temps ! Je regarde chaque arbre. Je suis devenu un vrai scanner !”



“Nous devons travailler comme tout le monde jusqu’à un peu plus de 60 ans. Nous ne sommes pas considérés comme un métier à risques. Nous n’avons aucun avantage ni en prime, ni en congé, ni en régime spécial de retraite.

JE NE CONNAIS PAS D’ÉLAGUEUR QUI ARRIVE À LA RETRAITE. IL Y A DEUX CAS DE FIGURE : LA RECONVERSION OU LA BLESSURE. JE CONNAIS PLUS DE BLESSÉS QUE DE RECONVERTIS.

Tout le monde n’a pas les capacités de se reconvertir. Ces parcours de vie me servent d’exemples par rapport à mon évolution. Ceux qui m’ont pris sous leurs ailes quand j’ai commencé ce métier étaient les meilleurs grimpeurs et même eux, à 45 ans ils doivent s’arrêter. C’était des stars et maintenant ils sont devenus des boulets. Je suis très choqué de voir ce changement de regard sur eux, cette perte de statut. En intégrant la Fonction publique, j’ai perdu en salaire mais je voulais me créer des opportunités. Je veux que mon évolution soit décidée et non subie. Je me laisse encore 5 ans de grimpe. Il vaut mieux arrêter avant qu’il ne soit trop tard. Si c’est pour passer le reste de ma vie à prendre des cachets tous les matins... J’ai eu le concours d’agent de maîtrise mais je suis encore sur le terrain. Prochainement, je passerai le concours de technicien.”



“Cela fait 2 ans que j’ai achevé ma reconversion. Aujourd’hui même si je déchanté un peu car on est loin de la légèreté que j’imaginais, je le vis comme une expérience. Mais je ne pense pas faire cela longtemps. Avec l’aide d’Alexandre, j’ai dû grimper une dizaine de fois pour le moment et ce qui est fou c’est qu’on progresse très vite. Cela me plaît mais sincèrement après je ne peux plus bouger pendant tout le week-end ! Je découvre des muscles inconnus ! Parfois la pénibilité de notre travail me pèse. Mais c’est sûrement parce que je n’ai plus l’âge pour un métier comme le nôtre. Je rentre chez moi, je suis fatigué et je me dis qu’on n’est pas assez payé pour ça. Dans ces moments-là tu te dis... c’est vraiment dur.”



Alexandre, 28 ans, est arboriste grimpeur depuis 8 ans (agent public depuis 1,5 an)



Mickaël, 41 ans, est homme de pied depuis 2 ans après une reconversion professionnelle (agent public depuis 1,5 an)



LA NUIT AUX TROUSSES

Les nuits de Paris ne ressemblent pas toujours aux cartes postales de la Ville Lumière. Il y a des zones sombres, des rues grises, des instants noirs. Les équipes de la Bac 75 N¹ le savent bien et c'est en connaissance de cause que ces femmes et ces hommes ont choisi de travailler la nuit. Les raisons évoquées sont souvent les mêmes. *La nuit, il se passe tellement de choses. Avec la fête, l'alcool et la fatigue, les situations sont plus intenses. Tout peut très vite basculer. Une nuit, ça se vit jusqu'au bout. Il n'y a pas de répit.* La nuit du 17 janvier, partagée avec un équipage de la Bac 75 N, ressemblera à une nuit sans répit. D'Emmanuel Macron aux mineurs isolés, de Pigalle à Bonne-Nouvelle, cette nuit-là méritera d'être vécue jusqu'au bout. Elle sera vivante et menaçante. Elle sera saisissante et émouvante au moment d'évoquer les attentats ou la mort de collègues en service car, à la Bac 75 N, on n'oublie pas.

¹75 parce que le service intervient sur Paris et sa première agglomération et N pour la Nuit.



Rendez-vous a été pris pour 22h30 ce vendredi soir. 22h30, c'est bien. C'est le moment du café et du briefing. Tout le monde sera là : les officiers, les commissaires, les majors, les gardiens de la paix. Ensuite, on sortira. Ça devrait se passer comme ça, normalement. Oui, mais la normalité n'existe pas à la Bac 75 N. À 22h20, en route pour Bessières pour retrouver les membres de la Compagnie Charly, mon portable vibre. C'est J., le chef d'équipe, avec qui je vais tourner :

- Tu es où ?
- J'arrive, je suis là dans 2 minutes.
- Arrive vite. On part tout de suite. On vient d'être appelé. C'est urgent, c'est important. Je t'attends devant la barrière.

Une minute après, peut-être deux, la barrière se lève. Gare-toi là. On se barre tout de suite. On vient d'être appelé pour Macron. Autour de nous, pas d'agitation extrême. Une dizaine d'hommes et une femme en tenue sombre se préparent, prêts à partir et intervenir. L'un d'eux vient vers J. On ne part plus. C'est annulé. J. ne s'épanche pas trop. On a été appelé. Le Président est dans Paris ce soir. Quelqu'un l'a fait savoir sur les réseaux sociaux et visiblement ça a déplacé un peu de monde.

L'essentiel est dit, l'art de la litote en bonus. Le reste sera abondamment raconté par les médias dès le lendemain matin : Emmanuel Macron rattrapé par la contestation de la réforme des retraites lors d'une soirée au théâtre. Le président et son épouse ont dû être escortés à leur sortie des Bouffes du Nord à Paris. Plusieurs manifestants ont tenté de pénétrer dans la salle de spectacle, et ont été refoulés par des policiers, dans un contexte manifestement tendu². La nuit promet d'être intense. J. est déjà passé à autre chose. Allez, viens, on va le boire ce café. Et après, on sort.

² Le Monde

Il s'est passé UN TRUC GRAVE AVEC CYRIL ET BORIS



À l'étage, un grand hall a été aménagé en cafétéria. C'est le moment de convivialité, on se retrouve tous ici. On boit le café. C'est notre Amicale qui gère ça. Tout l'argent collecté sert à acheter des maillots pour nos équipes de rugby et de football ou bien pour offrir des cadeaux d'anniversaire aux enfants de nos collègues morts en service. Les portraits des collègues sont là. La salle porte le nom de Michel Fanien Victime du Devoir le 6 mai 1993. Des mots pudiques sur une plaque noire. Un hommage à ce brigadier-chef de police, qui allait fêter ses 48 ans un mois plus tard, fauché volontairement par le conducteur d'un véhicule volé sur le boulevard Ney à la Porte d'Aubervilliers. Vingt ans plus tard, à quelques centaines de mètres de la Porte d'Aubervilliers, Cyril Genest, 40 ans, et Boris Voelckel, 32 ans, seront tués à leur tour dans des circonstances à peu près similaires. J. s'en souvient. Il était à la Bac 75 N depuis quelques mois et, comme tous ici, il n'oublie pas Cyril et Boris.

Cette nuit-là, on est dans la voiture, on discute entre nous lorsque la radio annonce : "Il s'est passé un truc grave avec Cyril et Boris sur le Périphérique, Porte de la Chapelle". Nous partons immédiatement vers le nord de Paris. Quand on arrive, on comprend tout de suite que c'est très grave. Un Range Rover en délit de fuite piloté par un conducteur privé de permis et alcoolisé est venu les percuter à très grande vitesse. Cyril et Boris sont morts sur le coup. Notre troisième collègue, Frédéric Kremer est très grièvement blessé. C'était il y a 7 ans mais on n'oublie pas. Tous les 21 février, nous nous réunissons sur le Périphérique. Ce moment de recueillement montre l'esprit de cohésion de notre groupe.

Lorsque nous évoquons la mort de Cyril et Boris avec J., M. n'est pas loin. Il intervient discrètement dans la conversation.

Comprenez bien, ce n'est pas un accident de la route, c'est un homicide avec une arme par destination. Lancer une voiture à grande vitesse pour venir nous percuter, c'est un meurtre.

Les mots sont forts mais la sanction judiciaire sera, elle aussi, sans équivoque. Le chauffard a été condamné à 15 ans de réclusion criminelle assortie d'une peine de sûreté de 10 ans. Les portraits de Cyril et Boris sont accrochés au mur. M. les regarde. C'était mes potes. Je pense à eux très souvent et je ne les verrai plus. Ils sont morts en ne faisant que leur métier. Ils laissent des enfants orphelins, des parents éplorés et des familles endeuillées.

Si ces tragédies éprouvent le mental, elles n'altèrent pas l'engagement des équipes. Inévitablement, les jours d'après, on y pense. Inévitablement, quand on repasse sur les lieux, on se souvient. Inévitablement, nous repensons aux risques de certaines interventions mais le quotidien reprend le dessus et le sentiment d'être utile s'impose. Parce que c'est là le cœur de notre motivation, le point de départ de notre engagement : l'envie d'être utile.

Nous sommes DEVENUS DES CIBLES

Chez M., l'engagement est familial. *Mes parents étaient policiers, mon frère, mon épouse et mon beau-frère le sont aussi.* Chez J., c'est tout le contraire. Il n'y a jamais eu de policier dans la famille. *Je suis le seul. Mon père, décédé accidentellement, en riait. Il disait : "J'ai tout eu dans ma vie. Ma mère chante à l'Église et mon fils est flic." Pour mon père, qui était un épicurien, ces vies de sacerdoces étaient un peu étranges mais il les respectait.*

Lorsque l'on évoque les risques du métier, J. les appréhende froidement. *Nous connaissons les risques et nous faisons toujours très attention au cours de nos interventions. Nous ne sommes pas des têtes brûlées mais le premier risque, c'est la vitesse. Certaines poursuites en voiture peuvent se faire à vive allure. Nous devons rouler vite parce que, "en face", ça roule vite. Un refus d'obtempérer, ça se fait rarement à 40 km/h. Nos chauffeurs sont très aguerris et c'est toujours la même personne qui conduit. La plupart du temps, c'est le même équipage dans la voiture. On se connaît très bien, on sait pouvoir compter les uns sur les autres.*

À chaud, on ne se rend pas vraiment compte des risques que nous prenons. L'adrénaline compense la peur.

Au fil des rencontres, une autre peur est évoquée, plus sournoise mais permanente. Chacun évoque un avant et un après 2015. Depuis les attentats de janvier 2015, la menace s'est aggravée. *Si notre mission première reste la lutte contre la criminalité, nous devons faire face à la menace terroriste. Comment oublier que nous sommes devenus des cibles permanentes ?*

De janvier 2015 à janvier 2020, de nombreuses actions terroristes ont spécifiquement visé les forces de police et de gendarmerie.

Ces attentats ont coûté la vie à trois femmes et huit hommes³. *Et ça, ça change nos vies. Si quelqu'un se gare devant ma maison, je vais aller à la fenêtre pour voir si je le connais. Lorsqu'une personne se dirige ostensiblement vers moi dans la rue, je sens mon cœur battre. Avant, je n'aurais jamais réagi ainsi. Après une nuit de travail, certains d'entre nous changent régulièrement de trajet pour rentrer chez eux. Bien sûr, nous devons garder une approche raisonnée mais nous ne pouvons plus être totalement insouciantes. Nous avons perdu une certaine légèreté dans nos vies.*



JE ME SOUVIENS DES REGARDS HAGARDS, DES VISAGES ENSANGLANTÉS, DES TÉLÉPHONES QUI SONNENT OU VIBRENT DANS LA FOSSE ET AUXQUELS PERSONNE NE RÉPOND. C'EST GLAÇANT !!

Parmi les femmes et les hommes de la Bac 75 N, l'esprit de quelques-uns reste marqué par la nuit du vendredi 13 novembre 2015. Un grand nombre d'entre eux étaient en première ligne. Leurs paroles se recoupent et constituent un témoignage saisissant. *Beaucoup de policiers issus d'autres services me disent régulièrement : "Le Bataclan, j'aurais aimé y être." Moi je leur réponds : "Je t'aurais bien laissé ma place." Il faut bien comprendre que cette nuit-là a marqué nos vies. C'était totalement hors normes. On arrive très vite sur les lieux, juste après notre patron, un commissaire, qui a exécuté le premier terroriste. On est équipé d'un casque lourd et d'un gilet pare-balles qui résiste à l'impact des kalachnikovs. Cet équipement doit peser plus de 15 kilos. Il écrase nos épaules, notre dos, nos cervicales. Mais à ce moment-là, on supporte tout ce poids. On n'y pense même pas. L'entrée dans le Bataclan, je ne l'oublierai jamais. Les terroristes sont en haut, nous en bas. Nous sécurisons la sortie des otages. Je me souviens des regards hagards, des visages ensanglantés, des téléphones qui sonnent ou vibrent dans la fosse et auxquels personne ne répond. C'est glaçant !!*

³ 7 janvier 2015 **Franck Brinsolaro**, 49 ans, membre du Service de protection de la Police nationale est abattu lors de l'attentat contre *Charlie Hebdo*. Il assurait la protection personnelle de Charb, rédacteur en chef du journal, abattu, lui aussi, ce matin-là.

7 janvier 2015 **Ahmed Merabet**, 40 ans, gardien de la paix est blessé puis assassiné sur la voie publique par les terroristes de *Charlie Hebdo* alors qu'il était désarmé et qu'il gisait sur le sol.

8 janvier 2015 **Clarissa Jean-Philippe**, 25 ans, policière municipale est abattue d'une balle dans le dos, en pleine rue à Montrouge.

7 janvier 2016 Devant un commissariat du XVIII^e arrondissement de Paris,

un homme portant une fausse ceinture d'explosif attaque des policiers avec un couperet à viande avant d'être abattu.

13 juin 2016 À Magnanville, **Jessica Schneider**, 36 ans, adjointe administrative du commissariat de Mantes-La-Jolie et son conjoint **Jean-Baptiste Salvaing**, 42 ans, commandant de police aux Mureaux sont tués à leur domicile devant leur enfant de 3 ans.

20 avril 2017 **Xavier Jugelé**, 37 ans, gardien de la paix, est froidement abattu de deux balles dans la tête sur les Champs-Élysées. Il était intervenu au Bataclan, le soir de l'attentat, pour participer à la protection extérieure de la salle. Lors de cet attentat, deux autres policiers sont également blessés.

6 juin 2017 Sur le parvis de la cathédrale Notre-Dame de Paris, un homme attaque par-derrière une patrouille de trois policiers et frappe l'un d'eux à la tête avec un marteau avant d'être blessé par tirs de riposte.

19 juin 2017 Un véhicule chargé d'explosifs et conduit par un homme armé vient percuter un fourgon de police sur les Champs-Élysées.

13 septembre 2017 À Toulouse, sept personnes, dont trois policiers, sont légèrement blessées par un homme criant "Allah Akbar" dans la rue.

23 mars 2018 **Arnaud Beltrame**, officier supérieur de la Gendarmerie, est tué par un preneur d'otages dans un supermarché à Trèbes.

Il s'était volontairement substitué au dernier otage entre les mains du terroriste.

3 octobre 2019 Trois policiers et un agent administratif sont tués dans l'enceinte même de la Préfecture de Police de Paris : **Aurélia Trifiro**, 39 ans, gardien de la paix, **Damien Ernest**, 50 ans, major et responsable d'une unité au sein de la Direction du renseignement de la préfecture, **Anthony Lancelot**, 38 ans, gardien de la paix et **Brice Le Mescam**, 38 ans, adjoint administratif.

5 janvier 2020 À Metz, un homme brandissant un couteau de cuisine menace une patrouille de police qui le neutralise par balles.



À 3 heures du matin, on est de retour à Bessières. Nous sommes entre nous mais on ne se dit pas grand-chose.

On rassure nos familles. Dans la précipitation, à l'arrivée au Bataclan, j'avais laissé mon téléphone portable dans le vide-poches de la voiture. Lorsque mon épouse apprend ce qui se passe à Paris, elle m'appelle. De 22h à 1h, elle m'a laissé 20 ou 30 messages. Les premières informations, elle les a eues par la femme d'un collègue. Je crois que ce soir-là, on aurait pu divorcer parce que rester sans nouvelles est une épreuve insupportable pour les proches. Vers 5 heures du matin, nous pensions que le plus dur était fait mais on nous appelle pour nous prévenir qu'un type est retranché avec une arme, dans un appartement du XI^e arrondissement. Forcément, l'adresse inquiète. Ce n'est pas loin "des terrasses". En réalité, c'est un hurluberlu qui veut s'amuser à déplacer la police. On s'équipe comme pour le Bataclan. Nous l'interpellons. Il a un pistolet avec des balles en plastique. Ridicule !

Lorsque, je rentre chez moi, j'ai du mal à trouver le sommeil mais je ne doute pas de mon engagement pour autant.

Je crois même que cette nuit vient de le renforcer. Je pense à mes grands-parents qui me disent souvent : "Fais quelque chose de plus calme." Je souris en pensant à eux mais moi, je n'en veux pas de ce calme.

Le lendemain, j'accompagne ma fille à une compétition sportive. Certains parents connaissent mon activité. Très peu en réalité car je ne le dis jamais aux personnes que je rencontre pour la première fois. J'évite que cela se sache pour préserver ma sécurité et, surtout, celle de ma famille. Ce jour-là, on me pose beaucoup de questions. Je réponds peu, je réponds mal, je ne réponds pas. Même avec nos proches, nous évoquons rarement nos métiers et nos nuits. Le travail c'est le travail et il ne doit pas être une source anxiogène pour nos conjoints, nos enfants et nos parents.

Les slogans hurlés dans certaines manifestations ou lus sur les réseaux sociaux sont haineux : "Un bon flic est un flic mort", "Un flic suicidé est à moitié pardonné", "Un flic, une balle. Justice sociale". Tous ces mots d'ordre affectent les entourages. Entre les menaces, d'un côté, et les personnes qui pensent que nous ne foutons rien, de l'autre, c'est la réunion des absurdes. À l'école de mes enfants, certains parents doivent me considérer comme un type qui glande toute la semaine. Je suis là tous les matins pour emmener mes enfants et tous les après-midi pour les récupérer. Ils doivent se dire "Il ne travaille jamais ce type !".

Si le travail de nuit est une source de motivation pour les femmes et les hommes de la Bac 75 N, la reconnaissance salariale suscite des sourires doucement ironiques. Au moment de la pause-repas, vers 3 heures du matin, le sujet est évoqué avec franchise mais sans excès. *On n'a pas choisi de travailler la nuit pour la prime de nuit. Une heure de nuit c'est 90 centimes de plus qu'une heure diurne !! Moins d'un euro, c'est ridicule, non ?*

Pourtant, il est prouvé que le travail de nuit est bien plus éprouvant pour la santé. On dort moins bien le jour que la nuit. Nos nuits sont courtes. Personnellement, j'ai du mal à dormir plus de 5-6 heures. Or, quand on dort mal, le corps se fatigue plus vite, on se blesse davantage, on est irritable, on accumule une fatigue physique qui nous épuise très vite.

Et puis, nos horaires sont théoriques. Je travaille de 22h20 à 6h30 soit 8h10 par nuit. Mais finir à 6h30, ce n'est pas une garantie. Parfois, on rentre plus tard parce qu'il a fallu se rendre sur un site ou interpellier quelqu'un. Lorsqu'il faut intervenir, tu ne regardes pas ta montre, tu y vas.

90 CENTIMES DE PRIME POUR UNE HEURE DE TRAVAIL DE NUIT

Travailler la nuit est très particulier. Cela induit de vrais sacrifices. Lorsque nous rentrons à la maison, nos conjoints partent travailler. Autre particularité éprouvante de notre travail, nous enchaînons 4 nuits de travail puis 2 nuits de repos. Nous bénéficions donc d'un week-end complet de repos en famille toutes les 6 semaines et ça c'est une grosse contrainte. Ne pas voir ses enfants quand ils sont à la maison, ne pas profiter de sa famille, c'est vraiment difficile. Le plus compliqué c'est d'enchaîner les nuits du vendredi au lundi, on a l'impression d'être déconnecté de nos proches. Comment tenons-nous ? Nous aimons ce métier même s'il nous esquinte.

Autour de la table, une des deux jeunes femmes de l'équipe intervient. Depuis l'âge de 18 ans, je voulais exercer ce métier. Je suis arrivée à la Bac 75 N il y a 3 mois seulement. Personne ne se présente ici sans expérience. Il faut avoir exercé dans un autre service avant de postuler. On ne vient pas ici par hasard et on n'est pas choisi au hasard. Et nous, les filles, nous vivons la même chose que les garçons. L'équipement est aussi lourd, les horaires aussi éprouvants et les interventions sont les mêmes. Lorsque l'on évoque avec elle, les perturbations physiques, sociales et familiales d'un tel rythme de travail, C. ne se plaint pas. Nous savions que notre métier serait éprouvant. Je n'étais pas naïve en le choisissant. Ses collègues l'écoutent et interviennent dans un sourire. Elle n'a pas encore de cernes sous les yeux car elle est jeune ! C. conclut avant de se lever et de repartir avec son équipage. Il vaut mieux ne pas se poser toutes ces questions même si on sait qu'un jour elles finiront par se poser à nous.

La Police, C'EST LE REFLET DE LA SOCIÉTÉ.

Avec les équipages qui restent encore quelques minutes et ceux qui arrivent, nous évoquons l'étourdissante statistique nationale des suicides de policiers : 59 en 2019 soit 60% de plus qu'en 2018. Dans le service, il y a eu deux suicides au cours de ces dernières années. *Même si l'équipe est soudée, elle en sort à chaque fois éprouvée. Bien sûr, tous les suicides ne sont pas liés aux conditions de travail mais c'est vrai que notre métier engendre beaucoup de fatigue et d'épuisement. Nous ne sommes pas des surfemmes ou des surhommes. La Police, c'est le reflet de la Société. Nous avons les mêmes difficultés qu'ailleurs : les séparations, les addictions, les dépressions, la récession, le surendettement...*

Ce n'est pas parce qu'on est flic qu'on échappe à la vie, à sa dureté, à ses réalités.

Notre métier nous confronte à des gens en détresse et certains nous ressemblent. Comme si ça ne suffisait pas, notre métier ajoute son lot supplémentaire de difficultés. Tous les jours, nous subissons des agressions physiques, verbales ou psychologiques. Un exemple ? Systématiquement, des personnes sortent leurs téléphones portables pour nous filmer dès que nous intervenons quelque part. C'est la nouvelle mode ! Être filmé non-stop, c'est éprouvant. Après, la séquence est diffusée et partagée sur les réseaux sociaux. Elle est parfois remontée, coupée et truquée. Croyez-moi, il y a des milliers de flics présents, bien malgré eux, sur Twitter ou Facebook. Et ça aussi, ça t'agresse, ça t'affecte. Je fais ce métier comme je peux. Je ne cherche ni gloire, ni haine. Je le fais parce qu'il est utile.

La radio crépite. Il faut repartir. On tourne dans Paris. On évoque les quartiers. Pigalle et ses "pigalleries" avec son lot permanent d'arnaques, d'agressions et de vols à la tire. Un peu plus loin, il y a La Colline du Crack, un terrain vague Porte de la Chapelle. Là-bas, c'est les favelas, c'est le côté noir de Paris, la face immergée de l'iceberg. Je crois même qu'ils sont en dessous de l'iceberg.

Les "crackers" sont prêts à tout pour une dose. Ils peuvent te planter pour deux ou trois euros parce que leurs doses ne coûtent rien.

Les Grands Boulevards, c'est toujours actif, c'est toujours vivant.

À l'arrière, L. parle des "blédards", ce surnom que se donnent entre eux de jeunes garçons mineurs venus d'Afrique et livrés à eux-mêmes. Nous en avons contrôlé un certain nombre dans la nuit. Pour lutter contre la nuit froide, ils portent plusieurs pantalons et plusieurs blousons mais ils grelottent quand même. Certains traînent dans la rue, seuls ou en petite bande. Quelques-uns dorment sur des bancs, d'autres au-dessus des bouches de métro ou de l'Aquarium de Paris, en plein cœur du XVI^e arrondissement. *Ils survivent comme ils peuvent. Ils agressent mais sont aussi agressés. Certains n'ont pas de papiers. D'autres ont ceux d'un copain ou d'un cousin éloigné. C'est l'art de la débrouille et de l'embrouille.*

Au volant, S. compare ses expériences à Marseille et Paris et il sourit lorsque certains lui évoquent le charme du *Paris by night*. *Paris, c'est dégueulasse, il y a des rats partout. Il y a beaucoup de gens alcoolisés et l'alcool fait de toi une proie. Et puis, les voyous ne sont plus les mêmes. On a de plus en plus de garçons qui montent au braquage sans expérience mais avec beaucoup de violence. Paris by night, ce n'est pas si glamour qu'on le croit. Il y a beaucoup de violences gratuites. Pour un vol à l'arrachée, ils peuvent frapper une femme, la traîner au sol si elle s'accroche à son sac. Et en banlieue, ce n'est pas mieux.*

Nos collègues tombent dans des traquenards. Ils sont deux ou trois contre vingt types armés. C'est un métier très difficile et vraiment mal considéré.

Pourtant, si on n'était pas là, comment ça se passerait ?



LA VIOLENCE GRATUITE

sur les Grands Boulevards

La radio indique une bagarre avec une batte de baseball dans un bar, près de la place du Châtelet. *On est à côté, on y va* répond J. Immédiatement, sans un mot, S. accélère et se faufile entre les rares voitures qui circulent. Nous sommes arrivés en moins de 30 secondes. Bizarre, le bar est calme. J. descend avec L. pour vérifier. Rien à signaler mais dans la rue d'à-côté, un jeune garçon passablement alcoolisé a été délesté de son téléphone et de son portefeuille après avoir essuyé quelques coups. Il donne une très vague description de ses agresseurs, nous partons à leur recherche. Un groupe avance sur le trottoir, la voiture les suit en toute discrétion, à très lente vitesse. J. décide d'intervenir. La voiture arrive à hauteur des jeunes garçons. J. et L. descendent, scindent le groupe en deux et contrôlent les identités. Tout se passe dans le calme. Les garçons n'ont rien à voir avec cette histoire. Flics et jeunes discutent et rigolent ensemble. Tout le monde se salue et repart.

Samedi 18 janvier, 5h30. Cette nuit aura été assez calme. Pas d'interpellation, pas de course-poursuite. Il reste une heure avant de rentrer. J. croit bon d'ajouter *Ça peut vite changer*. Au volant, S. sourit.

La radio crépite *Le taulier a besoin d'aide sur Bonne-Nouvelle*. Le deux-tons est aussitôt activé, il hurle dans nos oreilles.

Le gyrophare tourne à grande vitesse et une seule consigne m'est donnée par J. : *Cale bien tes pieds sous chaque côté de mon siège, je ne veux pas que tu m'envoies dans le pare-brise si S. doit freiner sec*. La remontée du boulevard Sébastopol est rapide, très rapide. J. explique pourquoi. *Le taulier c'est notre commissaire. C'est très rare qu'il sollicite du renfort. S'il le fait, ça doit être important et urgent.*

Arrivés devant l'un des grands théâtres du boulevard de Bonne-Nouvelle, J. et L. descendent immédiatement du véhicule aussitôt rejoints par D. le commissaire. Tout se passe très vite. Interpellations, deux hommes mis au sol et menottés. De l'autre côté du boulevard, des cris. Aussitôt, S. fait demi-tour avec le véhicule. J. traverse en courant. Une demi-douzaine de véhicules de la Bac 75 N sont arrivés en moins d'une minute. Un groupe de garçons hurlent, invectivent les policiers pendant que des corps gisent sur le sol. La tension est forte. Des gaz lacrymogènes ont été dispersés, les yeux brûlent, les gorges sont irritées mais les forces de la Bac 75 N avancent et neutralisent les plus violents des garçons. Ils doivent tous avoir entre 18 et 25 ans. Nous apprendrons plus tard qu'ils fêtaient l'anniversaire de l'un d'eux.

Pour s'amuser, ils remontaient le boulevard en frappant au hasard des passants qu'ils croisaient. Scène de violence ordinaire.

Plusieurs jeunes hommes sont emmenés au commissariat du XVII^e arrondissement. Ils sont placés séparément dans des cellules avant d'être interrogés. Leurs taux d'alcoolémie varient de 1,34 à 2,20 grammes. Dans une cellule, l'un d'eux s'en prend immédiatement à un autre garçon interpellé dans un autre quartier pour une toute autre affaire. Celui-ci toxicomane, a menacé et attaqué au cutter un homme pour lui voler de l'argent. Il adresse aux policiers insultes et doigts d'honneur et il rit.

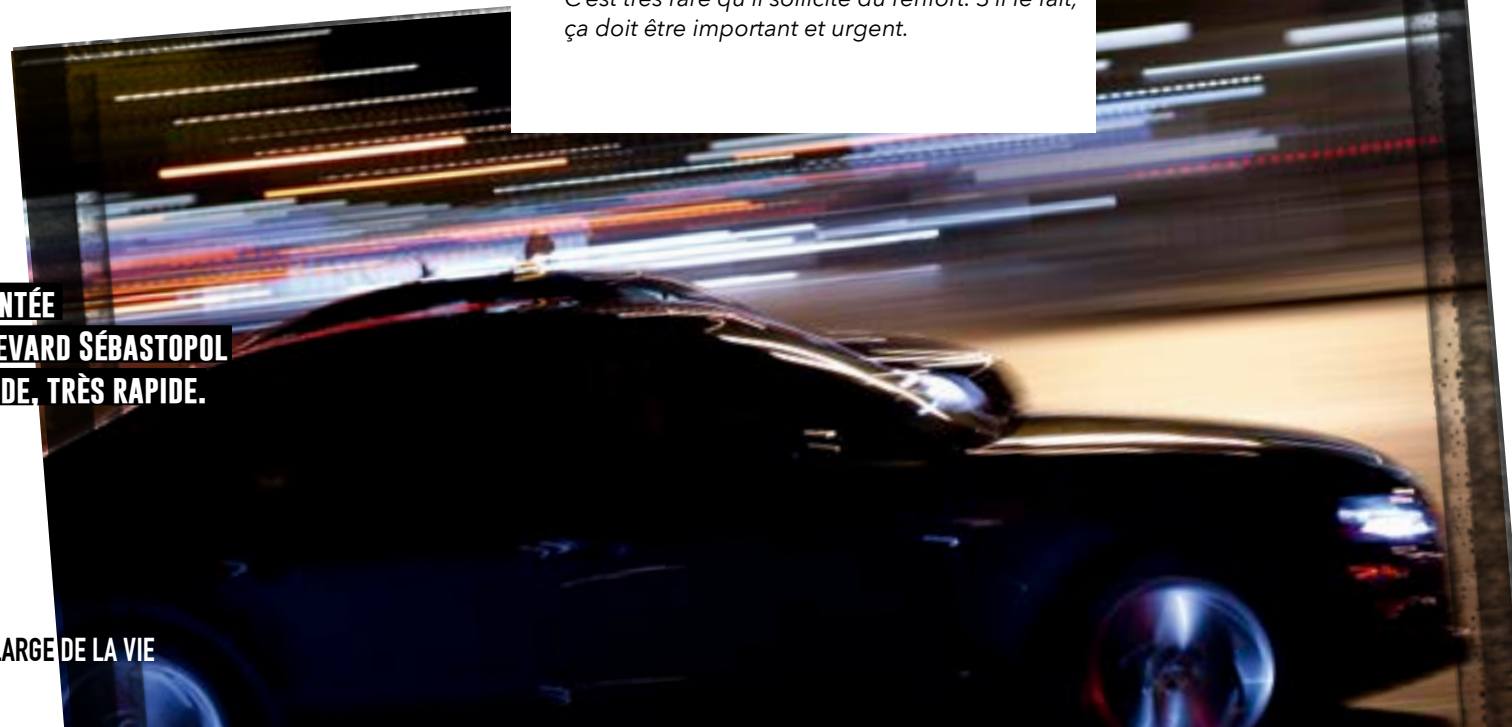
Commence alors entre les deux jeunes garçons, et sans raison apparente, un flot d'injures et de menaces. Bien que chacun d'eux soit menotté et attaché à son banc, il faut s'assurer qu'ils ne peuvent pas se frapper. *Il faut les protéger d'eux-mêmes* explique une jeune policière qui ne semble pas du tout effrayée par la situation. *Avec eux, j'apprends des insultes nouvelles mais la pression finira par vite redescendre avec le dégrisement*. À l'étage, J. est monté saisir le procès-verbal de l'interpellation. Il faut être précis, tout contextualiser, ne rien oublier, choisir les termes les plus justes et, après une nuit complète de travail, ce n'est pas toujours facile. Il est 7h00 du matin. Nous rentrons à Bessières. Le temps de se déséquiper, d'ôter les gilets pare-balles et de rapporter les équipements et armes au sous-sol, le soleil commence à se lever. Nous nous saluons. J. ajoute dans un sourire

"Tu as vu, une nuit, ça se vit jusqu'au bout".

AVANT D'ENTRER DANS LA CELLULE, LE JEUNE GARÇON DOIT SE DÉLESTER DE SES BIJOUX, DE SES LACETS, DE SA CEINTURE...



LA REMONTÉE DU BOULEVARD SÉBASTOPOL EST RAPIDE, TRÈS RAPIDE.



La MFP remercie l'ensemble des personnes qui ont permis la réalisation de ce mook.

Merci à celles et ceux qui nous ont été indispensables pour ouvrir des portes.

- Guillaume Papin de la Fédération Hospitalière de France
- Aldric Evain, Jean-Francois Ville et la direction de l'hôpital de Juvisy et tout particulièrement le Docteur François Dizabo
- Pascale Simonin, Stéphan Bonnamy, du Syndicat de l'Orge
- Dimitri Kalinine de la Bac 75 N

Merci à celles et ceux qui nous ont été indispensables pour partager la réalité de leurs métiers.

- Ali, Eddy, Faharia, Imene, Manon, Stane, Yann “premières lignes” en blouses blanches à la parole si franche.
- Mathieu, ancienne “première ligne” du feu qui sait embraser les conversations.
- Alexandre, Fabrice, Mickael “premières lignes” territoriales qui tutoient la cime des arbres.
- C., J., L., M., S., “premières lignes” de la nuit qui ont dit “oui” pour se livrer au grand jour.

Merci à celles et ceux qui nous ont été indispensables pour livrer leurs regards et leurs idées d'avenir.

- Étienne Caniard, ancien président de la Fédération Nationale de la Mutualité Française et Stéphane Junique, président d'Harmonie Mutuelle
- Les présidentes et présidents des mutuelles membres de la MFP :
 - Roland Berthilier, Président de MGEN,
 - Élisabeth Chabot, Présidente de la MMJ
 - Dominique Combe, Présidente de la Masfip
 - Patrick Crouch-Musset, Président de CDC Mutuelle
 - Louis Dominici, Président de la MAEE
 - Alain Gianazza, Président de la MNT
 - Antoine Hubert, Président de l'UGM Pôle Fonctions publiques d'AG2R La Mondiale
 - Éric Marazanoff, Président du conseil d'administration de la MNFCT
 - Nadine Morineau, Présidente de la MDD
 - David Ollivier-Lannuzel, Président de MCDEF
 - Julie Roy, Présidente de la Mutuelle INSEE
- Les responsables d'organisations syndicales :
 - Jean-Marc Canon, Secrétaire général de l'Union Fédérale des Syndicats de l'État-CGT
 - Luc Farré, Président de l'UNSA FP
 - Christian Grolier, Secrétaire général FO Fonction publique
 - Mylène Jacquot, Secrétaire générale de la CFDT UFFA
 - Pascal Kessler, Président de la FA-FP
 - Didier Lenfant, Président de la CFTC FAE
 - Gaëlle Martinez, Déléguée générale de Solidaires Fonction publique
 - Benoît Teste, Secrétaire Général FSU Nationale

Merci à celles et ceux qui nous ont été indispensables pour faire tout le reste. Elles et ils se reconnaîtront.

Directeur de la publication : Didier Quercioli
Comité de rédaction : Serge Brichet, Didier Quercioli, Dominique Combe, Laurence Tribillac et Angéline Séguy
Conception, rédaction, réalisation : **okó**
Crédits photos : Adobe Stock, AFP, Émilie Deville, Getty Images, iStock
Impression : KORUS imprimerie

Indispensables & Fragiles 2020 est édité par la Mutualité Fonction Publique (organisme régi par le Code de la Mutualité) : 4 avenue du Recteur Poincaré, 75016 PARIS - Tél. : 01 44 10 87 00
Site internet : mfp.fr

Date de publication : printemps 2020
Dépôt légal : à parution
Numéro ISSN : en cours.

